
**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 25 août 2025
13 h**

**Séance tenue le lundi 25 août 2025 – 13 h
Salle du conseil de l'hôtel de ville**

PRÉSENCES :

(À moins d'indication autre, les personnes élues inscrites ci-dessous sont présentes physiquement dans la salle du conseil)

Mme Valérie Plante, Mme Ericka Alneus, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Michel Bissonnet, Mme Christine Black, Mme Nancy Blanchet, Mme Josefina Blanco, Mme Caroline Bourgeois, M. Éric Alan Caldwell, Mme Lisa Christensen, M. Josué Corvil, Mme Mary Deros, M. Laurent Desbois, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Effie Giannou, Mme Marianne Giguère, Mme Nathalie Goulet, Mme Vicki Grondin, Mme Alia Hassan-Cournol, Mme Andrée Hénault, M. Julien Hénault-Ratelle, M. Doug Hurley, Mme Virginie Journeau, Mme Gracia Kasoki Katahwa, M. Benoit Langevin, Mme Laurence Lavigne Lalonde (**par téléconférence**), M. Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, Mme Marie-Andrée Mauger, Mme Sophie Mauzerolle, M. Peter McQueen, M. Luis Miranda, M. Sonny Moroz, Mme Martine Musau Muele, Mme Vana Nazarian, M. Jérôme Normand, M. Alex Norris, Mme Dominique Ollivier (**par téléconférence**), M. Sylvain Ouellet, Mme Laura Palestini, M. Jocelyn Pauzé, M. Dominic Perri, Mme Marie Plourde, Mme Magda Popeanu, M. Luc Rabouin, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, Mme Julie Roy, M. Aref Salem, M. Serge Sasseville, M. Craig Sauvé, Mme Despina Sourias, Mme Émilie Thuillier, Mme Véronique Tremblay, M. Alain Vaillancourt, Mme Stephanie Valenzuela, Mme Maja Vodanovic et Mme Alba Zuniga Ramos

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL :

Mme Catherine Clément-Talbot et Mme Angela Gentile

AUTRES PRÉSENCES :

M^e Emmanuel Tani-Moore, Greffier de la Ville
Mme Gaëlle Dieudonné, Analyste-rédactrice
M. Simon Bélanger-Gagnon, Analyste-rédacteur

En ouverture, la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, souhaite la bienvenue à toutes et à tous et fait la déclaration suivante :

« Nous reconnaissons que nous sommes sur un territoire autochtone millénaire, lieu de rencontres et de diplomatie entre les peuples ainsi que du traité de la Grande Paix. Nous remercions la *nation Kanien'keha:ka* (Mohawk) de son hospitalité sur ce territoire non cédé ».

Mme Martine Musau Muele tient à rendre hommage à deux personnalités qui nous ont quittés et qui ont marqué la vie politique et associative à Montréal. Elle débute par la femme politique et figure emblématique de l'arrondissement de Saint-Laurent, Mme Michèle D. Biron, première femme élue au conseil municipal de Saint-Laurent et première femme à siéger au comité exécutif de Saint-Laurent. Elle indique que Mme Biron a fait son entrée en politique municipale en 1982 et a occupé la scène politique montréalaise pendant plus de quatre décennies. Elle rappelle que madame Biron a reçu en 2012 la Médaille du jubilé de diamant de la Reine Elizabeth II, puis en 2021 la Médaille de l'Assemblée nationale.

Puis elle honore le philanthrope et homme politique derrière l'organisme Jeunesse au soleil, monsieur Sid Stevens, ancien vice-président directeur de cet organisme qu'il a cofondé en 1954. Il a aidé plusieurs personnes de la communauté montréalaise dans le besoin. Elle dit entre autres que M. Sid Stevens a fait son entrée à la Ville de Montréal en tant que conseiller municipal en 1978, où il a imposé sa vision et son travail au service de la communauté montréalaise. Elle déclare que l'implication et le leadership de M. Stevens lui ont valu plus d'une fois d'être honoré, notamment par la Ville de Montréal où il reçut en 2011 le titre de Grand Montréalais dans la catégorie sociale. En 2016, il sera nommé commandeur de l'Ordre de Montréal et en 2022, il reçut l'Ordre national du Québec.

Elle adresse en son nom et au nom des membres du conseil municipal, de sincères condoléances à la famille et aux proches de Mme Michèle D. Biron et de M. Sid Stevens.

Par la suite, elle demande d'observer une minute de silence.

Puis, elle poursuit avec les célébrations internationales du mois d'août dont :

31 juillet au 10 août : Fierté Montréal

9 août : Journée internationale des peuples autochtones

12 août : Journée internationale de la jeunesse

23 août : Journée internationale du souvenir de la traite transatlantique des personnes noires et de son abolition

Elle enchaîne avec la liste des anniversaires des personnes élues pour le mois d'août et leur souhaite une heureuse fête en les nommant :

M. Serge Sasseville, Mme Lisa Christensen, Mme Angela Gentile et M. Alan DeSousa

La présidente du conseil remercie les membres pour leur attention, déclare la séance ouverte et souhaite d'excellents travaux à toutes et à tous.

2 - Période de questions des membres du conseil

À 13 h 12, la présidente du conseil appelle la rubrique « Période de questions des membres du conseil ».

Les personnes élues ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

<u>Question de :</u>	Pourquoi est-ce que l'Administration ne déploie pas plus d'efforts pour combattre le problème d'insécurité et de locaux vacants dans le Village? / Reformule sa question.
M. Aref Salem	

Réponse de :
Mme Valérie Plante

<u>Question de :</u>	Pourquoi est-ce que la navette est dorénavant un élément essentiel à la poursuite du projet de réaménagement de la voie Camilien-Houde? / Est-ce que le besoin de la navette sert surtout à reporter les travaux sur Camilien-Houde?
Mme Chantal Rossi	

Réponse de :
Mme Valérie Plante

<u>Question de :</u>	Quelle est la décision relative au remboursement du déneigement initié par l'arrondissement de LaSalle en février dernier? / Commentaires
M. Richard Deschamps	

Réponse de :
Mme Maja Vodanovic

<u>Question de :</u>	Pourquoi attendre la période électorale pour reprendre la collecte des matières résiduelles à chaque semaine dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve? / Commentaires
Mme Alba Zuniga Ramos	

Réponse de :
Mme Marie-Andrée Mauger

<u>Question de :</u>	Pourquoi ne pas régler le problème d'inondations dans l'arrondissement de Saint-Léonard – Collecteur Langelier avant 2029 tel qu'annoncé? / Est-ce qu'on peut déclarer l'état d'urgence et démarrer les travaux sur le collecteur Langelier dès maintenant?
M. Dominic Perri	

Réponse de :
Mme Maja Vodanovic

<u>Question de :</u>	Pourquoi l'Administration n'a pas travaillé en équipe avec le gouvernement du Québec pour régler la crise si complexe que celle de l'itinérance? / Qui est la personne responsable du dossier de l'itinérance à la Ville de Montréal?
M. Benoit Langevin	

Réponse de :
M. Pierre Lessard-Blais

À 13 h 41

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Chantal Rossi

de prolonger la Période de questions des membres de 15 minutes, conformément à l'article 57 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051).

La proposition de prolongation de 15 minutes est agréée.

Question de : Est-ce que l'Administration juge qu'il y a un problème de salubrité dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve ? / Est-ce que le rétablissement de la collecte hebdomadaire des ordures se fera dans l'ensemble du territoire de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve?
M. Julien Hénault-Ratelle

Réponse de :
Mme Marie-Andrée Mauger

Question de : Est-ce que l'Administration s'engage à tenir une séance de consultation publique pour le projet d'habitations modulaires dans l'arrondissement d'Outremont? / Commentaires
M. Laurent Desbois

Réponse de :
M. Pierre Lessard-Blais

Question de : Pourquoi couper les postes dans les services centraux plutôt que les postes de cadres ? / Est-ce que les coupures annoncent la nouvelle orientation de l'Administration?
M. Alan DeSousa

Réponse de :
M. Benoit Dorais

À l'expiration du délai imparti pour la Période de questions des membres du conseil par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051), la présidente du conseil déclare la Période de questions des membres du conseil close à 13 h 57.

À 13 h 57, la présidente du conseil cède la parole à M. Julien Hénault-Ratelle qui soulève une question de règlement et déclare que dans la réponse de Mme Maja Vodanovic à la question complémentaire de M. Dominic Perri, cette dernière l'a accusé d'induire la population en erreur en ce qui concerne le dossier des inondations. Il indique que l'expression « induire en erreur » est un terme antiparlementaire et demande le retrait de ses propos. Mme Vodanovic retire ses propos et les remplace par « porter à confusion ». La présidente les remercie et clôt le débat.

À 13 h 58, la présidente du conseil appelle la rubrique « Ordre du jour et procès-verbal » et cède la parole au leader de la majorité, M. François Limoges, pour la suite de l'ordre du jour.

CM25 0828

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 25 août 2025, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente assemblée, en y retirant les points 80.01 (20.30), 80.01 (20.33), 41.03 et 51.03 et en y ajoutant les points 20.57 et 20.58.

Adopté à l'unanimité.

03.01

Le leader de la majorité, M. François Limoges, informe les membres du conseil à l'effet que, en raison de la présence d'invités au balcon, la séquence de l'ordre du jour sera modifiée afin d'étudier le point 15.02 vers 17 h 10 et le point 51.02 vers 20 h 30.

CM25 0829

Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 16 juin 2025, à 13 h

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 16 juin 2025, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 14 août 2025 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.02

04 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif

À 14 h 01, la présidente du conseil appelle la rubrique « Annonces et dépôts de documents par le comité exécutif ».

Le leader de la majorité dépose les documents suivants :

- 04.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4) pour la période du 1^{er} juin au 31 juillet 2025
 - 04.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif pour la période du 1^{er} juin au 31 juillet 2025
 - 04.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* pour la période du 1^{er} juin au 31 juillet 2025
-

CM25 0830

Dépôt de la réponse du comité exécutif aux recommandations de la Commission permanente sur le transport et les travaux publics dans le rapport intitulé « Le chemin de l'école: sécurisation et déplacements actifs - rapport et recommandations »

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur le transport et les travaux publics intitulé « Le chemin de l'école : sécurisation et déplacements actifs. Rapport et recommandations », et le conseil en prend acte.

04.04 1259902011

05 - Dépôt des résolutions de conseils d'arrondissement

À 14 h 02, la présidente du conseil appelle la rubrique « Dépôt des résolutions de conseils d'arrondissements ».

Le leader de la majorité dépose les documents suivants :

- 5.01 Résolution CA25 12150 du conseil d'arrondissement d'Anjou - Réitérer la demande du conseil d'arrondissement d'Anjou de nommer la future station de métro de la Ville de Montréal, située sur le territoire de l'arrondissement, « Anjou »
- 5.02 Résolution CA25 16 0187 du conseil d'arrondissement d'Outremont - Motion pour la tenue d'une consultation publique sur l'implantation d'Habitations modulaires avec accompagnement pour personnes en situation d'itinérance en attente de logement dans l'arrondissement d'Outremont

06 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

À 14 h 02, la présidente du conseil appelle la rubrique « Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil ».

Par Mme Maja Vodanovic

- Dépôt d'une réponse de Mme Caroline Bourgeois à Mme Chantal Rossi (relativement à sa question concernant le point 20.23 du conseil municipal du 16 juin 2025)

07 – Dépôt

À 13 h 58, la présidente du conseil appelle la rubrique « Dépôt ».

Le leader de la majorité dépose les documents suivants :

- 07.01 Dépôt du rapport sur l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du jeudi 19 juin 2025, à 16 h
- 07.02 Dépôt du procès-verbal de correction pour le Règlement 18-038, adopté à l'assemblée du conseil municipal du 18 juin 2018

CM25 0831**Dépôt du rapport annuel 2024 de la Commission de la fonction publique de Montréal (CFPM)**

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le rapport annuel 2024 de la Commission de la fonction publique de Montréal, conformément aux dispositions de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4) et du Règlement sur la Commission de la fonction publique de Montréal (04-061), et le conseil en prend acte.

07.03 1257606009

CM25 0832**Dépôt du rapport financier consolidé audité produit sur les formules prescrites par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2024**

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le rapport financier consolidé audité produit sur les formules prescrites par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2024, et le conseil en prend acte.

07.04 1250029006

CM25 0833

Dépôt du Bilan 2024 du traitement des demandes d'accès aux documents

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le Bilan 2024 du traitement des demandes d'accès aux documents, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.05 1259579003

CM25 0834

Dépôt du plan stratégique 2025-2028 de la Commission de la fonction publique de Montréal (CFPM)

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le plan stratégique 2025-2028 de la Commission de la fonction publique de Montréal (CFPM), et le conseil en prend acte.

07.06 1257606010

CM25 0835

Dépôt du rapport de la consultation publique portant sur les conditions de succès afin d'assurer la cohabitation sociale et une intégration harmonieuse des ressources pour les personnes en situation d'itinérance dans les quartiers de la métropole

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le rapport de l'Office de consultation publique de Montréal intitulé « Itinérance et cohabitation sociale à Montréal » portant sur les conditions de succès afin d'assurer la cohabitation sociale et une intégration harmonieuse des ressources pour les personnes en situation d'itinérance dans les quartiers de la métropole, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.07 1250076001

CM25 0836

Dépôt du rapport annuel 2024 de la vérificatrice générale de la Ville

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le rapport annuel 2024 de la vérificatrice générale de la Ville, et le conseil en prend acte.

À 14 h 15, le lundi 25 août 2025, le leader de la majorité, M. François Limoges, informe les membres du conseil que l'étude du point 7.08 est suspendu, conformément à la résolution CM11 0184 adoptée lors de l'assemblée du conseil municipal du 21 mars 2011, qui prévoit la tenue d'un comité plénier, le mardi matin suivant le dépôt du rapport, soit dans ce cas-ci le 26 août 2025, tout de suite après les périodes de questions du public et des membres du conseil.

CM25 0837

Dépôt du bilan de mi-parcours du plan stratégique Montréal 2030 faisant état des avancées et des réalisations pour les 20 priorités que s'est fixées la Ville

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le bilan de mi-parcours du Plan stratégique Montréal 2030, et le conseil en prend acte.

07.09

CM25 0838

Dépôt de la projection des résultats de l'exercice 2025 en date du 30 juin 2025 - Volet municipal et l'état des revenus et des charges réels global Ville, au 30 juin 2025 comparé avec le 30 juin 2024

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose la projection des résultats de l'exercice 2025 en date du 30 juin 2025 - Volet municipal ainsi que l'état des revenus et des charges réels de la Ville au 30 juin 2025 comparé avec le 30 juin 2024, et le conseil en prend acte.

07.10 1255825001

08–Dépôt de rapports des commissions du conseil

À 14 h 16, la présidente du conseil appelle la rubrique « Dépôt de rapports des commissions du conseil ».

CM25 0839

Dépôt du rapport de la Commission de la présidence du conseil intitulé « Étude sur le congé parental pour les personnes élues de la Ville de Montréal - Rapport et recommandations »

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le rapport de la Commission de la présidence du conseil intitulé « Étude sur le congé parental pour les personnes élues de la Ville de Montréal - Rapport et recommandations », et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

08.01

11 - Dépôt de pétitions

À 14 h 32, la présidente du conseil appelle la rubrique « Dépôt de pétitions ».

Aucune pétition déposée

CM25 0840

Déclaration visant à réaffirmer que les personnes en situation d'itinérance sont des citoyens et citoyennes à part entière de la Ville de Montréal

Attendu que les dernières données disponibles du dénombrement des personnes en situation d'itinérance au Québec, qui datent de 2022, ainsi que les constats de l'ensemble des acteurs du milieu, démontrent une augmentation significative du nombre de personnes vivant en situation d'itinérance ou à risque de le devenir, non seulement à Montréal, mais partout au Québec;

Attendu que la première recommandation du rapport de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) sur « les conditions de succès afin d'assurer la cohabitation sociale et une intégration harmonieuse des ressources pour les personnes en situation d'itinérance dans les quartiers de la métropole » (ci-après « le rapport »), rendu public le 10 juillet 2025, stipule que la Ville de Montréal devrait déclarer formellement - par une résolution du conseil municipal - que les Montréalaises et les Montréalais en situation d'itinérance sont des citoyennes et des citoyens de Montréal au même titre que les membres de la population montréalaise qui ont accès à un logis;

Attendu que le rapport fait état de 24 constats qui s'adressent aux trois paliers de gouvernement, de 10 avis émis au gouvernement du Québec et de 22 recommandations formulées à la Ville de Montréal;

Attendu que ce rapport souligne qu'il revient au gouvernement du Québec d'assumer un leadership fort en matière d'itinérance et à la Ville de Montréal d'assurer un leadership affirmé en matière de cohabitation sociale;

Attendu que le rapport recommande d'augmenter considérablement les efforts déployés en réponse aux besoins des personnes en situation d'itinérance;

Attendu que le rapport recommande aux trois paliers de gouvernement de bonifier considérablement le financement aux organismes communautaires;

Attendu que depuis 2021, la Ville de Montréal a triplé le budget alloué aux organismes communautaires pour la mise en œuvre de projets de sensibilisation et de cohabitation sociale, le faisant passer de 3 M\$ à 9 M\$ annuellement;

Attendu qu'en 2021, la Ville de Montréal a créé l'Équipe mobile de médiation et d'intervention sociale (ÉMMIS), une équipe de personnes intervenantes offrant, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, une réponse sociale municipale immédiate et ponctuelle face à des enjeux non urgents liés au partage de l'espace public;

Attendu que l'ÉMMIS sera déployée sur l'ensemble du territoire montréalais au cours de l'année 2025, et ce jusqu'en 2028, grâce à un financement de 50 M\$ provenant à parts égales de la Ville de Montréal et du ministère de la Sécurité publique du gouvernement du Québec;

Attendu que depuis 2025, les organismes à but non lucratif propriétaires de leur immeuble qui détiennent une reconnaissance de la Commission municipale du Québec (CMQ) bénéficient d'une exemption de la compensation qui leur était historiquement exigée, totalisant une économie pour les organismes concernés de plus d'un million de dollars;

Attendu que l'OCPM enjoint la Ville de Montréal à continuer sa mobilisation et ses efforts pour contrer la crise du logement qui ont permis de mettre en œuvre, au fil des dernières années, des mesures importantes telles que le Règlement pour une métropole mixte, un financement inédit en matière d'habitation, une stratégie foncière incluant le droit de préemption, des campagnes publicitaires d'information et de sensibilisation ainsi que des modifications réglementaires afin de protéger les maisons de chambres dans les quartiers centraux;

Attendu qu'en 2024, la Ville de Montréal a mis en place un comité ad hoc qui réunit l'expertise d'acteurs institutionnels et communautaires dans le but d'établir les meilleures pratiques pour accroître l'accompagnement, la sécurité et l'hébergement des personnes en situation d'itinérance afin de les aider à accéder à la stabilité résidentielle, et que la Ville de Montréal travaille présentement à la mise en œuvre des recommandations dudit comité;

Attendu que la Ville de Montréal, dans le cadre de ses compétences municipales, encourage et soutient des projets communautaires en itinérance autochtone portés par les personnes autochtones elles-mêmes;

Attendu que le rapport souligne l'importance de veiller à une juste répartition des ressources manquantes sur le territoire;

Attendu que la Ville de Montréal a pris l'initiative avec ses partenaires de développer des projets d'habitations modulaires avec accompagnement visant à offrir un toit transitoire, sécuritaire et digne à des personnes en processus de sortie de l'itinérance, en attente d'un domicile permanent sur trois différents sites;

Attendu qu'en 2025, la Ville de Montréal a mis en place le bureau des commissaires, incluant le poste de commissaire aux personnes en situation d'itinérance dont le rôle est de favoriser la connaissance, la concertation et la planification des actions dans le but d'assurer le développement de services destinés aux personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir et de conseiller la Ville pour toutes les questions concernant l'itinérance;

Attendu que la Ville de Montréal reconnaît le travail et le rôle essentiel des travailleurs et travailleuses du réseau communautaire ainsi que du réseau de la santé et des services sociaux;

Il est proposé par Mme Valérie Plante

appuyé par M. Robert Beaudry

Et résolu :

que la Ville de Montréal :

- 1- réaffirme formellement que les Montréalaises et les Montréalais en situation d'itinérance sont des citoyennes et des citoyens de Montréal au même titre que celles et ceux qui sont logés;
- 2- poursuive ses efforts pour intégrer les perspectives des personnes en situation d'itinérance dans ses décisions;
- 3- continue d'investir pour soutenir les organismes communautaires qui viennent en aide aux personnes en situation d'itinérance ainsi que ceux qui offrent des services culturellement adaptés aux personnes autochtones à Montréal;
- 4- poursuive ses efforts pour favoriser la participation civique et électorale des personnes en situation d'itinérance;
- 5- poursuive le déploiement de ses efforts pour améliorer la cohabitation sociale à Montréal et offre toute sa collaboration pour assurer l'ouverture de davantage de ressources selon une répartition territoriale juste et équitable.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, cède la parole à la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante, pour la présentation de la Déclaration.

La Mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante, débute en soulignant que l'itinérance est un enjeu grandissant dans l'actualité à Montréal et partout au Québec. Elle rappelle qu'il y a quelques années de cela, un certain profil dominait, mais qu'aujourd'hui, les visages de l'itinérance sont multiples et diversifiés. Elle insiste sur le fait que ce phénomène n'est pas une fatalité, mais le résultat de divers facteurs et difficultés qui rendent le parcours des personnes touchées par cette situation particulièrement difficile. Elle indique que l'itinérance a toujours été présente dans la Ville de Montréal et constate que la pandémie de COVID-19 a contribué à une hausse marquée du nombre de personnes en situation d'itinérance à travers la province. Mme Plante met de l'avant la nécessité de ne pas détourner le regard et de trouver des solutions innovantes face à cette crise et précise, notamment, qu'un mandat a été confié à l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) afin de mener une grande consultation sur cette réalité. C'est une façon de pouvoir entendre les préoccupations, de pouvoir avoir un portrait global et de continuer d'encourager et de soutenir de façon concrète la bienveillance et la solidarité.

Mme Valérie Plante rappelle l'importance de prendre en considération les recommandations de l'OCPM, car la crise de l'itinérance demeure bien présente. Elle souligne également le rôle essentiel des organismes communautaires qui œuvrent quotidiennement pour accompagner les personnes vulnérables. Comme société, elle pense qu'on a intérêt à trouver des solutions innovantes, à réfléchir à l'extérieur de la boîte et à avoir plusieurs outils, par exemple augmenter la cadence et la fréquence de construction de logements abordables. Elle affirme que Montréal doit rester une ville inclusive où chacun a sa place, favorisant la cohabitation plutôt que l'exclusion. Elle exprime sa fierté de porter ce message et de donner à l'itinérance la place d'une priorité nationale et indique avoir le soutien des maires-esses de plusieurs villes à travers le Québec. Enfin, elle appelle à la collaboration du gouvernement du Québec afin que toutes les personnes situation d'itinérance puissent se sentir en sécurité et dans leur plein droit d'être ici dans la belle Ville de Montréal et invite l'assemblée à voter en faveur de cette Déclaration.

La présidente du conseil la remercie et cède la parole au conseiller Benoit Langevin.

D'emblée, M. Benoit Langevin se demande si la Déclaration constitue une auto-évaluation subjective ou une interprétation du bilan de l'Administration. Il souligne que, malgré certaines bonnes décisions, la Ville n'a pas mis en place de mécanismes permettant d'ajuster annuellement le financement pour l'itinérance et le cadre bâti. Il note que l'augmentation de l'itinérance à Montréal a révélé un manque de responsabilité clairement définie entre la Ville et le gouvernement du Québec. Le conseiller Langevin dit être en accord que la Ville de Montréal réaffirme formellement que les Montréalaises et les Montréalais en situation d'itinérance sont des citoyens au même titre que celles et ceux qui sont logés, que la Ville de Montréal poursuive ses efforts pour intégrer les perspectives des personnes en situation d'itinérance dans leurs décisions, que la Ville de Montréal continue d'investir et que la Ville de Montréal poursuive le développement de ses efforts pour améliorer la cohabitation sociale à Montréal et offre toute sa collaboration pour assurer l'ouverture de ressources selon les répartitions territoriales justes et équitables. Il insiste sur l'importance d'ouvrir des hébergements d'urgence sur l'ensemble du territoire et de se munir d'indicateurs clairs dans nos bâtiments vacants pour mieux évaluer les besoins. M. Benoit Langevin conclut en remerciant le travail et la dédication de l'OCPM pour soutenir ces initiatives.

La présidente du conseil le remercie et cède la parole au conseiller Craig Sauvé.

M. Craig Sauvé croit fondamentalement en la bonne foi de tous pour travailler avec les personnes en situation d'itinérance et reconnaît les avancées déjà réalisées ainsi que les gestes des personnes élues qui ont vraiment la bienveillance et la volonté de bien faire. Il souligne entre autres que les personnes en situation d'itinérance sont des citoyens à part entière et qu'il est essentiel de réaffirmer leurs droits humains. Il critique toutefois la Ville de Montréal de ne pas avoir pleinement exploré des solutions alternatives avant les évictions forcées et pour le manque de leadership dans l'accompagnement des personnes itinérantes. Il se dit en faveur de solliciter l'appui, le financement et même le leadership des autres paliers gouvernementaux. Le conseiller Craig Sauvé termine en souhaitant que la Ville fasse une introspection profonde afin de protéger les personnes en situation d'itinérance tout en respectant leurs droits fondamentaux.

La présidente du conseil remercie les personnes élues pour leurs interventions.

Adopté à l'unanimité.

15.01

À 15 h, la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, suspend les travaux pour une pause.

À 15 h 17, le conseil reprend ses travaux.

80 – Conseil d'agglomération – Dossiers pour orientation

La présidente du conseil appelle la rubrique « Conseil d'agglomération – Dossiers pour orientation ».

À 15 h 17, le conseil procède à l'étude des points en orientation au conseil d'agglomération de l'ordre du jour.

À 15 h 18,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.01) à 80.01 (20.05) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM25 0841

Approuver un projet de convention de prêt d'immeuble par lequel la Ville prête à Le Groupe uni des éducateurs-naturalistes et professionnels en environnement (GUEPE), à titre gratuit, pour une durée de trois ans, à compter du 1^{er} janvier 2026, la Maison du Ruisseau, située au 5, avenue Oakridge, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, ayant une superficie approximative de 1 300 pieds carrés, pour les fins d'accueil des groupes scolaires et des groupes de camps de jour. Le montant de la subvention immobilière est estimé à 78 000 \$, excluant les taxes pour la durée du terme / Approuver un projet de convention de prêt de locaux par lequel la Ville prête à GUEPE, à titre gratuit, pour une durée de trois ans, à compter du 1^{er} janvier 2026, des locaux non exclusifs, situés à l'intérieur des parcs-natures de la Pointe-aux-prairies, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, et du Bois-de-Liesse, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, pour les fins d'accueil des groupes scolaires et des groupes de camps de jour, et pour les usagers des parcs-natures

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 août 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver un projet de convention de prêt d'immeuble par laquelle la Ville de Montréal loue à Le Groupe uni des éducateurs-naturalistes et professionnels en environnement (GUEPE), à titre gratuit, pour une période de trois ans, à compter du 1^{er} janvier 2026, la Maison du Ruisseau, située au 5, avenue Oakridge, ayant une superficie de 1 300 pieds carrés, pour les fins d'accueil des groupes scolaires et des groupes de camps de jour, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de convention;
- 2 - d'approuver un projet de convention de prêt de locaux par laquelle la Ville de Montréal loue à Le Groupe uni des éducateurs-naturalistes et professionnels en environnement (GUEPE), à titre gratuit, pour une période de trois ans, à compter du 1^{er} janvier 2026, des locaux non exclusifs, situés à l'intérieur des parcs-nature de la Pointe-aux-Prairies et du Bois-de-Liesse, pour les fins d'accueil des groupes scolaires et des groupes de camps de jour, pour les usagers des parcs-nature, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de convention.

Adopté à l'unanimité.

1255323007
80.01 (20.01)

CM25 0842

Accorder un soutien financier de 335 081 \$ à Les Scènes de Musique Alternatives du Québec (Les SMAQ) pour son projet visant à développer et promouvoir des outils et des bonnes pratiques de gestion sonore et de gestion de la cohabitation entre des lieux de diffusion culturelle et des unités résidentielles sur une période de trois ans, de 2025 à 2027 / Autoriser un virement budgétaire d'un montant de 110 956 \$ en 2026 et de 112 552 \$ en 2027 provenant du Service du développement économique vers le Service de la culture / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 août 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 335 081 \$ à Les Scènes de Musique Alternatives du Québec (Les SMAQ) pour son projet visant à développer et promouvoir des outils et des bonnes pratiques de gestion sonore et de gestion de la cohabitation entre des lieux de diffusion culturelle et des unités résidentielles sur une période de trois ans, de 2025 à 2027;
- 2 - d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'autoriser un virement budgétaire d'un montant de 110 956 \$ en 2026 et de 112 552 \$ en 2027 provenant du Service du développement économique vers le Service de la culture;
- 4 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1259632001
80.01 (20.02)

CM25 0843

Accorder un soutien financier de 311 190 \$ à Groupe de recherche et d'intervention psychosociale (GRIP) pour son projet visant à prévenir les violences sexuelles et promouvoir des stratégies de réduction des méfaits dans les établissements et pôles de vitalité nocturne sur une période de trois ans / Autoriser des virements budgétaires de 103 730 \$ en 2026 et 2027 provenant du Service du développement économique vers le Service de la culture / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 août 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 311 190 \$ à Groupe de recherche et d'intervention psychosociale (GRIP) pour son projet visant à prévenir les violences sexuelles et promouvoir des stratégies de réduction des méfaits dans les établissements et pôles de vitalité nocturne sur une période de trois ans ;
- 2 - d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'autoriser des virements budgétaires de 103 730 \$ en 2026 et 2027 provenant du Service du développement économique vers le Service de la culture;
- 4 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré les virements budgétaires requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1258994009
80.01 (20.03)

CM25 0844

Accorder un soutien financier de 200 000 \$ à La Cité des arts du cirque - TOHU, dans le cadre de l'appel à projets « Propulser le Quartier latin, vitrine de notre francophonie » / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 août 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 200 000 \$ à l'organisme La Cité des arts du cirque (TOHU) pour la réalisation de son projet « Propulser le Quartier latin, vitrine de notre francophonie »;
- 2 - d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1258781002
80.01 (20.04)

CM25 0845

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert du ministre des Transports et de la Mobilité durable, aux fins d'aménagement d'une station de chloration permanente, un terrain vacant constitué du lot 6 641 009 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 344,8 mètres carrés, situé à l'angle de la rue Jarry Est et du boulevard Louis-H.-La Fontaine, dans l'arrondissement d'Anjou, pour la somme de 97 500 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant / Ajouter au domaine public le lot 6 641 009 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 août 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert du ministre des Transports et de la Mobilité durable, aux fins d'aménagement d'une station de chloration permanente, un terrain vacant, connu et désigné comme étant le lot 6 641 009 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 344,8 mètres carrés, situé à l'angle de la rue Jarry Est et du boulevard Louis-H.-La Fontaine, dans l'arrondissement d'Anjou, pour la somme de 97 500 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1248290003
80.01 (20.05)

À 15 h 19,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.06) à 80.01 (20.10) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM25 0846

Accorder un contrat à Éco-Compteur inc. pour la fourniture de compteurs de personnes dans les grands parcs ainsi que les services techniques de gestion nécessaires à leur fonctionnement - Dépense totale de 695 005,91 \$, taxes incluses - Appel d'offres publics 25-20855 (1 seul soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 août 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire, Éco-compteur inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture de compteurs de personnes dans les grands parcs ainsi que les services techniques de gestion nécessaire à leur fonctionnement, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 661 228,41 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-20855;
- 2- d'autoriser une dépense de 33 777,50 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement d'Éco-compteur inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1254352002
80.01 (20.06)

CM25 0847

Autoriser une dépense additionnelle de 5 403,83 \$, taxes incluses, afin d'ajouter deux numériseurs pour le service de dépôt à distance, dans le cadre du contrat accordé à la Fédération des caisses Desjardins du Québec (CG18 0299), majorant ainsi la dépense totale du contrat à 12 763 599,28 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 août 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 5 403,83 \$, taxes incluses, afin d'ajouter deux numériseurs pour le service de dépôt à distance dans le cadre du contrat accordé à la Fédération des caisses Desjardins du Québec (CG18 0299);
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1250026001
80.01 (20.07)

CM25 0848

Approuver un projet de convention de prêt d'immeuble par lequel la Ville prête à Rue action prévention jeunesse, à titre gratuit, jusqu'au 31 mars 2027, un immeuble sis au 100, rue de Louvain Ouest, ayant une capacité de 28 chambres pouvant accueillir un maximum de 30 personnes, à des fins d'hébergement temporaire pour les personnes ayant une situation stable et en attente d'un logement. Le montant de la subvention immobilière pour cette occupation est estimé à 168 000 \$, excluant les taxes

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 août 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver un projet de convention de prêt d'immeuble par lequel la Ville de Montréal prête à Rue action prévention jeunesse, à titre gratuit, pour une durée temporaire qui viendra à échéance au 31 mars 2027, un immeuble situé au 100, rue de Louvain Ouest, ayant une capacité de 28 chambres pouvant accueillir un maximum de 30 personnes, à des fins d'hébergement temporaire pour les personnes qui sont dans l'attente d'un logement, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de convention de prêt d'immeuble.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1255323003
80.01 (20.08)

CM25 0849

Exercer l'option de la deuxième et dernière prolongation de 12 mois et autoriser une dépense additionnelle totale de 445 925 \$, taxes incluses, pour les services d'entretien ménager et de conciergerie à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, dans le cadre du contrat accordé à Axia service inc. (CG21 0563), majorant ainsi le montant total du contrat à 1 841 221,09 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 août 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'exercer l'option de la deuxième prolongation de 12 mois et d'autoriser une dépense additionnelle de 382 688,75 \$, taxes incluses, pour les services d'entretien ménager et de conciergerie à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte dans le cadre du contrat accordé à Axia service inc. (CG21 0563);
- 2- d'autoriser une dépense de 63 236,25 \$, taxes incluses, à titre de dépense supplémentaire, afin de combler le déficit accumulé au cours des dernières années;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1255492002
80.01 (20.09)

CM25 0850

Accorder un soutien financier non récurrent d'un montant maximal de 100 000 \$ à la grappe industrielle canadienne de l'intelligence artificielle Scale AI, en lien avec l'organisation de la troisième édition de l'événement économique « ALL IN » qui aura lieu au Palais des congrès de Montréal les 24 et 25 septembre 2025 / Approuver le projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 août 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 100 000 \$ à Scale AI dans le cadre de l'organisation de la troisième édition de l'événement All In qui aura lieu au Palais des congrès de Montréal les 24 et 25 septembre 2025;
- 2 - d'approuver le projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1251084002
80.01 (20.10)

À 15 h 31,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.11) à 80.01 (20.15) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM25 0851

Accorder deux contrats à Guard-X inc. pour les services d'inspection et d'entretien des systèmes d'alarme incendie, de gicleurs et d'extinction automatique des hottes de cuisine des bâtiments de la Ville de Montréal, pour une période de 36 mois, incluant deux options de prolongation de 12 mois chacune - Dépense totale de 2 118 238,06 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 25-20976 (3 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 août 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder à la firme ci-après désignée, plus bas soumissionnaire conforme, pour une période de 36 mois, incluant deux options de prolongation de 12 mois chacune, les contrats pour les services d'inspection et d'entretien de systèmes d'alarme incendie, de gicleurs et d'extinction automatique des hottes de cuisine des bâtiments de la Ville de Montréal, aux prix de ses soumissions, soit pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-20976 :

<u>Firmes</u>	<u>Montant</u> (taxes incluses)
Guard-X inc. (Lot 1)	873 957,69 \$
Guard-X inc. (Lot 2)	891 240,69 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 353 039,68 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Guard-X inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1255786002
80.01 (20.11)

CM25 0852

Approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue du CIUSSS de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal, pour une période de cinq ans à compter du 1^{er} juin 2025, des espaces situés sur le site de l'Hôpital Sainte-Anne, au 305, boulevard des Anciens-Combattants dans la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue, pour y maintenir et y opérer des équipements de radiocommunication, moyennant un loyer total de 283 499,61 \$, taxes incluses / Ratifier l'occupation de la Ville de Montréal, pour la période comprise entre le 1^{er} décembre 2022 et le 31 mai 2025

La conseillère Nancy Blanchet déclare son intérêt et s'abstient de participer aux délibérations et de voter.

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 août 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue du CIUSSS de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal, pour une période de cinq ans à compter du 1^{er} juin 2025, des espaces sur le site situé au 305, boulevard des Anciens-Combattants à Sainte-Anne-de-Bellevue (Hôpital Sainte-Anne), pour les besoins de radiocommunication de la Ville, moyennant un loyer de 229 950 \$, taxes incluses;
- 2 - d'autoriser la dépense d'énergie, pour la durée du terme de cinq ans, d'un montant d'environ 53 549,61 \$, taxes incluses;
- 3 - de ratifier l'occupation de la Ville de Montréal, pour la période comprise entre le 1^{er} décembre 2022 et le 31 mai 2025;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1246025013
80.01 (20.12)

CM25 0853

Conclure une entente-cadre avec Cofomo inc., pour la prestation de services spécialisés en analyse d'affaires, d'une durée de 12 mois, incluant deux options de prolongation de 12 mois - Montant estimé de l'entente : 2 607 759,47 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 25-20961 (5 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 août 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de conclure une entente-cadre d'une durée de 12 mois, par laquelle Cofomo inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, les services professionnels d'analyse d'affaires, pour une somme maximale de 2 607 759,47 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-20961;
- 2- de procéder à une évaluation du rendement de Cofomo inc.;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service des technologies de l'information, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidence : M. Craig Sauvé

1259859003
80.01 (20.13)

CM25 0854

Conclure des ententes-cadres avec Transition services conseils inc. (Lot 1) et M3P conseils inc. (Lot 2), pour les services professionnels en architecture des technologies de l'information, d'une durée de 36 mois - Montant estimé des ententes : 1 016 034,08 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 25-20945 (7 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 août 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de conclure des ententes-cadres d'une durée de 36 mois, avec les firmes ci-après désignées ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, les services professionnels en architecture des technologies de l'information, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-20945 :

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
Transition services conseils inc.	Lot 1: Services d'architecture TI en développement de solutions	941 875,20 \$
M3P conseils inc.	Lot 2 : Services d'architecture TI spécialisés en technologies des télécommunications	74 158,88 \$

- 2- de procéder à une évaluation du rendement de Transition services conseils inc.;

- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service des technologies de l'information, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidence : M. Craig Sauvé

1255566003
80.01 (20.14)

CM25 0855

Accorder un contrat à Coop de Solidarité WEBTV, pour les services de webdiffusion des différentes instances municipales à l'hôtel de ville de Montréal, pour une période de 36 mois, avec deux options de prolongation de 12 mois chacune - Dépense totale de 289 761,14 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 25-20937 (6 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 août 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder à Coop de Solidarité WEBTV, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les services de webdiffusion des différentes instances municipales à l'hôtel de ville de Montréal, pour une période de 36 mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 289 761,14 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-20937;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1259834003
80.01 (20.15)

À 15 h 32,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.16) à 80.01 (20.20) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM25 0856

Conclure une entente-cadre avec Conseillers en gestion et informatique CGI inc., pour la prestation de services spécialisés en administration de bases de données, d'une durée de 24 mois - Montant estimé de l'entente : 938 425,95 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 25-20984 (1 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 août 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de 24 mois, par laquelle Conseillers en gestion et informatique CGI inc., seule firme soumissionnaire, cette dernière ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, les services professionnels en administration de base de données, pour une somme maximale de 938 425,95 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres 25-20984;
- 2- de procéder à une évaluation du rendement de Conseillers et gestion et informatique CGI inc.;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service des technologies de l'information, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidence : M. Craig Sauvé

1255566001
80.01 (20.16)

CM25 0857

Accorder un contrat de gré à gré à Thales DIS Canada inc., fournisseur exclusif, pour les services de mise à niveau intérimaire requis sur le système d'empreintes digitales du Service de police de la Ville de Montréal et le renouvellement du support et de la maintenance, pour une période de trois ans, incluant une option de prolongation de 12 mois - Dépense totale de 1 699 400,72 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 août 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à Thales DIS Canada inc. pour les services de mise à niveau intérimaire requis sur le système d'empreintes digitales du Service de police de la Ville de Montréal et le renouvellement du support et de la maintenance, pour une période de trois ans, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 1 699 400,72 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service en date du 18 juin 2025;
- 2- d'autoriser le directeur de la Direction Sécurité publique et justice, du Service des technologies de l'information, à signer tout document relatif à ce contrat, pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1252881008
80.01 (20.17)

CM25 0858

Approuver le projet d'addenda 1 à la convention de services en vigueur avec le Groupe uni des éducateurs-naturalistes et professionnels en environnement (GUEPE) pour les services éducatifs dans le domaine de l'environnement et de la conservation de la nature, ainsi que pour la location d'équipements de plein air d'hiver à la suite de l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions de la Loi 25 sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 août 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le projet d'addenda 1 à la convention de services intervenue entre la Ville de Montréal et le Groupe uni des éducateurs-naturalistes et professionnels en environnement (GUEPE) (CG22 0750), établissant les dispositions relatives aux traitements des renseignements personnels.

Adopté à l'unanimité.

1259676002
80.01 (20.18)

CM25 0859

Exercer l'option de la deuxième prolongation de 12 mois, pour la fourniture et la livraison sur demande d'abrasif d'hiver, dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec Béton Provincial (CG24 0417), sans dépense additionnelle

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 août 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'exercer l'option de la deuxième prolongation de 12 mois, pour la fourniture et la livraison, sur demande, d'abrasif d'hiver destinés aux différents arrondissements de la Ville de Montréal et des villes liées participantes, pour la période du 29 août 2025 au 28 août 2026, dans le cadre du contrat accordé à Béton Provincial (CG24 0417), en maintenant le montant total de 2 939 423,83 \$, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public 22-19390;
- 2- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et villes liées concernés, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1259106002
80.01 (20.19)

CM25 0860

Accorder un contrat de gré à gré à Jatom Systems inc., fournisseur unique, pour la mise à jour du système de traitement d'autorisation légale du Service de police de la Ville de Montréal, incluant l'acquisition et l'intégration de composantes logicielles et matérielles spécialisées, ainsi que le support technique, pour une durée totale de cinq ans et 10 mois - Dépense totale de 3 467 034,34 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 août 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à Jatom Systems inc., pour la mise à jour du système de traitement d'autorisation légale du Service de police de la Ville de Montréal, incluant l'acquisition et l'intégration de composantes logicielles et matérielles spécialisées, ainsi que le support technique, pour une durée totale de cinq ans et 10 mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 3 467 034,34 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service en date du 26 juin 2025;
- 2- d'autoriser le directeur de la Direction sécurité publique et justice, du Service des technologies de l'information, à signer tout document relatif à ce contrat, pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1252881007
80.01 (20.20)

À 15 h 33,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.21) à 80.01 (20.25) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM25 0861

Exercer l'option de la première prolongation de 12 mois et autoriser une dépense additionnelle totale de 26 837 584,55 \$, taxes incluses, pour la fourniture et la livraison de coagulants à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte et aux usines d'eau potable dans le cadre du contrat accordé à Kemira Water Solutions Canada inc. (CG24 0444), majorant ainsi le montant total du contrat à 61 200 698,28 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 août 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'exercer l'option de la première prolongation de 12 mois et d'autoriser une dépense additionnelle de 22 037 346,83 \$, taxes incluses, pour la fourniture et la livraison de coagulants à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte et aux usines d'eau potable dans le cadre du contrat accordé à Kemira Water Solutions Canada inc. (CG24 0444);
- 2- d'autoriser une dépense de 1 494 635,70 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 3 305 602,02 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1255538001
80.01 (20.21)

CM25 0862

Accorder un soutien financier totalisant 100 000 \$ à l'Association des sports d'action pour la tenue du Festival Jackalope pour les années 2025 et 2026 / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 août 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 100 000 \$ à l'organisme Association des sports d'action afin de soutenir le Festival Jackalope pour les années 2025 et 2026;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1258475003
80.01 (20.22)

CM25 0863

Autoriser une dépense additionnelle totale de 802 393,29 \$, taxes incluses, pour une modification accessoire visant à intégrer la Centrale d'information policière et la Section rapport du citoyen à la plateforme Genesys du centre de contact client, dans le cadre du contrat accordé à Inoria inc. (CG23 0329), majorant ainsi le montant total du contrat à 7 615 101,04 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 août 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 802 393,29 \$, taxes incluses, pour une modification accessoire visant à intégrer la Centrale d'information policière (CIP) et la Section rapport du citoyen (SRDC) à la plateforme Genesys du centre de contact client (CCC), dans le cadre du contrat accordé à Inoria inc. (CG23 0329);
- 2- d'autoriser le directeur de la Direction infrastructures et opérations, du Service des technologies de l'information, à signer tout document relatif à ce contrat, pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1259834002
80.01 (20.23)

CM25 0864

Accorder un contrat à Montagne Explore inc. pour l'acquisition de 260 combinaisons étanches Rescue PRO Nordique de sauvetage nautique et de 260 sacs d'équipement Portage 135 - Dépense totale de 896 805 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21029 (1 seul soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 août 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire, Montagne Explore inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour l'acquisition de 260 combinaisons étanches Rescue PRO Nordique de sauvetage nautique et de 260 sacs d'équipement Portage 135, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 896 805 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-21029;
- 2- de procéder à une évaluation du rendement de Montagne Explore inc.;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1255866001
80.01 (20.24)

CM25 0865

Accorder un soutien financier de 150 000 \$ à Montréal - Métropole en santé pour la réalisation des plans d'action de Montréal, physiquement active et de Conseil du système alimentaire montréalais afin de créer des environnements favorables aux saines habitudes de vie, pour la période du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2026 / Approuver le projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 août 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 150 000 \$ à Montréal - Métropole en santé, pour la réalisation des plans d'actions de Montréal, physiquement active et de Conseil du système alimentaire montréalais afin de créer des environnements favorables aux saines habitudes de vie, pour la période du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2026;
- 2 - d'approuver le projet de convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1259622009
80.01 (20.25)

À 15 h 33,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.26) à 80.01 (20.29) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM25 0866

Accorder un contrat à l'École nationale de police du Québec pour les services professionnels de formation de perfectionnement policier d'une durée de trois ans, incluant deux options de prolongation de 12 mois chacune - Dépense totale de 5 400 000 \$, taxes incluses / Approuver le projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 août 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un contrat à l'École nationale de police du Québec pour les services professionnels de formation de perfectionnement policier d'une durée de trois ans, incluant deux options de prolongation de 12 mois chacune, soit pour une somme maximale de 5 400 000 \$, taxes incluses;
- 2- d'approuver le projet de convention de services professionnels à cet effet;
- 3- d'autoriser le directeur du Service de police de la Ville de Montréal à signer la convention de services professionnels, pour et au nom de la Ville;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1250133001
80.01 (20.26)

CM25 0867

Approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue des Immeubles Centurian Peel/Metcalf inc., pour une période de 10 ans, à compter du 1^{er} mai 2026, des espaces aux 6^e, 11^e, 12^e et 14^e étages, d'une superficie de 50 609 pieds carrés situés dans les immeubles sis au 1555, rue Peel et au 1550, rue Metcalfe, dans l'arrondissement de Ville-Marie, à des fins administratives, moyennant un loyer total de 16 714 416,19 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 août 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue des Immeubles Centurian Peel/Metcalf inc., pour une période de 10 ans, à compter du 1^{er} mai 2026, des espaces aux 6^e, 11^e, 12^e et 14^e étages, d'une superficie de 50 609 pieds carrés, situés dans les immeubles sis au 1555, rue Peel et 1550, rue Metcalfe, dans l'arrondissement de Ville-Marie, à des fins administratives, moyennant un loyer total de 16 714 416,19 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1254069003
80.01 (20.27)

CM25 0868

Accorder un contrat de gré à gré à Gartner Canada Co., par l'entremise de son entente avec le Centre d'acquisitions gouvernementales, pour un abonnement à des services-conseils spécialisés en appui à des dossiers stratégiques en technologies de l'information, pour une durée d'un an, soit du 1^{er} octobre 2025 au 30 septembre 2026 - Dépense totale de 360 322,45 \$, taxes incluses / Approuver le projet de contrat de services à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 août 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à Gartner Canada co. par l'entremise de son entente avec le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG), pour un abonnement à des services-conseils spécialisés en soutien à des dossiers stratégiques en technologies de l'information, pour une période d'un an, soit du 1^{er} octobre 2025 au 30 septembre 2026, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 360 322,45 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service en date du 23 juin 2025;
- 2- d'approuver le projet de contrat de services à cet effet;
- 3- d'autoriser le directeur du Service des technologies de l'information à signer tout document relatif à ce contrat, pour et au nom de la Ville;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidence : M. Craig Sauvé

1255566004
80.01 (20.28)

CM25 0869

Exercer l'option de prolongation de 12 mois et autoriser une dépense additionnelle de 86 058,79 \$, taxes incluses, pour les services de location et de manutention de barricades, de signalisation, de plans de détour pour des événements métropolitains pour les années 2025-2026, dans le cadre du contrat accordé à Signalisation Express inc. (CG23 0407), majorant ainsi le montant total du contrat à 231 898,83 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 août 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'exercer l'option de prolongation de 12 mois et d'autoriser une dépense additionnelle de 86 058,79 \$, taxes incluses, pour les services de location et de manutention de barricades, de signalisation, de plans de détour pour des événements métropolitains pour les années 2025-2026 dans le cadre du contrat accordé à Signalisation Express inc. (CG23 0407);

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1255703012
80.01 (20.29)

À 15 h 34,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.31) à 80.01 (20.35) de l'ordre du jour en retirant le point 80.01 (20.33).

Adopté à l'unanimité.

CM25 0870

Accorder un contrat de gré à gré à Supergravity inc., fournisseur exclusif, pour le renouvellement du contrat d'entretien du progiciel SUPERText, pour la période du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2027 - Dépense totale de 360 150 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 août 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à Supergravity inc., pour le renouvellement du contrat d'entretien du progiciel SUPERText, pour la période du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2027, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 360 150 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service en date du 2 juillet 2025;
- 2- d'autoriser le directeur de la Direction sécurité publique et justice, du Service des technologies de l'information, à signer tout document relatif à ce contrat, pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1258527003
80.01 (20.31)

CM25 0871

Conclure une entente-cadre avec Brulé, Murray & Associés inc., pour les services d'agents de prévention en santé et sécurité pour divers chantiers de construction de la Ville, d'une durée de deux ans - Montant estimé de l'entente : 970 379,63 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21024 (6 soum.)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de conclure une entente-cadre d'une durée de deux ans, par laquelle Brulé, Murray & Associés inc., plus bas soumissionnaire conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, les services d'agents de prévention en santé et sécurité, pour une somme maximale de 843 808,38 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-21024;
- 2- d'autoriser une dépense de 126 571,26 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Brulé, Murray & Associés inc.;
- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs et des villes liées, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidence : M. Craig Sauvé

1257443001
80.01 (20.32)

CM25 0872

Exercer l'option de la première prolongation de 12 mois et autoriser une dépense additionnelle de 509 000,63 \$, taxes incluses, pour les services professionnels en développement organisationnel dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec Conseillers en gestion et informatique CGI inc., Talsom inc. et Sia Partners inc. (CG24 0024), majorant ainsi le montant total des ententes-cadres à 1 443 908,35 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 août 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'exercer l'option de la première prolongation de 12 mois et d'autoriser une dépense additionnelle de 509 000,63 \$, taxes incluses, pour les services professionnels en développement organisationnel dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec Conseillers en gestion et informatique CGI inc., Talsom inc. et Sia Partners inc. (CG24 0024);
- 2- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs et des villes liées, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidence : M. Craig Sauvé

1250187001
80.01 (20.34)

CM25 0873

Accorder un soutien financier non récurrent de 1 300 000 \$ à différents organismes pour la réalisation de projets visant à soutenir la résilience des entreprises montréalaises face aux menaces de tarifs douaniers sur les produits canadiens imposés par les États-Unis

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 août 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 1 300 000 \$, à six organismes, pour la réalisation de projets visant à soutenir la résilience des entreprises montréalaises face aux menaces de tarifs douaniers sur les produits canadiens imposés par les États-Unis :

Organisme	Projet	Montant
Centre de Commerce Mondial de Montréal	Club Exportateurs MTL	550 000 \$
Fondation Montréal Inc. de demain (Québec Tech)	Appui à la diversification des marchés des PME exportatrices	175 000 \$
Mmode	En Mode Croissance - développement de nouveaux marchés	75 000 \$
PME MTL Centre-Ouest	Accélérateur d'Innovation Commerciale	200 000 \$
Excellence industrielle Saint-Laurent (EISL)	S'approvisionner et vendre au Québec	200 000 \$
Espace de concertation sur les pratiques d'approvisionnement responsable (ECPAR)	Projet structurant pour favoriser l'ancrage local et responsable des approvisionnements au Québec	100 000 \$

- 2 - d'approuver les projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions des versements de ces soutiens financiers;

- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1258379002
80.01 (20.35)

À 15 h 39,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.36) à 80.01 (20.40) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM25 0874

Approuver un projet d'acte par lequel la Société en commandite Le Sommet de la Rive cède à la Ville de Montréal, une servitude réelle et perpétuelle d'utilités publiques avec droit de maintenir, d'entretenir et de remplacer une conduite d'aqueduc principale, une conduite d'égout combinée (sanitaire et pluvial) secondaire et une conduite d'égout pluvial secondaire, affectant une partie du lot 3 943 627 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, située du côté nord du boulevard Gaétan-Laberge, à l'est de la rue Rhéaume, dans l'arrondissement de Verdun, et ce, sans contrepartie monétaire, lequel projet d'acte inclut l'annulation de la servitude publiée sous le numéro 16 398 549

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 août 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver un projet d'acte par lequel la Société en commandite Le Sommet de la Rive cède à la Ville de Montréal, une servitude réelle et perpétuelle d'utilités publiques en autant que ses compétences soient concernées, c'est-à-dire :

L'acquisition par la Ville d'une servitude avec droit de maintenir, d'entretenir et de remplacer une conduite d'aqueduc principale, sur une partie du lot 3 943 627 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, située sur le boulevard Gaétan-Laberge, à l'est de la rue Rhéaume, dans l'arrondissement de Verdun, sans considération monétaire, lequel projet d'acte inclut également l'annulation de la servitude publiée sous le numéro 16 398 549, le tout selon les termes et conditions mentionnées au projet d'acte.

Adopté à l'unanimité.

1244526002
80.01 (20.36)

CM25 0875

Accorder un contrat à Atelier en Hauteur inc., pour les travaux de réfection partielle de la paroi rocheuse du vide technique du réservoir Vincent-d'Indy - Dépense totale de 125 978,11 \$, taxes incluses - Appel d'offres sur invitation DEP-I2509-C (23R02 TR02) (2 soum., 1 seul conforme)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 août 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder au seul soumissionnaire conforme, Atelier en Hauteur inc., le contrat pour les travaux de réfection partielle de la paroi rocheuse du vide technique du réservoir Vincent-d'Indy, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 125 978,11 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation DEP-I2509-C (23R02 TR02);
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel

Adopté à l'unanimité.

1250241001
80.01 (20.37)

CM25 0876

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert du Gouvernement du Québec (ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs), à des fins de caserne de pompier et de piste cyclable, un terrain faisant partie du domaine hydrique de l'État, d'une superficie de 730,9 mètres carrés, situé à l'angle sud-est du boulevard René-Lévesque et de la piste cyclable de l'Estacade du Pont Champlain, dans l'arrondissement de Verdun, constitué du lot 5 615 378 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour la somme de 1 \$, plus les frais administratifs de 761 \$ et les taxes applicables, pour un montant total 876,11 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 août 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert du ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, pour le gouvernement du Québec, à des fins de caserne de pompier et de piste cyclable, un terrain faisant partie du domaine hydrique de l'État, d'une superficie de 730,9 mètres carrés, situé à l'angle sud-est du boulevard René-Lévesque et de la piste cyclable de l'Estacade du Pont Champlain dans l'arrondissement de Verdun, constitué du lot 5 615 378 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour la somme de 1 \$, plus les frais administratifs de 761 \$, pour un montant total de 876,11 \$, taxes incluses, le tout selon les conditions stipulées au projet d'acte et d'autoriser la signature de tout document accessoire;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1259220001
80.01 (20.38)

CM25 0877

Accorder un contrat à GoSecure inc., pour les licences et le support des produits Check Point Software Technologies LTD, pour une période de 36 mois - Dépense totale de 2 067 497,23 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 25-20959 (1 seul soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 août 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire, GoSecure inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour le renouvellement des licences et le support des produits Check Point Software Technologies Ltd, pour une période de 36 mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 2 047 026,96 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-20959;
- 2- d'autoriser une dépense de 20 470,27 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de GoSecure inc.;

4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1255942005
80.01 (20.39)

CM25 0878

Approuver le projet d'entente entre la Ville de Mont-Royal et la Ville de Montréal portant sur la délégation de l'aménagement cyclable autour de la dalle-parc située aux abords de la station du REM Ville-de-Mont-Royal / Autoriser une dépense de 498 284,32 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 août 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver le projet d'entente entre la Ville de Mont-Royal et la Ville de Montréal portant sur la délégation de l'aménagement cyclable autour de la dalle-parc située aux abords de la station du Réseau express métropolitain (REM) Ville-de-Mont-Royal;
- 2- d'autoriser une dépense maximale de 498 284,32 \$, taxes incluses, à cet effet;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1258746002
80.01 (20.40)

À 15 h 40,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.41) à 80.01 (20.45) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM25 0879

Accorder un contrat à Bell Canada, pour la maintenance d'équipements réseautiques Juniper (lot 1) pour une période de 36 mois - Dépense totale de 1 435 651,88 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21040 (2 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 août 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder Bell Canada, seul soumissionnaire conforme, pour une période de 36 mois, le contrat pour la maintenance d'équipements réseautiques Juniper (lot 1), aux prix de sa soumission, soit pour la somme maximale de 1 435 651,88 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20786 ;
- 2 - de procéder à une évaluation du rendement de Bell Canada ;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1259834004
80.01 (20.41)

CM25 0880

Accorder un contrat à Ascenseur Néoservices inc., pour la fourniture et le remplacement des systèmes de contrôle, des équipements auxiliaires de trois monte-charges, incluant les travaux connexes, à l'usine de production d'eau potable Atwater pour répondre aux normes de la Régie du bâtiment du Québec, pour une période 14 mois - Dépense totale de 2 180 989,52 \$, taxes incluses - Appel d'offres public DEP-P2521-198496-C - (2 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 août 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder à Ascenseur Néoservices inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture et le remplacement des systèmes de contrôle, des équipements auxiliaires de trois monte-charges, incluant les travaux connexes, à l'usine de production d'eau potable Atwater pour répondre aux normes de la Régie du bâtiment du Québec, pour une période 14 mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 1 896 512,63 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public DEP-P2521-198496-C;
- 2 - d'autoriser une dépense de 189 651,26 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3 - d'autoriser une dépense de 94 825,63 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4 - de procéder à une évaluation du rendement d'Ascenseur Néoservices inc.;
- 5 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1257572001
80.01 (20.42)

CM25 0881

Conclure une entente d'achat contractuelle de gré à gré avec Evoqua Water Technologies Ltd., fournisseur unique, pour la fourniture et la livraison de cellules pour les générateurs d'hypochlorite de sodium utilisés dans les usines de production d'eau potable Charles-J.-Des Bailleurs et Atwater pour le traitement de l'eau potable, d'une durée de 63 mois - Montant estimé de l'entente : 4 094 803,68 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 août 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de conclure une entente d'achat contractuelle de gré à gré, d'une durée de 63 mois, par laquelle Evoqua Water Technologies Ltd., fournisseur unique, s'engage à fournir et livrer, sur demande, des cellules pour les générateurs d'hypochlorite de sodium utilisés dans les usines de production d'eau potable Atwater et Charles-J.-Des Bailleurs pour le traitement de l'eau potable, pour une somme maximale de 3 722 548,80 \$, taxes incluses, conformément aux documents de la demande de soumission;
- 2 - d'autoriser une dépense de 372 254,88 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 3 - de procéder à une évaluation du rendement de Evoqua Water Technologies Ltd.;
- 4 - d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget de l'agglomération, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1257100002
80.01 (20.43)

CM25 0882

Exercer l'option de deuxième prolongation de 12 mois et autoriser une dépense additionnelle de 403 286,77 \$, taxes incluses, pour les services professionnels d'évaluation du potentiel des compétences de gestion des cadres de la Ville dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec M2D Leadership (CG21 0605), majorant ainsi le montant total du contrat à 1 920 270,49 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 août 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'exercer l'option de deuxième prolongation de 12 mois et d'autoriser une dépense additionnelle de 403 286,77 \$, taxes incluses, pour les services professionnels d'évaluation du potentiel des compétences de gestion des cadres de la Ville dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec M2D Leadership (CG21 0605);
- 2 - d'imputer cette dépense de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidence : M. Craig Sauvé

1254716001
80.01 (20.44)

CM25 0883

Accorder un contrat à Reftech International inc., pour les travaux de remise à niveau des systèmes d'incinération des boues numéros 1 et 3 de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte - Dépense totale de 1 827 468,35 \$, taxes incluses - Appel d'offres public DEEU-SP2523-BF000-C (2 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 août 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder à Reftech international inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux de mise à niveau des systèmes d'incinération des boues numéros 1 et 3, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 1 522 890,29 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public DEEU-SP2523-BF000-C;
- 2 - d'autoriser une dépense de 304 578,06 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3 - de procéder à une évaluation du rendement de Reftech international inc.;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1255472001
80.01 (20.45)

À 15 h 40,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.46) à 80.01 (20.50) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM25 0884

Accorder un contrat à Les Constructions H2D inc., pour les travaux de réfection de murs patrimoniaux situés sur le chemin de Senneville, dans le Grand parc de l'Ouest (lots 1 976 971 et 1 978 985) - Dépense totale de 1 029 619,55 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 25-6164 (2 soum.)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder à Les Constructions H2D inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux de réfection de murs patrimoniaux situés sur le chemin de Senneville, dans le Grand parc de l'Ouest (lots 1 976 971 et 1 978 985), aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 801 355,80 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-6164;

- 2- d'autoriser une dépense de 160 271,16 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 67 992,59 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1255414001
80.01 (20.46)

CM25 0885

Approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue de Sa Majesté le Roi du Chef du Canada, pour une durée de 20 ans, à compter du 1^{er} avril 2025, un site d'une superficie d'environ 217,8 mètres carrés, situé sur une partie du lot 2 331 573 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, faisant partie du Lieu historique national du Canal-de-Lachine, pour maintenir, exploiter, inspecter, réparer, entretenir et remplacer l'émissaire du Trop-Plein Rockfield, pour un loyer total de 123 240,86 \$, taxes incluses / Résilier le bail 8590-L61-498 de 1931 avec effet au 31 mars 2025

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 août 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue de Sa Majesté le Roi du Chef du Canada, pour une durée de 20 ans, à compter du 1^{er} avril 2025, un site d'une superficie d'environ 217,8 mètres carrés situé sur une partie du lot 2 331 573 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, faisant partie du Lieu historique national du Canal-de-Lachine, pour maintenir, exploiter, inspecter, réparer, entretenir et remplacer l'émissaire du Trop-Plein Rockfield pour un loyer total de 123 240,86 \$, taxes incluses, le tout, selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- 2- de résilier le bail 8590-L61-498 de 1931 avec effet au 31 mars 2025;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1255941007
80.01 (20.47)

CM25 0886

Accorder un contrat de gré à gré à L'Arsenal (C.M.P. Mayer inc.), fournisseur unique, pour la fourniture de 17 ensembles de coussins de lavage de marque Paratech, modèle Maxiforce, pour le Service de sécurité incendie de Montréal - Dépense totale de 291 277,68 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 août 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder un contrat de gré à gré à L'Arsenal (C.M.P. Mayer inc.), pour la fourniture de 17 ensembles de coussins de levage de marque Paratech, modèle Maxiforce, pour le Service de sécurité incendie de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 291 277,68 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service en date du 13 mai 2025;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1253838010
80.01 (20.48)

CM25 0887

Conclure des ententes-cadres avec Innotex inc., pour la fourniture d'habits pour le combat incendie (lot 1 et 2), d'une durée d'un an - Montant estimé des ententes : 4 808 139,52 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 25-20908 (2 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 août 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de conclure des ententes-cadres d'une durée d'un an, par laquelle Innotex inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des habits pour le combat incendie (lot 1 et lot 2), pour une somme maximale de 4 808 139,52 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-20908;
- 2 - de procéder à une évaluation du rendement d'Innotex inc.;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service de sécurité incendie de Montréal, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1253838003
80.01 (20.49)

CM25 0888

Exercer l'option de la première prolongation de 12 mois et autoriser une dépense additionnelle de 116 757,12 \$, taxes incluses, pour le renouvellement de la maintenance du soutien technique des licences du Logiciel Citrix, pour la période du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2026, dans le cadre du contrat accordé à Bell Canada (CG22 0755), majorant ainsi le montant total du contrat à 446 790,56 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 août 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'exercer l'option de la première prolongation de 12 mois et d'autoriser une dépense additionnelle de 116 757,12 \$, taxes incluses, pour le renouvellement de la maintenance du soutien technique des licences du Logiciel Citrix, pour la période du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2026, dans le cadre du contrat accordé à Bell Canada (CG22 0755);
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1250094002
80.01 (20.50)

À 15 h 41,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.51) à 80.01 (20.55) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM25 0889

Approuver le projet d'entente entre la Ville de Montréal et le Village de Senneville relativement aux travaux de reconstruction de la voie cyclable sur le chemin de Senneville, entre les avenues Tunstall et McKenzie / Autoriser une dépense maximale de 180 696,52 \$, taxes incluses, à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 août 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver le projet d'entente entre la Ville de Montréal et le Village de Senneville relativement aux travaux de reconstruction de la voie cyclable sur le chemin de Senneville, entre les avenues Tunstall et McKenzie;
- 2- d'autoriser une dépense maximale de 180 696,52 \$, taxes incluses, via le Programme de maintien du réseau cyclable (PMRC);
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1257231020
80.01 (20.51)

CM25 0890

Accorder un soutien financier de 70 000 \$ à Printemps Numérique, pour la mise en place de son événement MTL Connecte du 28 au 31 octobre 2025 / Approuver le projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 août 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier de 70 000 \$ à Printemps Numérique pour la mise en œuvre du volet rencontre d'affaires de l'événement MTL Connecte du 28 au 31 octobre 2025;
- 2- d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1257339001
80.01 (20.52)

CM25 0891

Conclure une entente-cadre avec BDO CANADA S.R.L./s.e.n.c.r.l. pour la révision des contrôles internes financiers de la Ville dans le cadre de l'implantation de la solution Oracle ERP Cloud, d'une durée de 24 mois - Montant estimé de l'entente : 718 593,75 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21018 (2 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 août 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de conclure une entente-cadre d'une durée de 24 mois, par laquelle BDO CANADA S.R.L./s.e.n.c.r.l., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, la révision des contrôles internes financiers de la Ville dans le cadre de l'implantation de la solution Oracle ERP Cloud pour une somme maximale de 718 593,75 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-21018;
- 2- d'imputer ces dépenses à même le budget des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1250167001
80.01 (20.53)

CM25 0892

Autoriser un remboursement de 274 969,10 \$, à la Ville de Dollard-des-Ormeaux, pour le paiement des taxes relatives à la quote-part de la Ville de Montréal dans le cadre des travaux de rénovation majeure et d'agrandissement de la caserne 61 (CG14 0144)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 août 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser un remboursement de 274 969,10 \$, à la Ville de Dollard-des-Ormeaux, pour le paiement des taxes relatives à la quote-part de la Ville de Montréal dans le cadre des travaux de rénovation majeure et d'agrandissement de la caserne 61;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1255350003
80.01 (20.54)

CM25 0893

Accorder un contrat à 9273-5935 Québec inc. (Communication Michel Verret), pour les services de comédiens et de cascadeurs pour diverses formations policières, pour une période de 12 mois à compter du 28 août 2025 - Dépense totale de 531 759,38 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21081 (2 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 août 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder à 9273-5935 Québec inc. (Communication Michel Verret), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les services de comédiens et de cascadeurs pour diverses formations policières pour une période de 12 mois à compter du 28 août 2025, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 531 759,38 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-21081;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1250133002
80.01 (20.55)

À 15 h 41,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.56) à 80.01 (20.60) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM25 0894

Exercer l'option de la première prolongation de 12 mois et autoriser une dépense additionnelle de 325 506,18 \$, taxes incluses, pour la fourniture de bottes de protection pour le combat incendie, de modèle Fire Dex FDXL200, dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec Boivin & Gauvin inc. (CG24 0072), majorant ainsi le montant total du contrat à 961 260,44 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 août 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'exercer l'option de la première prolongation de 12 mois et d'autoriser une dépense additionnelle de 325 506,18 \$, taxes incluses, pour la fourniture de bottes de protection pour le combat incendie, de modèle Fire Dex FDXL200, dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec Boivin & Gauvin inc. (CG24 0072);
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1253838012
80.01 (20.56)

CM25 0895

Accorder un contrat à Les Entreprises J. Piccioni inc., pour les travaux de la construction d'une chambre de protection contre les refoulements sur l'émissaire pluvial 2 400 mm Jacques-Bizard - Dépense totale de 895 115 \$, taxes incluses - Appel d'offres public DRE-P2518-181211-C (3 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 août 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder à Les Entreprises J. Piccioni inc. plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux de construction d'une chambre de protection contre les refoulements sur l'émissaire pluviale d'agglomération 2400 millimètres Jacques-Bizard dans l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 688 550 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public DRE-P2518-181211-C ;

- 2 - d'autoriser une dépense de 137 710 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3 - d'autoriser une dépense de 68 855 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1258537001
80.01 (20.57)

CM25 0896

Accorder un contrat à Procova inc., pour l'aménagement de vestiaires avec douches au centre de formation Ouest du Service de sécurité incendie de Montréal - Dépense totale de 1 244 518,14 \$, taxes incluses - Appel d'offres public IMM-15973 (8 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 août 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder à Procova inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'aménagement de vestiaires avec douches au centre de formation Ouest du Service de sécurité incendie, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 858 288,38 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15973;
- 2 - d'autoriser une dépense de 171 657,68 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3 - d'autoriser une dépense de 214 572,09 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1256206001
80.01 (20.58)

CM25 0897

Conclure une entente-cadre de gré à gré avec Microsoft Canada inc., par l'entremise de son entente avec le ministère de la Cybersécurité et du Numérique (MCN), pour la fourniture et l'entretien des licences de la suite Microsoft 365 requises pour le personnel de la Ville et du Service de police de la Ville de Montréal, pour une durée de trois ans, à compter du 1^{er} novembre 2025 - Montant estimé de l'entente : 53 399 891,55 \$, taxes incluses, ainsi que des frais de gestion payables au MCN, pour une somme maximale de 86 231,25 \$, taxes incluses, à titre de courtier en infonuagique pour le compte des organismes publics

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 août 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de conclure une entente-cadre de gré à gré, d'une durée de trois ans, à compter du 1^{er} novembre 2025, par laquelle Microsoft Canada inc., par l'entremise de son entente avec le ministère de la Cybersécurité et du Numérique (MCN), s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des licences de la suite Microsoft 365, et leur entretien, requises pour les employées et employés de la Ville de Montréal et du Service de police de la Ville de Montréal, pour une somme de 52 020 191,55 \$, taxes incluses, ainsi que des frais de gestion payables au MCN, pour une somme de maximale de 86 231,25 \$, taxes incluses, à titre de courtier en infonuagique pour le compte des organismes publics;
- 2 - d'autoriser une dépense de 1 379 700 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3 - d'autoriser le directeur de la Direction espaces de travail et services aux utilisateurs, à signer tout document relatif à ce contrat, pour et au nom de la Ville;
- 4 - de prioriser la demande d'ajustement récurrent à la base budgétaire de 705 100 \$, pour les années 2026 à 2028 dans le cadre du processus budgétaire en cours;
- 5 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1259563012
80.01 (20.59)

CM25 0898

Accorder un soutien financier totalisant 1 250 000 \$ à différents organismes, dans le cadre de l'appel à projets Entreprendre pour le climat et la circularité / Approuver les projets de convention de contribution financière à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 août 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant 1 250 000 \$, aux organismes ci-après désignés, dans le cadre de l'appel à projets Entreprendre pour le climat et la circularité :

Organisme	Montant
Polytechnique Montréal	300 000 \$
Esplanade Québec	300 000 \$
Coopérative de solidarité Carbone	250 000 \$
Surcy	150 000 \$
Écoscéno	125 000 \$
Conseil des industries bioalimentaires de l'Île de Montréal	125 000 \$

- 2- d'approuver les projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1256352001
80.01 (20.60)

À 15 h 42,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.61) à 80.01 (20.65) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM25 0899

Accorder un contrat à Aréo-Feu ltée, pour la fourniture de deux joints tournants pour camions de pompiers de marque Rosenbauer (modèle T-Rex) - Dépense totale de 293 531,18 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21052 (1 seul soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 août 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder au seul soumissionnaire, Aréo-Feu ltée, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour l'acquisition de fourniture de deux joints tournants pour camions de pompiers de marque Rosenbauer (modèle T-Rex), aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 255 244,50 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-21052;
- 2 - d'autoriser une dépense de 38 286,68 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1256711004
80.01 (20.61)

CM25 0900

Conclure une entente-cadre de gré à gré avec Microsoft Canada inc., par l'entremise de son entente avec le ministère de la Cybersécurité et du Numérique (MCN), pour la fourniture et l'entretien des licences Dynamics 365 et Microsoft Power Platform requises pour le personnel de la Ville, pour une période de trois ans, à compter du 1^{er} novembre 2025 - Montant estimé de l'entente : 8 688 784,92 \$, taxes incluses, ainsi que des frais de gestion payables au MCN, pour une somme maximale de 86 231,25 \$, taxes incluses, à titre de courtier en infonuagique pour le compte des organismes publics / Autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire du Service des technologies de l'information à compter de 2027, pour un montant de 1 416 000 \$

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 août 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de conclure une entente-cadre de gré à gré, d'une durée de trois ans, soit du 1^{er} novembre 2025 au 31 octobre 2028, par laquelle Microsoft Canada inc., par l'entremise de son entente avec le ministère de la Cybersécurité et du Numérique (MCN), s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des licences Dynamics 365 et Power Platform, et leur entretien, requises pour les employées et employés de la Ville, pour une somme de 8 251 879,92 \$, taxes incluses, ainsi que des frais de gestion payables au MCN, pour une somme de maximale de 86 231,25 \$, taxes incluses, à titre de courtier en infonuagique pour le compte des organismes publics;
- 2 - d'autoriser une dépense de 436 905 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3 - d'autoriser le directeur de la Direction espaces de travail et services aux utilisateurs à signer tout document relatif à ce contrat, pour et au nom de la Ville;
- 4 - d'autoriser un ajustement récurrent de la base budgétaire du Service des technologies de l'information pour un montant de 1 416 000 \$, pour les années 2027 à 2028;
- 5 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1257655003
80.01 (20.62)

CM25 0901

Exercer l'option de la première prolongation de 12 mois et autoriser une dépense additionnelle de 4 320 239,98 \$, taxes incluses, pour les services de téléphonie, d'appareils de communication et de services professionnels connexes pour répondre aux besoins de communications de l'agglomération (lots 1 et 2), dans le cadre des ententes-cadres conclues avec Bell Canada (CG22 0645), majorant ainsi le montant total des ententes à 17 758 022,72 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 août 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'exercer l'option de la première prolongation de 12 mois et d'autoriser une dépense additionnelle de 4 320 239,98 \$, taxes incluses, pour les services de téléphonie, d'appareils de communication et de services professionnels connexes pour répondre aux besoins de communications de l'agglomération (lots 1 et 2) dans le cadre des ententes-cadres conclues avec Bell Canada (CG22 0645);
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1256634005
80.01 (20.63)

CM25 0902

Conclure une entente-cadre avec Boivin & Gauvin inc., pour la fourniture de gants de protection pour le combat incendie, pour une période de trois ans, incluant deux options de prolongation de 12 mois chacune - Montant estimé de l'entente : 512 558,55 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21084 (3 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 août 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de conclure une entente-cadre, d'une durée de trois ans, incluant deux options de prolongation de 12 mois chacune par laquelle Boivin & Gauvin inc., plus bas soumissionnaire conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des gants de protection pour le combat incendie, pour une somme maximale de 512 558,55 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-21084;
- 2 - de procéder à une évaluation du rendement de Boivin & Gauvin inc.;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service de sécurité incendie de Montréal, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1253838008
80.01 (20.64)

CM25 0903

Conclure des ententes-cadres avec Artelia Canada inc. et Atelier Civiliti inc. (lot 1), Consultants AECOM inc. (lot 2) et Stantec inc. (lot 3) pour les services professionnels de conception pour divers projets d'envergure sur le territoire de la Ville de Montréal, d'une durée de trois ans chacune, incluant une option de prolongation de 12 mois - Montant estimé des ententes : 24 783 744,26 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 25-20819 (10 soum.)

Le conseiller Alan DeSousa déclare son intérêt et s'abstient de participer aux délibérations et de voter.

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 août 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de conclure des ententes-cadres d'une durée de trois ans, incluant une option de prolongation de 12 mois, avec les firmes ci-après désignées, ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, les services professionnels de conception pour divers projets d'envergure sur le territoire de la Ville de Montréal, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-20819;

Firme	Article	Montants maximaux, taxes incluses (honoraires et déboursés)
Artelia Canada inc. et Atelier Civiliti inc.	Lot 1	11 829 082,15 \$
Consultants AECOM inc.	Lot 2	8 263 475,15 \$
Stantec inc.	Lot 3	4 691 186,96 \$
Total		24 783 744,26 \$

- 2- de procéder aux évaluations du rendement des firmes Artelia Canada inc., Atelier Civiliti inc., Consultants AECOM inc. et Stantec inc.;
- 3- d'autoriser le directeur des projets d'aménagement urbain à prolonger le contrat pour une période 12 mois, et ce, uniquement si les dépenses autorisées n'ont pas été épuisées;

- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs, des arrondissements et des villes liées, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidence : M. Craig Sauvé

1259486001
80.01 (20.65)

À 15 h 43,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.66) à 80.01 (20.70) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM25 0904

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure une entente-cadre avec Cofomo inc., pour la prestation de services pour coordonnateurs de projets informatiques, d'une durée de 36 mois - Montant estimé de l'entente : 2 985 118,92 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 25-20965 (8 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 août 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- de conclure une entente-cadre d'une durée de 36 mois, par laquelle Cofomo inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des services professionnels de coordination de projets informatiques, soit pour une somme maximale de 2 985 118,92 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-20965;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Cofomo inc.;
- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service des technologies de l'information, et ce au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidence : M. Craig Sauvé

1259859002
80.01 (20.66)

CM25 0905**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

Conclure des ententes-cadres avec Artelia Canada inc., Groupe ABS inc., GHD Consultants Itée, Englobe Corp., Les Services EXP inc., AtkinsRéalès Canada inc. et Solmatech inc., pour les services professionnels de contrôle qualitatif des matériaux sur différents projets de construction, de réhabilitation ou de réfection d'infrastructures municipales, d'une durée de 36 mois, incluant une option de prolongation de 12 mois - Montant estimé des ententes : 30 371 623,54 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 25-20949 (7 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 août 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
 - 2- de conclure des ententes-cadres d'une durée de 36 mois, incluant une option de prolongation de 12 mois, avec les firmes ci-après désignées ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, des services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux sur différents projets de construction, de réhabilitation ou de réfection d'infrastructures municipales, soit pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-20949;
- | <u>Firmes</u> | <u>Contrat</u> | <u>Montant (taxes incluses)</u> |
|--------------------------|----------------|---------------------------------|
| Artelia Canada inc. | 1 | 5 661 081,56 \$ |
| Groupe ABS inc. | 2 | 5 975 250,75 \$ |
| GHD Consultants Ltée | 3 | 5 525 583,53 \$ |
| Englobe Corp. | 4 | 4 231 769,85 \$ |
| Les Services EXP inc. | 5 | 4 631 969,08 \$ |
| AtkinsRéalès Canada inc. | 6 | 2 121 346,24 \$ |
| Solmatech inc. | 7 | 2 224 622,53 \$ |
- 3- de procéder aux évaluations du rendement des firmes, Artelia Canada inc., Groupe ABS inc., GHD Consultants Itée, Englobe Corp., Les Services EXP inc., AtkinsRéalès Canada inc. et Solmatech inc.;
 - 4- d'autoriser le directeur de la Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines à prolonger les contrats pour une prolongation de 12 mois, et ce, uniquement, si au terme des 36 mois, les enveloppes budgétaires n'ont pas été épuisées, selon les termes et conditions des documents d'appel d'offres;
 - 5- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidence : M. Craig Sauvé

CM25 0906

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure une entente-cadre avec Levio conseils inc. pour la prestation de services spécialisés pour des gestionnaires de projets informatiques, d'une durée de 12 mois, incluant deux options de prolongation de 12 mois - Montant estimé de l'entente : 2 527 150,50 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 25-20966 (12 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 août 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- de conclure une entente-cadre d'une durée de 12 mois, par laquelle Levio conseils inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des services professionnels de gestion de projets informatiques, soit pour une somme maximale de 2 527 150,50 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-20966;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Levio conseils inc.;
- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service des technologies de l'information, et ce au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidence : M. Craig Sauvé

1259859004
80.01 (20.68)

CM25 0907

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Sogica inc. pour les services professionnels de gestion, d'entretien et d'évolution du système Imagétique de la cour municipale de Montréal, pour une période de 28 mois, avec trois options de prolongation de 12 mois chacune - Dépense totale de 2 551 295,25 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 25-20970 (1 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 août 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

- 2- d'accorder au seul soumissionnaire Sogica inc., ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, un contrat pour des services professionnels de gestion, d'entretien et d'évolution du système Imagétique de la cour municipale de Montréal, pour une période de 28 mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 2 551 295,25 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-20970;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Sogica inc.;
- 4- d'autoriser le directeur de la Direction Sécurité publique et justice, du Service des technologies de l'information, à signer tout document relatif à ce contrat, pour et au nom de la Ville;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidence : M. Craig Sauvé

1256634003
80.01 (20.69)

CM25 0908

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder, conjointement avec la Société de transport de Montréal, un contrat à Pomerleau inc., pour la reconstruction des infrastructures et du réaménagement des rues Berri et de Maisonneuve et d'une partie du parc Émilie-Gamelin dans le cadre de la réfection de la membrane d'étanchéité de la toiture de la station Berri-UQAM - Dépense totale de 79 343 379,24 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 504301 (4 soum.) / Autoriser une dépense totale pour la Ville de Montréal de 51 633 396,40 \$, taxes incluses / Autoriser un budget de revenus équivalent aux dépenses de 117 293,76 \$, taxes et contingences incluses, pour les travaux de Bell intégrés au contrat de l'entrepreneur et qui sont remboursables par Bell en vertu de l'entente

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 août 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder, conjointement avec la Société de transport de Montréal, à Pomerleau inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour la reconstruction des infrastructures et du réaménagement des rues Berri et de Maisonneuve et d'une partie du parc Émilie-Gamelin dans le cadre de la réfection de la membrane d'étanchéité de la toiture de la station de métro Berri-UQAM, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 65 506 923,51 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 504301;
- 3- d'autoriser une dépense totale pour la Ville de Montréal de 51 633 396,40 \$, taxes incluses;
- 4- d'autoriser une dépense de 6 384 555,54 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 5- d'autoriser une dépense de 6 001 712,47 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 6- d'autoriser une dépense de 1 450 187,72 \$, taxes incluses, à titre de budget pour mandats connexes;
- 7- d'autoriser un budget de revenus équivalent aux dépenses de 117 293,76 \$, taxes incluses, pour les travaux de Bell intégrés dans le contrat de l'entrepreneur et qui sont remboursables par Bell en vertu de l'entente;

- 8- de procéder à une évaluation du rendement de Pomerleau inc.;
- 9- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1257231050
80.01 (20.70)

À 15 h 52,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.71) à 80.01 (20.75) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM25 0909

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure des ententes-cadres avec AtkinsRéalès Canada inc., Groupe ABS inc., Les Services EXP inc., Terrapex Environnement ltée, Artelia Canada inc. et GHD Consultants ltée, pour les services professionnels de caractérisations environnementales et d'études géotechniques pour les services centraux, dans le cadre de projets d'infrastructures urbaines et d'aménagement de divers sites, d'une durée de 36 mois, incluant une option de prolongation de 12 mois - Montant estimé des ententes : 16 450 053,42 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 25-20947 (6 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 août 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- de conclure des ententes-cadres d'une durée de 36 mois, incluant une option de prolongation de 12 mois, avec les firmes ci-après désignées, ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, des services professionnels de caractérisation environnementale et géotechniques dans le cadre de divers projets d'infrastructures urbaines et d'aménagement, soit pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-20947;

Firme	Somme maximale (taxes incluses)	Contrat
AtkinsRéalès Canada inc.	3 817 165,40 \$	1
Groupe ABS inc.	3 110 022,01 \$	2
Les Services EXP inc.	2 775 094,09 \$	3
Terrapex Environnement ltée	2 454 831,23 \$	4
Artelia Canada inc.	2 168 501,62 \$	5
GHD Consultants ltée	2 124 439,07 \$	6

- 3- de procéder aux évaluations de rendement des firmes AtkinsRéalès Canada inc., Groupe ABS inc., Les Services EXP inc., Terrapex Environnement ltée, Artelia Canada inc. et GHD Consultants ltée;

- 4- d'autoriser le directeur de la Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines à prolonger les contrats pour une durée de 12 mois et ce, uniquement si au terme des 36 mois, les enveloppes budgétaires n'ont pas été épuisées, selon les termes et conditions des documents d'appel d'offres;
- 5- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1257231033
80.01 (20.71)

CM25 0910

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Decimal Technologies inc., pour l'acquisition et le déploiement d'une solution infonuagique pour le système budgétaire, pour une période de 96 mois, incluant deux options de prolongation de 60 mois chacune - Dépense totale de 16 914 757,31 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 25-20860 (1 seul soum.) / Autoriser des ajustements récurrents à la base budgétaire du Service des technologies de l'information à compter de 2027 pour un montant de 1 457 200 \$

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 août 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder au seul soumissionnaire Decimal Technologies inc., ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour l'acquisition et le déploiement d'une solution infonuagique pour le système budgétaire pour une période de 96 mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 16 914 757,31 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-20860;
- 3- d'autoriser une dépense de 754 900 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences ;
- 4- d'autoriser des ajustements récurrents à la base budgétaire du Service des technologies de l'information, soit un ajout de 636 100 \$ pour 2027, un ajout de 650 200 \$ pour 2028, un ajout de 36 700 \$ pour 2029, un ajout de 53 300 \$ pour 2030 et un ajout de 80 900 \$ pour 2031;
- 5- de procéder à une évaluation du rendement de la firme Decimal Technologies inc.;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. Dimitrios (Jim) Beis
M. Michel Bissonnet
Mme Christine Black
M. Josué Corvil
Mme Mary Deros
M. Laurent Desbois
M. Alan DeSousa
Mme Effie Giannou
M. Julien Hénault-Ratelle
M. Doug Hurley
M. Benoit Langevin
M. Sonny Moroz
Mme Vana Nazarian
M. Dominic Perri
M. Giovanni Rapanà
Mme Chantal Rossi
M. Aref Salem
Mme Stephanie Valenzuela
Mme Alba Zuniga Ramos

1257684003
80.01 (20.72)

CM25 0911

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de Deana Miriam Shuster, un terrain vacant constitué du lot 1 416 974 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 3 556,3 mètres carrés, situé en bordure de l'emprise vacante, qui constitue la continuité du boulevard Lakeview, au nord de la rue Stephen-Walsh dans la Ville de Beaconsfield, à des fins de parc régional, pour la somme de 64 000 \$, en plus des taxes applicables, le cas échéant / Verser dans le domaine public le lot 1 416 974 à titre de parc régional / Consentir à la radiation de l'avis d'assujettissement créé en faveur de la Ville et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, le 29 novembre 2018, sous le numéro 24 294 403

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 août 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de Deana Miriam Shuster, un terrain vacant connu et désigné comme étant le lot 1 416 974 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 3 556,3 mètres carrés, situé en bordure de l'emprise vacante qui constitue la continuité du boulevard Lakevie, au nord de la rue Stephen-Walsh à Beaconsfield, à des fins de parc régional, pour la somme de 64 000 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte de vente;
- 2 - d'accorder mainlevée pure et simple de l'avis d'assujettissement créé en faveur de la Ville et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, le 29 novembre sous le numéro 24 294 403;
- 3 - de verser le lot 1 416 974 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, au domaine public;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1259600001
80.01 (20.73)

CM25 0912

Accorder un contrat à Distribution Maranda inc. pour la fourniture et l'installation de différents aménagements préfabriqués et fabriqués sur mesure pour des camions fournis par la Ville (lot 3) - Dépense totale de 134 454,25 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 25-20923 (1 seul soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 août 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire conforme, Distribution Maranda inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture et l'installation de différents aménagements préfabriqués et fabriqués sur mesure pour des camions fournis par la Ville, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 116 916,74 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-20923;
- 2- d'autoriser une dépense de 17 537,51 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Distribution Maranda inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1255593005
80.01 (20.74)

CM25 0913

Accorder un contrat à Clean Harbors Québec inc. pour la collecte et le traitement des résidus domestiques dangereux (RDD) en provenance des écocentres, pour une période de 36 mois, incluant deux options de prolongation de 12 mois chacune - Dépense totale de 2 696 379,80 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 25-20980 (3 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 août 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder à Clean Harbors Québec inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la collecte et le traitement des résidus domestiques dangereux (RDD) en provenance des écocentres (lot 4), pour une période de 36 mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 2 592 672,88 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-20980;
- 2- d'autoriser une dépense de 103 706,92 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Clean Harbors Québec inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1258501001
80.01 (20.75)

À 15 h 52,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.76) à 80.01 (20.80) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM25 0914

Accorder un soutien financier de 225 000 \$ à Mouvement pour mettre fin à l'itinérance à Montréal et de 225 000 \$ à Le Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal inc., pour leur projet respectif de contribution à la concertation régionale en itinérance pour 2026 à 2028, dans le cadre du budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale / Approuver les projets de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 août 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 450 000 \$, aux organismes ci-après désignés, pour le projet, la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre du budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale;

Organisme	Projet - 2026-2028	Soutien
Mouvement pour mettre fin à l'itinérance à Montréal	Concertation et mobilisation	225 000 \$
Le Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal inc.	Contribution du RAPSIM aux actions de la Ville en matière d'itinérance	225 000 \$

- 2 - d'approuver les projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1254363005
80.01 (20.76)

CM25 0915

Accorder un soutien financier supplémentaire de 67 104 \$ provenant des contributions issues du volet social du Règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial (20-041) à Le Parados inc. en complément du soutien financier reçu dans le cadre de la troisième phase de l'Initiative fédérale pour la création rapide de logements / Approuver le projet d'addenda 1 modifiant la convention de contribution financière

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 août 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder une contribution financière supplémentaire de 67 104 \$ à l'organisme Le Parados inc. provenant des contributions issues du volet social du Règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial (20-041);
- 2 - d'approuver le projet d'Addenda 1 modifiant la convention de contribution financière;
- 3 - d'autoriser la directrice du Service de l'habitation à signer l'acte hypothécaire de premier rang en faveur de la Ville de Montréal et la mainlevée de l'hypothèque initiale en faveur de la Ville de Montréal créée aux termes de l'acte hypothécaire publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 29 022 833;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1253956003
80.01 (20.77)

CM25 0916

Accorder un soutien financier de 62 500 \$ à Mission Bon Accueil, pour son projet d'informatique décisionnelle pour la coordination et la gestion des données en itinérance, dans le cadre d'une entente d'aide financière avec le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale / Approuver le projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 août 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder un soutien financier totalisant 62 500 \$ à Mission Bon Accueil, pour son projet d'informatique décisionnelle pour la coordination et la gestion des données en itinérance, dans le cadre du budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale et d'une convention financière avec le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale;
- 2 - d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1254363004
80.01 (20.78)

CM25 0917

Accorder un contrat à Pronex Excavation inc., pour les travaux d'aménagement d'une route d'accès incluant les travaux d'égout, d'aqueduc, de voirie et d'éclairage (lot 1) de l'écoquartier Louvain, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville - Dépense totale de 2 890 674,10 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 476010 (12 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 août 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder à Pronex Excavation inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour des travaux d'aménagement d'une route d'accès incluant les travaux d'égout, d'aqueduc, de voirie et d'éclairage (Lot 1 de l'écoquartier Louvain), dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 1 992 228,41 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 476010;
- 2- d'autoriser une dépense de 398 445,69 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 500 000 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à l'évaluation du rendement de Pronex Excavation inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1257231038
80.01 (20.79)

CM25 0918

Approuver le projet d'avenant 2 à la convention d'aide financière intervenue entre le ministère de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal pour la réalisation de l'inventaire requis en vertu de l'article 120 de la *Loi sur le patrimoine culturel* (CG22 0477), afin de prolonger l'échéancier du travail de documentation et de consignation in situ de certaines données jusqu'au 31 décembre 2028, de reporter le dernier versement de l'aide financière en mars 2027 et de prolonger la convention jusqu'au 30 juin 2029

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 août 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver un projet de 2^e avenant à la convention d'aide financière conclue entre le ministère de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal pour la réalisation de l'inventaire requis en vertu de l'article 120 de la *Loi sur le patrimoine culturel* (CG22 0477), afin de prolonger l'échéancier du travail de documentation et de consignation *in situ* de certaines données jusqu'au 31 décembre 2028, de reporter le dernier versement de l'aide financière en mars 2027 et de prolonger la fin de la convention jusqu'au 30 juin 2029.

Adopté à l'unanimité.

1259641002
80.01 (20.80)

À 16 h 11,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.81) à 80.01 (20.85) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM25 0919

Autoriser la signature d'un projet d'entente de principe avec l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) pour la phase de démarrage du projet structurant de transport collectif électrique entre le centre-ville et le territoire du Grand Sud-Ouest de Montréal (GSO) - Montant estimé des honoraires relatifs aux ressources humaines de la Ville à rembourser par l'ARTM : 1 154 088 \$

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 août 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver la signature d'une entente de principe avec l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) pour la phase de démarrage du projet structurant de transport collectif électrique entre le centre-ville et le territoire du Grand Sud-Ouest (GSO), pour un montant maximal de 1 154 088 \$, correspondant aux honoraires relatifs aux ressources humaines de la Ville, à verser par l'ARTM à la Ville, conditionnellement à l'obtention par celle-ci d'une subvention du ministère des Transports de la mobilité durable (MTMD) dans le cadre du Programme d'aide gouvernementale au transport collectif des personnes (PAGTCP).

Adopté à l'unanimité.

1253455001
80.01 (20.81)

CM25 0920

Accorder un contrat à Gilca inc., pour les travaux de décontamination et de réfection ponctuelle de l'enveloppe de la Maison Eustache-Rouleau - Dépense totale de 796 965,60 \$, taxes incluses - Appel d'offres public IMM-15964 (5 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 août 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder à Gilca inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour des travaux de décontamination et de réfection ponctuelle de l'enveloppe de la Maison Eustache-Rouleau, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 549 631,45 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15964;
- 2- d'autoriser une dépense de 109 926,29 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 137 407,86 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1257305002
80.01 (20.82)

CM25 0921

Modifier le premier alinéa de la clause relative à l'article 107.9 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) dans les conventions de contribution financière adoptées depuis 2024 par le conseil d'agglomération, afin de porter le seuil à 250 000 \$ et plus

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 août 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

de modifier le premier alinéa de la clause pertinente des conventions de contribution financière, pour toutes celles adoptées depuis l'année 2024, afin qu'il se lise désormais comme suit, conformément à l'article 107.9 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) : Dans la mesure où la contribution financière ou le cumul de toutes les contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de deux cent cinquante mille dollars (250 000 \$) et plus, et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif.

Adopté à l'unanimité.

1255996001
80.01 (20.83)

CM25 0922

Autoriser la cession des droits et obligations de deux contrats accordés à Excavation Vidolo ltée à la suite des appels d'offres 23-20047 - lot 2 (CG23 0650) et 24-20423 - lot 3 (CG24 0309), pour la fourniture et le transport de conteneurs de matières résiduelles des écocentres Saint-Laurent et La Petite-Patrie, à GFL Environmental inc.

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 août 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'autoriser la cession des droits et obligations de deux contrats accordés à Excavation Vidolo ltée à la suite des appels d'offres 23-20047 - lot 2 (CG23 0650) et 24-20423 - lot 3 (CG24 0309), pour la fourniture et le transport de conteneurs de matières résiduelles des écocentres Saint-Laurent et La Petite-Patrie, à l'entreprise GFL Environmental inc.

Adopté à l'unanimité.

1259634004
80.01 (20.84)

CM25 0923

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal vend à la Corporation Maison Lucien-L'Allier, à des fins de construction de logements sociaux et communautaires, un terrain vacant, constitué du lot 1 852 853 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé sur la rue de Versailles, dans l'arrondissement de Ville-Marie, d'une superficie de 906,7 mètres carrés, pour un montant de 243 991 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant / Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses équivalents à 243 991 \$ au Service de l'habitation pour la revente du terrain pour l'année 2025

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 août 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal vend à la Corporation Maison Lucien-L'Allier, à des fins de construction de logements sociaux et communautaires, un terrain vacant, connu et désigné comme étant le lot 1 852 853 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé sur le côté ouest de la rue de Versailles, au sud de la rue Saint-Antoine Ouest, dans l'arrondissement de Ville-Marie, d'une superficie de 906,7 mètres carrés, pour une somme de 243 991 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2- d'autoriser le greffier de la Ville à signer l'acte de vente conditionnellement à ce que la Corporation Maison Lucien-L'Allier démontre qu'elle a obtenu une confirmation écrite de l'acceptation finale du financement dans le cadre du Programme d'habitation abordable Québec (PHAQ), de la Société d'Habitation du Québec (SHQ), pour la réalisation de son projet;
- 3- d'autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses équivalents à 243 991 \$ au Service de l'habitation pour la revente de l'immeuble pour l'année 2025;
- 4- d'imputer ce revenu et cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. Dimitrios (Jim) Beis
M. Michel Bissonnet
Mme Christine Black
M. Josué Corvil
Mme Mary Deros
M. Laurent Desbois
M. Alan DeSousa
Mme Effie Giannou
M. Julien Hénault-Ratelle
M. Doug Hurley
M. Benoit Langevin
M. Sonny Moroz
Mme Vana Nazarian
M. Dominic Perri
M. Giovanni Rapanà
Mme Chantal Rossi
M. Aref Salem
M. Serge Sasseville
Mme Stephanie Valenzuela
Mme Alba Zuniga Ramos

À 16 h 14,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.86) à 80.01 (20.90) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM25 0924

Approuver la Planification économique conjointe pour la période 2025-2029 entre la Ville de Montréal et le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEIE) du Québec / Approuver le projet de convention de subvention de 200 000 000 \$ entre le MEIE et la Ville de Montréal / Autoriser un budget additionnel de dépense équivalent au revenu additionnel de l'aide financière attendue de 200 000 000 \$ pour la mise en œuvre du Plan économique 2030 de la Ville

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 août 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver la Planification économique conjointe pour la période 2025-2029 entre la Ville de Montréal et le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEIE) du Québec;
- 2 - d'approuver le projet de convention de subvention de 200 000 000 \$ entre le MEIE et la Ville;
- 3 - d'autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent au revenu additionnel de l'aide financière attendue de 200 000 000 \$ pour la mise en œuvre du Plan économique 2030 de la Ville de Montréal;
- 4 - d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1250068002
80.01 (20.86)

CM25 0925

Accorder un soutien financier de 421 700 \$ à Pôle artistique 4001 Berri et de 4 217 244 \$ à Centre d'Art Battat dans le cadre de l'appel à projets aux volets 2 et 3-a) du Programme de soutien à la rénovation de bâtiments accueillant des ateliers d'artistes / Approuver les projets de convention à cet effet / Approuver un projet d'addenda 2 aux deux conventions approuvées par résolution (CG23 0342) avec Ateliers Belleville et Lespacemaker et un projet d'addenda 3 à la convention approuvée par résolution (CG21 0619) avec Ateliers créatifs Montréal pour allonger la durée de réalisation des travaux dans le cadre du volet 2 du Programme de soutien à la rénovation de bâtiments accueillant des ateliers d'artistes, en plus de l'augmentation du montant de la contribution financière pour Ateliers Belleville de 269 522 \$ pour le volet 2 et de 31 275 \$ pour le volet 3-a) et pour Lespacemaker de 52 910 \$ pour le volet 3-a)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 août 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 421 700 \$ à Pôle artistique 4001 Berri et de 4 217 244 \$ à Centre d'Art Battat dans le cadre de l'appel à projets aux volets 2 et 3-a) du Programme de soutien à la rénovation de bâtiments accueillant des ateliers d'artistes;
- 2 - d'approuver les projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 3 - d'approuver un addenda aux deux conventions approuvées par résolution (CG23 0342) avec Ateliers Belleville et Lespacemaker et un addenda à la convention approuvée par résolution (CG21 0619) avec Ateliers créatifs Montréal pour allonger la durée de réalisation des travaux dans le cadre du volet 2 du Programme de soutien à la rénovation de bâtiments accueillant des ateliers d'artistes, en plus de l'augmentation du montant de la contribution financière pour Ateliers Belleville de 269 522 \$ pour le volet 2 et de 31 275 pour le volet 3-a) et pour Lespacemaker de 52 910 \$ pour le volet 3-a);
- 4 - d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1258383001
80.01 (20.87)

CM25 0926

Autoriser une dépense maximale de 3 029 943,69 \$, taxes incluses, à être versée à l'Office municipal d'habitation de Montréal pour divers travaux requis aux bâtiments municipaux localisés aux 2665, 2830, 2940, 2950, 3170, 3390, rue Goyer, et au 3135, chemin de Bedford

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 août 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense maximale de 3 029 943,69 \$, toutes taxes incluses, à être versée à l'Office municipal d'habitation de Montréal pour divers travaux requis aux bâtiments municipaux localisés au 2665, 2830, 2940, 2950, 3170 et 3390, rue Goyer et 3135, chemin de Bedford;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. Dimitrios (Jim) Beis
M. Michel Bissonnet
Mme Christine Black
M. Josué Corvil
Mme Mary Deros
M. Laurent Desbois
M. Alan DeSousa
Mme Effie Giannou
M. Julien Hénault-Ratelle
M. Doug Hurley
M. Benoit Langevin
M. Sonny Moroz
Mme Vana Nazarian
M. Dominic Perri

M. Giovanni Rapanà
Mme Chantal Rossi
M. Aref Salem
Mme Stephanie Valenzuela
Mme Alba Zuniga Ramos

125553001
80.01 (20.88)

CM25 0927

Accorder un contrat à Agilent Technologies Canada inc., pour la fourniture d'un chromatographe en phase gazeuse avec détection par spectrométrie de masse - Dépense totale de 157 178,36 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21087 (1 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 août 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire Agilent Technologies Canada inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture d'un chromatographe en phase gazeuse avec détection par spectrométrie de masse, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 157 178,36 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-21087;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1255435001
80.01 (20.89)

CM25 0928

Approuver le projet d'addenda 1 à la convention de contribution financière intervenue entre la Ville de Montréal et l'Autorité régionale de transport métropolitain afin d'accorder un montant supplémentaire maximal de 200 000 \$ et de prolonger l'entente jusqu'au 31 mai 2026, pour la réalisation d'un livrable additionnel dans le cadre de Montréal en commun, le volet montréalais du Défi des villes intelligentes du Canada

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 août 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver l'addenda 1 à la convention de contribution financière conclue entre la Ville de Montréal et l'Autorité régionale de transport métropolitain afin d'accorder un montant supplémentaire maximal de 200 000 \$ pour la réalisation d'un livrable additionnel qui s'inscrit dans le cadre de Montréal en commun, le volet montréalais du Défi des villes intelligentes du Canada;
- 2 - de modifier la date de terminaison de la convention au 31 mai 2026;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1257219001
80.01 (20.90)

À 16 h 24,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.91) à 80.01 (20.95) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM25 0929

Accorder un soutien financier totalisant 21 380 110 \$ à plusieurs organismes pour la réalisation de divers projets, pour la période du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2028, pour le projet Itinérance et milieux inclusifs 2026-2028, dans le cadre du budget d'agglomération du Service de la diversité et de l'inclusion sociale et du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la Solidarité (Convention MESS-Ville 2024-2029) / Approuver les projets de conventions à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 août 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 21 380 110 \$, à 39 différents organismes ci-après désignés pour 42 projets, à la suite de l'appel de projets Itinérance et milieux inclusifs 2026-2028, dans le cadre du budget agglomération du Service de la diversité et de l'inclusion sociale et du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la Solidarité (Convention MESS-Ville 2024-2029) pour les projets et les montants indiqués en regard de chacun d'eux :

Organisme	Projet 2026-2028 Volet Général	Soutien
Accueil Bonneau inc.	La cohabitation sociale, moteur de nos communautés	861 178 \$
Action-Réinsertion	Les Expert·e·s en Cohabitation et Salubrité	507 871 \$
Cirque Hors Piste	Créations collectives	242 439 \$
Dîners St-Louis	Job 18-30	366 687 \$
Dopamine	DopaCohab	595 887 \$
Groupe Information Travail inc.	Brigade de propreté Urbaine Milton Parc	505 350 \$
Hébergeur de Parc extension	Solidarité active Parc-extension	456 391 \$
La Cafétéria communautaire Multi Caf	Unité mobile multisectorielle visant l'itinérance à CDN-NDG, version 2.0 (UMMI +)	600 000 \$
La Maison Benoît Labre	Brigades de propreté	654 575 \$
La Mission St-Michael	Pour une vie commune	433 111 \$
La Porte ouverte Montréal	Inclusion et cohabitation sociale Milton-Parc	838 565 \$
L'Amour en action Syl Dan	Action, Intégration et Cohabitation	463 852 \$
L'Anonyme U.I.M	Solidaire dans nos quartiers	1 075 769 \$
Le Groupe communautaire L'Itinéraire	Programme Camelot	443 817 \$
Le Groupe communautaire L'Itinéraire	Programme Maison ronde	413 117 \$

Les YMCA du Québec	Dialogue – Espaces partagés : Initiatives pour un centre-ville inclusif	557 609 \$
Maison du Père	Maillage et cohabitation sociale	527 516 \$
Missions Exeko	Ruche d'art Milton-Parc - projet collectif	454 870 \$
Missions Exeko	IdAction mobile 2026-2028	313 599 \$
Plein Milieu	Actions alternatives de sensibilisation à l'itinérance	707 585 \$
Projet Ado Communautaire en travail de rue	Cohabitation	416 821 \$
Ricochet (Hébergement/Homes)	Co-existe 3.0	549 597 \$
Rue Action Prévention Jeunesse	Mouvement vers des alternatives rémunérées et constructives (M.A.R.C.)	753 848 \$
Spectre de rue inc.	Programme TAPAJ - plateaux Volet 1	609 607 \$
Spectre de rue inc.	Intervention en mixité sociale	266 689 \$
Volet Autochtone		
Centre d'amitié Autochtone de Montréal Inc.	Programme culturel Atónhnhets	503 715 \$
Centre de justice des Premiers Peuples de Montréal	Vers la déjudiciarisation des Premiers Peuples à Tiohtià:ke	444 942 \$
Foyer Pour Femmes Autochtones de Montréal	Les médiateurs du Square Cabot	1 067 930 \$
Résilience Montréal	Quartier solidaire	1 029 900 \$
Société Makivik	Travailleurs de milieu Inuit	722 848 \$
Volet Femme		
Association d'entraide Le Chaînon inc.	Intervention de milieu pour un espace urbain accueillant et inclusif	808 271 \$
Auberge Madeleine	Femmes en situation d'itinérance, pouvoir d'agir et inclusion : transformer l'exclusion en appartenance	206 460 \$
Centre des femmes d'ici et d'ailleurs	Inclusives et solidaires des femmes en situation d'itinérance de toutes origines et statuts!	161 682 \$
Info-Femmes inc.	Vers Elles : accompagner les femmes invisibilisées	197 650 \$
La Fondation du refuge pour femmes Chez Doris inc.	Programme de pré employabilité en cuisine et en friperie, pour femmes en situation d'itinérance	605 072 \$
La Maison Marguerite de Montréal inc.	Projet d'inclusion urbaine pour femmes en situation d'itinérance	324 207 \$
La Marie Debout, centre d'éducation des femmes	Inclusion et participation sociale des personnes en situation d'itinérance dans MHM	147 469 \$
La rue des Femmes de Montréal	Activités socio-culturelles	332 997 \$
Les Maisons de l'Ancre inc.	Renforcer le pouvoir d'agir	449 300 \$
Logifem inc.	Programme de médiation culturelle	260 616 \$
Madame Prend Congé, centre de femmes de Pointe St-Charles	Briser l'isolement des femmes en situation d'itinérance	155 954 \$
Société Elizabeth Fry du Québec	Programme EVE à la Cour municipale de Montréal	344 747 \$

2 - d'approuver les projets de convention respectifs entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

CM25 0930

Approuver le projet d'entente entre la Ville de Montréal et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation relative à l'octroi, par le ministère, d'une subvention de 5 020 000 \$ dans le cadre du volet 2 du programme Accélérer la transition climatique locale et destinée à appuyer la planification et la mise en œuvre des projets issus des plans climats, le tout selon les termes et les conditions stipulées au projet de convention d'aide financière / Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses de 5 020 000 \$ à la Direction générale de la Ville de Montréal

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 août 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver le projet de convention d'aide financière à intervenir entre le ministère des Affaires municipales et la Ville de Montréal relative à l'octroi, par le ministère, d'une subvention de 5 020 000 \$ dans le cadre du volet 2 du programme Accélérer la transition climatique locale et destinée à appuyer la planification et la mise en œuvre des projets issus des plans climats, le tout selon les termes et les conditions stipulées à la convention d'aide financière;
- 2 - de s'engager à respecter toutes les conditions et modalités du programme qui sont applicables à l'agglomération ou aux projets de la programmation;
- 3 - de s'engager à ce que l'agglomération et les villes constituant l'agglomération de Montréal payent tous les coûts non admissibles associés à leurs projets respectifs, y compris tout dépassement de coûts, la part des coûts admissibles qui ne sont pas subventionnés et qui leur incombent ainsi que les coûts d'exploitation continue et d'entretien d'infrastructures ou d'aménagements subventionnés;
- 4 - d'autoriser un budget additionnel en revenus et en dépenses de 5 020 000 \$ à la direction générale de la Ville;
- 5 - d'autoriser que soient transmises à la ministre des Affaires municipales une copie certifiée de la présente résolution.

Adopté à l'unanimité.

1259950001
80.01 (20.92)

CM25 0931

Conclure une entente-cadre avec Embouteillages Warwick inc., pour la fourniture d'eau embouteillée en format de quatre litres lors de situations d'urgence, pour une durée de 36 mois - Montant estimé de l'entente : 170 269,36 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21108 (2 soum., 1 conforme)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 août 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de conclure une entente-cadre d'une durée de 36 mois, par laquelle Embouteillages Warwick inc., plus bas soumissionnaire conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, de l'eau embouteillée en format de quatre litres lors de situations d'urgence, pour une somme maximale de 148 060,31 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-21108;
- 2- d'autoriser une dépense de 22 209,05 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement d'Embouteillages Warwick inc.,

- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1255588001
80.01 (20.93)

CM25 0932

Approuver les projets d'ententes de délégation à intervenir entre la Ville de Montréal et les organismes PME MTL couvrant la période du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2028, conditionnellement à l'autorisation de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et à l'approbation de l'entente de développement territoriale du fonds régions et ruralité entre la Ville et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation / Autoriser le versement d'un montant total de 27 544 374 \$, aux organismes du réseau PME MTL pour la période 2025-2028, dont 23 008 161 \$ provenant du Fonds régions et ruralité, et 4 536 213 \$ issus de la Planification économique conjointe pour la période 2025-2029 entre la Ville et le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 août 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver les ententes de délégation à intervenir entre la Ville et les six organismes du réseau PME MTL couvrant la période du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2028, conditionnellement à l'autorisation de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et l'approbation de l'entente FRR entre la Ville et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;
- 2 - de transmettre à la ministre des Affaires municipales de l'Habitation cette demande d'autorisation;
- 3 - d'autoriser le greffier à signer les ententes de délégation entre la Ville et les six organismes du réseau PME MTL pourvu qu'elles soient substantiellement conformes, de l'avis de la Direction des affaires civiles, aux projets d'entente de délégation joints au présent dossier décisionnel;
- 4 - d'autoriser le versement aux six organismes du réseau PME MTL des contributions totalisant 27 544 374 \$ pour la période 2025-2028, dont 23 008 161 \$ provenant du Fonds régions et ruralité, et 4 536 213 \$ issus de la Planification économique conjointe pour la période 2025-2029 entre la Ville et le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie.

Adopté à l'unanimité.

1259502001
80.01 (20.94)

CM25 0933

Approuver les projets d'addendas aux conventions de prêt et cession de créances entre la Ville de Montréal et les organismes PME MTL pour modifier la date d'échéance au 31 mars 2028 / Autoriser les versements de 200 000 \$ à PME MTL Centre-Ouest et de 250 000 \$ à PME MTL Est-de-l'île

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 août 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver les addendas aux conventions de prêt et cession de créances entre la Ville de Montréal et les six organismes PME MTL, lesquelles couvrent la période du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2028;
- 2 - d'autoriser les versements de 200 000 \$ à PME MTL Centre-Ouest et de 250 000 \$ PME MTL Est-de-l'île.

Adopté à l'unanimité.

1259502002
80.01 (20.95)

À 16 h 28,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.96) à 80.01 (20.98) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM25 0934

Approuver le projet d'entente entre la Ville de Montréal et la ministre des Affaires municipales relative au Fonds d'investissement PME MTL

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 août 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver l'entente entre la Ville de Montréal et la ministre des Affaires municipales et auquel intervient la ministre de l'Économie et de l'Innovation, relative au Fonds d'investissement PME MTL couvrant la période du 1^{er} avril 2025 jusqu'au 31 mars 2028.

Adopté à l'unanimité.

1259502003
80.01 (20.96)

CM25 0935

Approuver le projet d'Entente 2025-2028 relative au développement territorial du Fonds régions et ruralité - Volet 2 - développement territorial, d'une valeur totale de 30 058 161 \$, entre la ministre des Affaires municipales et la Ville de Montréal / Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses au budget du Service du développement économique d'un montant total de 30 058 161 \$, pour les années 2025-2028

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 août 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver l'Entente 2025-2028 relative au développement territorial du Fonds régions et ruralité - Volet 2 – développement territorial, d'une valeur totale de 30 058 161 \$, entre la ministre des Affaires municipales et la Ville de Montréal;
- 2 - d'autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses d'un montant total de 30 058 161 \$, pour les années 2025 à 2028, au Service du développement économique;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1259502004
80.01 (20.97)

CM25 0936

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 699 319 \$, pour 2026, à différents organismes, à la suite de l'appel de projets Itinérance et milieux inclusifs 2026-2028, soit un soutien de 271 300 \$ à Projets Autochtones du Québec pour son projet Navette communautaire autochtone, de 295 719 \$ à Mission Old Brewery pour son projet Navette 2026 et de 132 300 \$ à L'Amour en Action Syl Dan pour son projet Navette du Nord, dans le cadre du budget d'agglomération du Service de la diversité et de l'inclusion sociale et d'une entente d'aide financière avec le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale / Approuver les projets de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 août 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 699 319 \$, aux organismes ci-après désignés, pour la période 2025-2026 et le montant indiqués en regard de chacun d'eux :

Organisme	Projet - 2026	Soutien 2026
Projets Autochtones du Québec	Navette communautaire autochtone	271 300 \$
Mission Old Brewery	Navette 2026	295 719 \$
L'Amour en Action Syl Dan	Navette du Nord	132 300 \$

- 2 - d'approuver les projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1258122002
80.01 (20.98)

À 16 h 28,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (30.01) à 80.01 (30.05) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM25 0937

Autoriser la Ville de Montréal à cautionner les obligations de la Société du parc Jean-Drapeau (SPJD), en faveur de Formula One World Championship et 9253-4270 Québec inc. dans le cadre des ententes modifiées et mises à jour afférentes au Grand Prix de Formule 1 du Canada

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 août 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

de cautionner les obligations de la Société du parc Jean-Drapeau en faveur de Formula One World Championship Limited et 9253-4270 Québec inc., dans le cadre des ententes modifiées et mises à jour afférentes au Grand Prix de Formule 1 du Canada.

Adopté à l'unanimité.

1257862003
80.01 (30.01)

CM25 0938

Autoriser les travaux de réfection de la cage d'escalier est de l'édifice Emmanuel-Arthur-Doucet dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 août 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'autoriser les travaux de réfection de la cage d'escalier est de l'édifice Emmanuel-Arthur-Doucet dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve.

Adopté à l'unanimité.

1250091001
80.01 (30.02)

CM25 0939

Autoriser la réception d'une subvention de 197 481 \$ provenant du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, pour soutenir les activités de mise en œuvre du Plan régional des milieux humides et hydriques de l'agglomération / Autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent au revenu additionnel correspondant / Approuver le projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 août 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser la réception d'une subvention de 197 481 \$ provenant du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les Changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP), pour soutenir les activités de mise en œuvre du Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) de l'agglomération;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de cette subvention;
- 3- d'autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent au revenu additionnel correspondant et d'autoriser le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports à affecter ce montant pour la mise en œuvre du PRMHH, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1250140001
80.01 (30.03)

CM25 0940

Approuver la conformité aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal du projet du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Est-de-l'Île-de-Montréal (CIUSSS-EMTL) visant la construction, l'agrandissement et le réaménagement du complexe hospitalier de l'hôpital Maisonneuve-Rosemont

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 août 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver la conformité aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal du projet de démolition, de construction, d'agrandissement et de réaménagement du complexe hospitalier de l'Hôpital Maisonneuve-Rosemont localisé sur les lots 1 360 367, 1 360 638, 3 637 410, 3 637 409, 2 769 053, 1 361 142, 3 775 813, 4 981 205, PC-30473 (4 981 204 et 4 981 206) et 1 360 278 sur le territoire de la Ville de Montréal, soumis par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS);

2 - d'autoriser le greffier à transmettre l'avis à cet effet au ministre de la Santé en vertu de l'article 152 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, et à titre d'information à la répondante du MSSS.

Adopté à l'unanimité.

1258845011
80.01 (30.04)

CM25 0941

Modifier la répartition du budget réservé en 2025 dans le cadre du Programme investissements durables, volet bâtiments industriels (RCG 19-010), afin qu'un montant de 2 580 000 \$ soit imputé au budget de l'Entente réflexe 2022-2025

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 août 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

de modifier la répartition du budget réservé en 2025 dans le cadre du Programme investissements durables, volet bâtiments industriels (RCG 19-010), afin qu'un montant de 2 580 000 \$ soit imputé au budget de l'Entente réflexe 2022-2025.

Adopté à l'unanimité.

1258798004
80.01 (30.05)

À 16 h 35,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (30.06) à 80.01 (30.10) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM25 0942

Approuver la programmation 2025 des travaux d'infrastructures de compétence locale et d'agglomération admissibles au Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ 2024-2028) / Autoriser le Service de l'eau à soumettre cette programmation au ministère des Affaires municipales et Habitation

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 août 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

que la Ville de Montréal :

- 1- s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- 2- s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, aux exigences, aux pertes, aux dommages et aux coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2024-2028;
- 3- approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- 4- s'engage à déposer annuellement une mise à jour de sa programmation de travaux durant la période du 1^{er} octobre au 15 février inclusivement;
- 5- s'engage à réaliser les investissements autonomes qui lui sont imposés pour l'ensemble des cinq années du programme;
- 6- s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.

Adopté à l'unanimité.

1259019001
80.01 (30.06)

CM25 0943

Adopter la partie de l'inventaire des immeubles patrimoniaux construits avant 1940 de l'agglomération de Montréal visant le territoire de l'arrondissement d'Outremont

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 août 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter la partie de l'inventaire des immeubles patrimoniaux construits avant 1940 de l'agglomération de Montréal visant le territoire de l'arrondissement d'Outremont, conformément à l'article 120 de la *Loi sur le patrimoine culturel*.

Adopté à l'unanimité.

1255449003
80.01 (30.07)

CM25 0944

Approuver le guide et le renouvellement du Programme de soutien aux événements sportifs internationaux, nationaux et métropolitains pour l'année 2026 / Réserver une somme maximale de 450 000 \$ à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 août 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver le guide et le renouvellement du Programme de soutien aux événements sportifs internationaux, nationaux et métropolitains;
- 2 - de réserver une somme maximale de 450 000 \$ au budget de fonctionnement du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports.

Adopté à l'unanimité.

1256549005
80.01 (30.08)

CM25 0945

Adopter une résolution visant à autoriser l'utilisation partielle des sommes accumulées à la réserve financière eau et égouts de l'agglomération pouvant aller jusqu'à 4 850 000 \$, somme nécessaire pour permettre au Service de l'eau d'assumer les dépenses à venir d'ici la fin de l'année

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 août 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter une résolution visant à autoriser l'utilisation partielle des sommes accumulées à la réserve financière « eau et égouts » de l'agglomération, destinée à combler le déficit des activités de fonctionnement, jusqu'à une hauteur de 4 850 000 \$, somme nécessaire pour permettre au Service de l'eau d'assumer les dépenses à venir d'ici la fin de l'année, liées au bon déroulement des opérations.

Adopté à l'unanimité.

1259966001
80.01 (30.09)

CM25 0946

Autoriser le dépôt du formulaire de description du projet de mise à jour du portrait de l'agglomération montréalaise et développement d'outils complémentaires dans le cadre des travaux de la révision du schéma d'aménagement et de développement des MRC, à la direction régionale concernée du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation suivant la signature de la convention d'aide financière (CG25 0081)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 août 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'autoriser le dépôt du formulaire de description de projet de mise à jour du portrait de l'agglomération montréalaise et développement d'outils complémentaires au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, suivant la signature de la convention d'aide financière visant à soutenir l'agglomération de Montréal lors de la révision du Schéma d'aménagement et de développement pour l'intégration des nouvelles orientations gouvernementales en aménagement du territoire.

Adopté à l'unanimité.

1257154003
80.01 (30.10)

À 16 h 36,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (30.11) et 80.01 (30.12) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM25 0947

Adopter une résolution du conseil d'agglomération de Montréal désignant les immeubles sur lesquels le droit de préemption est exercé pour une durée de 10 ans et qui pourront être ainsi acquis aux fins de logement social / Modifier la résolution CG25 0391 afin de retirer les lots 1 450 761 et 6 181 268 de la liste des immeubles assujettis au droit de préemption aux fins de logement social / Modifier la résolution CG20 0141 afin de retirer le lot 2 648 744 de la liste des immeubles assujettis au droit de préemption aux fins de logement social

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 août 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'assujettir au droit de préemption aux fins de logement social, pour une durée de dix ans, les immeubles suivants, identifiés au moyen de leur numéro de lot au cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal :

1 113 610	1 114 028	1 110 373	1 113 069	2 608 127	3 324 466
3 324 664	3 324 663	3 324 662	3 324 661	2 648 786	2 648 678
2 648 679	3 323 856	1 843 621	1 843 620	1 843 702	1 843 703
1 843 578	1 703 598	1 703 599	1 703 575	1 702 981	1 702 986
1 703 021	1 703 003	1 930 059	1 930 060	1 929 427	1 929 440
1 079 285	1 930 513	2 241 701	2 243 552	1 667 944	1 667 945
1 667 946	5 829 579	1 351 979	1 352 180	1 352 690	1 352 689
1 351 859	1 899 994	1 171 288	1 979 527	1 979 526	1 885 307
2 317 416	1 445 058	2 317 266	2 316 954	1 585 714	1 585 772
1 456 201	1 456 204	1 456 205	1 456 206	1 456 207	1 508 824
1 074 910	1 456 323	2 335 173	6 160 382	1 165 298	1 165 262
1 165 279	1 165 316	1 124 296	1 382 450	1 242 932	6 499 197

1 260 178	1 260 179	1 154 177	1 154 125	1 154 126	1 181 543
2 247 228	2 248 123	3 457 942	2 248 991	2 249 075	2 212 545
2 249 042	3 454 161	2 246 638	2 334 612	2 169 964	2 169 965
2 247 229					

2 - d'assujettir au droit de préemption aux fins de logement social, jusqu'au 31 mai 2033, les immeubles suivants, identifiés au moyen de leur numéro de lot au cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal :

1 425 151
1 424 154
1 424 155

3 - de modifier la résolution CG25 0391 adoptée le 19 juin 2025 afin de supprimer de la liste des immeubles assujettis les lots 1 450 761 et 6 181 268 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;

4 - de modifier la résolution CG20 0141 adoptée le 26 mars 2020 afin de supprimer de la liste des immeubles assujettis le lot 2 648 744 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;

5 - de mandater le Service des affaires juridiques de la Ville pour entreprendre toutes les procédures requises à cet effet.

Adopté à l'unanimité.

1258276004
80.01 (30.11)

CM25 0948

Adopter la résolution désignant les immeubles sur lesquels le droit de préemption est exercé et qui peuvent être ainsi acquis aux fins de parc régional dans le parc-nature des Sources

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 août 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- d'assujettir au droit de préemption, pour une durée de 10 ans, aux fins de parc régional, les immeubles suivants, identifiés au moyen de leur numéro de lot au cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal et se trouvant à l'intérieur du parc-nature des Sources :

5 291 728
5 291 730
5 299 491
5 299 492

2- de mandater le Service des affaires juridiques de la Ville pour entreprendre toutes les procédures requises à cet effet.

Adopté à l'unanimité.

1250683002
80.01 (30.12)

À 16 h 37,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (42.01) à 80.01 (42.03) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM25 0949

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif (AccèsLogis Montréal) (02-102)

Adoption - Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif dans le cadre du programme d'aide à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif (RCG 17-037)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 août 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif (AccèsLogis Montréal) (02-102) »;
- 2 - d'adopter le règlement intitulé « Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif dans le cadre du programme d'aide à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif ».

Adopté à l'unanimité.

1255687001
80.01 (42.01)

CM25 0950

Adoption - Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif relatif à l'exercice du droit de préemption aux fins de logement social (RCG 20-013)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 août 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif relatif à l'exercice du droit de préemption aux fins de logement social (RCG 20-013) ».

Adopté à l'unanimité.

1258276003
80.01 (42.02)

CM25 0951**Adoption - Règlement fixant le taux au mètre cube de l'eau en fonction des coûts réels relatifs à l'alimentation en eau potable aux fins de la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2024)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 août 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement fixant le taux au mètre cube de l'eau en fonction des coûts réels relatifs à l'alimentation en eau potable aux fins de la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2024) ».

Adopté à l'unanimité.

1253074004
80.01 (42.03)

CM25 0952**Adoption, avec changements, du règlement intitulé « Règlement modifiant le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) » introduisant un indicateur stratégique et des cibles afin de répondre à la nouvelle orientation gouvernementale en aménagement du territoire en matière d'habitation**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 août 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de prendre acte du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue par la Commission sur le schéma d'aménagement et de développement de Montréal sur le projet de règlement P-RCG 14-029-8 modifiant le Schéma;
- 2 - d'adopter, avec changements, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) » introduisant un indicateur stratégique et des cibles afin de répondre à la nouvelle orientation gouvernementale en aménagement du territoire en matière d'habitation.

Adopté à l'unanimité.

1253422003
80.01 (44.01)

20 – Affaires contractuelles

À 16 h 38, la présidente du conseil appelle la rubrique « Affaires contractuelles ».

À 16 h 38,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM25 0953

Modifier le projet de deuxième addenda à l'Entente de développement entre la Ville de Montréal et 9143-7459 Québec inc., pour le développement du projet immobilier « Le Nordelec », approuvé le 29 février 2008 (CM08 0275), afin d'y intégrer les annexes

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 25 juin 2025 par sa résolution CE25 1111;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de modifier le projet de deuxième addenda à l'Entente de développement entre la Ville de Montréal et 9143-7459 Québec inc., pour le développement du projet immobilier « Le Nordelec » approuvé le 29 février 2008 (CM08 0275), afin d'intégrer les annexes :

- Annexe A - Résolution CM03 0836 du conseil municipal;
- Annexe B - Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) relativement aux immeubles Le Nordelec;
- Annexe C - Règlement autorisant la démolition, l'occupation, la transformation et la construction de bâtiments sur les immeubles bordés par les rues Saint-Patrick, de Montmorency, Richardson et Shearer et sur les lots 2 160 226, 2 160 227 et 1 852 800 – Le Nordelec;
- Annexe D - Annexe 2 : Plan des limites du territoire visé par l'Entente de développement;
- Annexe E - Annexe 3 : Plan de la servitude de passage.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1254334014

CM25 0954

Accorder un soutien financier de 190 000 \$ à l'organisme MU dans le cadre de l'appel à projets « propulser le Quartier latin, vitrine de notre francophonie » / Approuver le projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 juillet 2025 par sa résolution CE25 1166;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 190 000 \$ à l'organisme MU pour la réalisation de son projet « Propulser le Quartier latin, vitrine de notre francophonie »;
- 2 - d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1258781005

CM25 0955

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville et 4032713 Canada inc. amendent l'emphytéose publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 4 016 975 pour notamment remplacer l'emplacement assujéti à l'emphytéose par celui tel que construit, ce nouvel emplacement intégrant des portions additionnelles d'immeubles situées au sud-est de la ruelle Brady et au sud de la rue Clark, dans l'arrondissement de Ville-Marie, à savoir un stationnement souterrain correspondant à une partie en tréfonds du lot 1 179 690 du cadastre du Québec d'une superficie de 55,5 mètres carrés et un édicule de sortie de secours correspondant à une partie en surface du lot 1 179 686 du cadastre du Québec d'une superficie de 19,7 mètres carrés, le tout sans contrepartie monétaire / Fermer et retirer du domaine public, à toutes fins que de droit, le stationnement souterrain correspondant à une partie en tréfonds du lot 1 179 690 du cadastre du Québec d'une superficie de 55,5 mètres carrés, situé au sud-est de la ruelle Brady et au sud de la rue Clark, dans l'arrondissement Ville-Marie

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 août 2025 par sa résolution CE25 1246;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1 - d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal et 4032713 Canada inc. amendent l'emphytéose publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 4 016 975 pour notamment remplacer l'emplacement assujéti à l'emphytéose par celui tel que construit, ce nouvel emplacement intégrant des portions additionnelles d'immeubles situées au sud-est de la ruelle Brady et au sud de la rue Clark, dans l'arrondissement de Ville-Marie, à savoir un stationnement souterrain correspondant à une partie en tréfonds du lot 1 179 690 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 55,5 mètres carrés et un édicule de sortie de secours correspondant à une partie en surface du lot 1 179 686 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 19,7 mètres carrés, sans contrepartie monétaire, le tout, selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2 - de fermer et retirer du domaine public, à toutes fins que de droit, le stationnement souterrain correspondant à une partie en tréfonds du lot 1 179 690 du cadastre du Québec, d'une superficie de 55,5 mètres carrés, situé au sud-est de la ruelle Brady et au sud de la rue Clark, dans l'arrondissement de Ville-Marie.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1249652008

CM25 0956

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville renonce à son option d'achat sur l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 1 445 409 du cadastre du Québec, situé au 330, avenue du Carmel, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, afin de permettre au Centre de la petite enfance Les Ateliers d'assurer ses activités dans le secteur, le tout en contrepartie d'un montant de 1 860 000 \$, plus les taxes applicables

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 août 2025 par sa résolution CE25 1247;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1 - d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal renonce à son option d'achat sur l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 1 445 409 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé au 330, avenue du Carmel, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, afin de permettre au Centre de la petite enfance Les Ateliers d'assurer ses activités dans le secteur, le tout en contrepartie d'un montant de 1 860 000 \$, plus les taxes applicables, et selon les conditions stipulées au projet d'acte;
- 2 - d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1239220008

CM25 0957

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville renonce à son option d'achat sur l'immeuble connu et désigné comme étant une partie du lot 5 093 028 du cadastre du Québec, situé au 2050, avenue Bennett, dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, afin de permettre au Centre de la petite enfance La Maissonnette inc. d'assurer ses activités dans le secteur, le tout en contrepartie d'un montant de 1 130 000 \$, plus les taxes applicables

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 août 2025 par sa résolution CE25 1248;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1 - d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal renonce à son option d'achat sur l'immeuble connu et désigné comme étant une partie du lot 5 093 028 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé au 2050, avenue Bennett, dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, afin de permettre au Centre de la petite enfance La Maissonnette inc. d'assurer ses activités dans le secteur, le tout en contrepartie d'un montant de 1 130 000 \$, plus les taxes applicables, et selon les conditions stipulées au projet d'acte;
- 2 - d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1239220009

À 16 h 39,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM25 0958

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville renonce à son option d'achat sur l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 2 310 993 du cadastre du Québec, situé au 2545, avenue Bennett, dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, afin de permettre au Centre de la petite enfance Le Jardin Charmant inc. d'assurer ses activités dans le secteur, le tout en contrepartie d'un montant de 2 040 000 \$, plus les taxes applicables

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 août 2025 par sa résolution CE25 1249;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1 - d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal renonce à son option d'achat sur l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 2 310 993 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé au 2545, avenue Bennett, dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, afin de permettre au Centre de la petite enfance Le Jardin Charmant inc. d'assurer ses activités dans le secteur, le tout en contrepartie d'un montant de 2 040 000 \$, plus les taxes applicables, et selon les conditions stipulées au projet d'acte;
- 2 - d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1239220010

CM25 0959

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville renonce à son option d'achat sur un immeuble détenu en copropriété divise situé au 3250A, boulevard Saint-Joseph, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, composé d'une partie privative et des droits dans les parties communes afférentes, lesquelles sont connues et désignées comme étant les lots 1 589 429, 1 872 007 et 1 872 348 du cadastre du Québec, afin de permettre au Centre de la petite enfance Rhéa d'assurer ses activités dans le secteur, le tout en contrepartie d'un montant de 451 000 \$, plus les taxes applicables

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 août 2025 par sa résolution CE25 1250;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1 - d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal renonce à son option d'achat sur un immeuble détenu en copropriété divise situé au 3250A, boulevard Saint-Joseph, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, composé d'une partie privative et des droits dans les parties communes afférentes, lesquelles sont connues et désignées comme étant les lots 1 589 429, 1 872 007 et 1 872 348 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, afin de permettre au Centre de la petite enfance Rhéa d'assurer ses activités dans le secteur, le tout en contrepartie d'un montant de 451 000 \$, plus les taxes applicables, et selon les conditions stipulées au projet d'acte;
- 2 - d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1239220011

CM25 0960

Accorder un contrat d'exécution d'œuvre d'art à Julie Favreau, artiste professionnelle, pour la fabrication et l'installation de l'œuvre d'art public « Mouvements du Cœur-Nomade » qui sera intégrée à la bibliothèque et espace culturel Cœur-Nomade des arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville et de Montréal-Nord - Dépense totale de 302 485,10 \$, taxes incluses / Approuver le projet de convention à cette fin

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'accorder un contrat d'exécution d'œuvre d'art à Julie Favreau, artiste professionnelle, pour la fabrication et l'installation de l'œuvre d'art public « Mouvement du Cœur-Nomade » pour une somme maximale de 262 257,98 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser une dépense de 15 521,63 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 3- d'autoriser une dépense de 24 705,49 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'approuver le projet de convention à cet effet;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1257637001

CM25 0961

Exercer l'option de prolongation de 12 mois / Autoriser une dépense additionnelle de 414 290,22 \$, taxes incluses, pour les services professionnels d'inspection des conduites et regards d'égout par caméra à téléobjectif sur le territoire de la Ville, dans le cadre du contrat accordé à Aqua Data inc. (CM22 0948), majorant ainsi le montant total du contrat à 1 653 447,80 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 août 2025 par sa résolution CE25 1232;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'exercer l'option de prolongation de 12 mois et d'autoriser une dépense additionnelle de 414 290,22 \$, taxes incluses, pour les services professionnels d'inspection des conduites et regards d'égout par caméra à téléobjectif sur le territoire de la Ville de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à Aqua Data inc. (CM22 0948);
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1257851001

CM25 0962

Accorder un contrat à Ramcor construction inc., pour le réaménagement d'une portion de rue et d'une voie cyclable sur la rue Jacques-Le Ber, entre le boulevard René-Lévesque et le chemin de la Pointe-Nord, dans l'arrondissement de Verdun, dans le cadre du Projet du Corridor Samuel-De Champlain - Dépense totale de 2 745 724,15 \$, taxes incluses - Appel d'offres public S25-023 (3 soum)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 août 2025 par sa résolution CE25 1225;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'accorder à Ramcor construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de construction de réaménagement d'une portion de rue et d'une voie cyclable sur la rue Jacques-Le Ber, entre le boulevard René-Lévesque et le chemin de la Pointe Nord, dans l'arrondissement de Verdun, dans le cadre du Projet du Corridor Samuel-De Champlain, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 2 294 863,63 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public S25-023;
- 2- d'autoriser une dépense de 275 383,64 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 175 476,88 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Ramcor construction inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1257449001

À 16 h 40,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.11 à 20.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM25 0963

Approuver le projet de bail par lequel la Ville loue de la Société en commandite immobilière Notre-Dame Ouest, pour une période de cinq ans, à compter du 1^{er} octobre 2025, des locaux situés au 3^e étage de l'édifice sis au 740, rue Notre-Dame Ouest, ayant une superficie de 23 627,18 pieds carrés, pour les fins de bureaux, pour un loyer total de 4 119 635,84 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 août 2025 par sa résolution CE25 1251;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1 - d'approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue de la Société en commandite immobilière Notre-Dame Ouest, pour une période de cinq ans, à compter du 1^{er} octobre 2025, des locaux situés au 3^e étage de l'édifice sis au 740, rue Notre-Dame Ouest, d'une superficie de 23 627,18 pieds carrés, à des fins de bureaux, pour un loyer total de 4 119 635,84 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.11 1255323006

CM25 0964

Accorder un contrat de gré à gré à Hydro-Québec, pour les travaux d'enfouissement d'une portion du réseau de distribution électrique dans le cadre du contrat accordé à Loïselle inc. (CG23 0184) - Dépense totale de 172 353,70 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 août 2025 par sa résolution CE25 1226;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à Hydro-Québec, fournisseur exclusif, pour les travaux d'enfouissement du réseau de distribution électrique dans le cadre du contrat accordé à Loïselle inc. (CG23 0184), aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 172 353,70 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service en date du 27 février 2025;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.12 1257231052

CM25 0965

Accorder un contrat à Service d'entretien ménager Vimont inc., pour les services d'entretien ménager au Complexe sportif Marie-Victorin, pour une période de trois ans, incluant deux options de prolongation de 12 mois - Dépense totale de 833 050,86 \$, taxes incluses - Appel d'offres public AO25-20935 (9 soum)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 août 2025 par sa résolution CE25 1201;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'accorder à Service d'entretien ménager Vimont inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les services d'entretien ménager pour le Complexe sportif Marie-Victorin, pour une période de trois ans, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 833 050,86 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-20935;
- 2- de procéder à une évaluation du rendement de Service d'entretien ménager Vimont inc.;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.13 1255978005

CM25 0966

Accorder un contrat à SODEM inc., pour les services de gestion du Complexe sportif Marie-Victorin, pour une période de trois ans, incluant deux options de prolongation de 12 mois - Dépense totale de 3 253 999,46 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 25-20919 (1 soum)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 août 2025 par sa résolution CE25 1200;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire SODEM inc., ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour les services de gestion du Complexe sportif Marie-Victorin, pour une période de trois ans, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 3 253 999,46 \$, taxes incluses;
- 2- de procéder à une évaluation du rendement de SODEM inc.;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.14 1255978006

CM25 0967

Accorder un contrat de gré à gré à l'organisme Sports Montréal inc., pour les services de gestion et d'exploitation de la piscine du Complexe sportif Marie-Victorin, pour une période de 12 mois - Dépense totale de 161 724,25 \$, taxes incluses / Approuver le projet de convention de services à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 août 2025 par sa résolution CE25 1202;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'accorder à Sports Montréal inc. un contrat pour les services de gestion et d'exploitation de la piscine du Complexe sportif Marie-Victorin, pour une période de 12 mois, pour une somme de 161 724,25 \$, taxes incluses;
- 2- d'approuver le projet de convention de services entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités du présent contrat;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.15 1255978007

À 16 h 40,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.16 à 20.20 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM25 0968

Approuver le projet de convention de prêt de local au Complexe sportif Marie-Victorin (CSMV), entre la Ville et Sports Montréal inc., pour une durée de trois ans, pour le développement de la programmation d'activités physiques diversifiées du CSMV

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 août 2025 par sa résolution CE25 1256;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

d'approuver le projet de convention de prêt de local au Complexe sportif Marie-Victorin (CSMV), entre la Ville de Montréal et Sports Montréal inc., pour une durée de trois ans, pour le développement de la programmation d'activités physiques diversifiées du CSMV.

Adopté à l'unanimité.

20.16 1255978008

CM25 0969

Autoriser une dépense additionnelle de 192 461,86 \$, taxes incluses, pour les services de gestion des brigades de propreté dans 19 arrondissements, pour l'année 2025, dans le cadre du contrat accordé à Services d'entretien Alphanet inc. (CM25 0168), majorant ainsi le montant du contrat initial à 3 997 818,10 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 août 2025 par sa résolution CE25 1203;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 192 461,86 \$, taxes incluses, pour les services de gestion des brigades de propreté dans 19 arrondissements de la Ville de Montréal, pour l'année 2025, dans le cadre du contrat accordé à Service d'entretien Alphanet inc. (CM25 0168);
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.17 1250005004

CM25 0970

Autoriser une dépense additionnelle de 104 427,84 \$, taxes incluses, pour le projet de démantèlement et d'enfouissement dans l'avenue de Courtrai dans le cadre du contrat accordé à Vidéotron Itée, pour les travaux sur son réseau câblé (CM16 0720), majorant ainsi le montant total du contrat à 205 143,87 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 août 2025 par sa résolution CE25 1206;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 104 427,84 \$, taxes incluses, pour le projet de démantèlement et d'enfouissement de l'avenue de Courtrai, dans le cadre du contrat accordé à Vidéotron Itée, pour les travaux sur son réseau câblé (CM16 0720);
- 2- d'autoriser le président de la Commission des services électriques de Montréal à signer les documents requis, pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.18 1250025004

CM25 0971

Accorder un contrat de gré à gré à Beanfield Metroconnect, pour les travaux sur son réseau câblé dans le cadre du projet d'enfouissement dans la rue Saint-Urbain, entre les rues Beaubien Ouest et Beaumont - Dépense totale de 358 991,41 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 août 2025 par sa résolution CE25 1205;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à Beanfield Metroconnect, pour les travaux sur son réseau câblé dans le cadre du projet d'enfouissement de la rue saint-Urbain, entre les rues Beaubien Ouest et Beaumont, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 358 991,41 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser le président de la Commission des services électriques de Montréal à signer les documents requis, pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.19 1250025005

CM25 0972

Accorder un contrat de gré à gré à Beanfield Metroconnect, pour les travaux sur son réseau câblé dans le cadre du projet d'enfouissement dans le secteur Griffintown (rues Ottawa, William et Young) - Dépense totale de 129 259,28 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 août 2025 par sa résolution CE25 1204;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à Beanfield Metroconnect, pour les travaux sur son réseau câblé dans le cadre du projet d'enfouissement Griffintown, pour les rues ci-après désignées, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 129 259,28 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service en date du 11 juin 2025 :
 - la rue Ottawa, entre les rues Young et Peel;
 - la rue William, entre les rues Guy et de la Montagne;
 - la rue Young, entre les rues Wellington et Ottawa;

- 2- d'autoriser le président de la Commission des services électriques de Montréal à signer les documents requis, pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.20 1250025006

À 16 h 41,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.21 à 20.25 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM25 0973

Accorder trois contrats aux firmes Remorquage O Secours inc. (lot 10) et 9499-8523 Québec inc. (lot 11 et 12), pour les services de remorquage dans le cadre des opérations de déneigement pour les arrondissements de Verdun et de Ville-Marie, pour une période de trois saisons hivernales, incluant une option de prolongation d'une saison hivernale - Dépense totale de 1 550 051,55 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21078 (6 soum)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 août 2025 par sa résolution CE25 1223;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des lots, pour une période de trois saisons hivernales, les contrats pour les services de remorquage dans le cadre des opérations de déneigement, aux prix de leur soumission, soit pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-21078 :

Firmes	Lot (contrat)	Montant (taxes incluses)
Remorquage O Secours inc.	Lot 10 : VER-R014-2528	286 839,63 \$
9499-8523 Québec inc.	Lot 11 : VMA-R005-2528	502 435 \$
9499-8523 Québec inc.	Lot 12 : VMA-R008-2528	502 435 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 64 585,48 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 193 756,44 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Remorquage O Secours inc. et 9499-8523 Québec inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.21 1259445009

CM25 0974

Conclure deux ententes-cadres avec St-Germain Égouts et Aqueduc inc., pour la fourniture de structures préfabriquées en béton armé et pièces en fonte pour le réseau secondaire d'aqueduc et d'égouts pour une période de 24 mois, incluant deux options de prolongation de 12 mois chacune - Montant estimé des ententes : 4 850 139,17 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 24-20661 (3 soum)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 août 2025 par sa résolution CE25 1218;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- de conclure deux ententes-cadres d'une durée de 24 mois, par laquelle St-Germain Égouts et Aqueducs inc., plus bas soumissionnaire conforme pour chacun des lots, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, la fourniture de structures préfabriquées en béton armé et pièces en fonte pour le réseau secondaire d'aqueducs et d'égouts de la Ville de Montréal, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20661 :

<u>Firme</u>	<u>Lots</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
St-Germain Égouts et Aqueducs inc.	1	941 788,34 \$
St-Germain Égouts et Aqueducs inc.	2	3 275 723,98 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 141 268,25 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation des quantités pour le lot 1;
- 3- d'autoriser une dépense de 491 358,60 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation des quantités pour le lot 2;
- 4- de procéder à l'évaluation de rendement de St-Germain Égouts et Aqueducs inc.;
- 5- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.22 1256610001

CM25 0975

Conclure des ententes-cadres avec les firmes Albert Viau une division d'Emco Corporation et St-Germain Égouts et Aqueducs inc., pour la fourniture de pièces pour aqueduc et égout, d'une durée d'un an - Montant estimé des ententes : 2 051 374 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 25-20801 (5 soum)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 août 2025 par sa résolution CE25 1217;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de conclure des ententes-cadres, d'une durée de 12 mois, avec les firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des lots, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, la fourniture de pièces pour aqueduc et égout, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-20801 :

<u>Firmes</u>	<u>Lots</u>	<u>Montants (taxes incluses)</u>
Albert Viau une division d'Emco Corporation	1	288 454,18 \$
St-Germain Égouts et Aqueducs inc.	2	748 164,93 \$
St-Germain Égouts et Aqueducs inc.	3	724 370,74 \$
St-Germain Égouts et Aqueducs inc.	4	32 078,03 \$
St-Germain Égouts et Aqueducs inc.	5	258 306,12 \$

- 2- de procéder à une évaluation du rendement d'Albert Viau une division d'Emco Corporation et de St-Germain Égouts et Aqueducs inc.;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.23 1256610004

CM25 0976

Accorder un contrat à OrphéeLys pour l'acquisition d'une solution infonuagique de découverte de type logiciel-service pour les collections des bibliothèques, pour une période de cinq ans, avec deux options de prolongation, de 36 et 24 mois - Dépense totale de 233 617,70 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21017 (4 soum)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 août 2025 par sa résolution CE25 1219;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire conforme, OrphéeLys, ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour l'acquisition d'une solution infonuagique de découverte pour les collections des bibliothèques, pour une période de cinq ans, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 233 617,70 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-21017;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.24 1257655004

CM25 0977

Approuver la convention de modification du bail par lequel la Ville loue de Gestion Imog inc., pour une période de trois ans, à compter du 1^{er} juillet 2025, un terrain et des locaux situés au 435, rue Port-Royal Ouest, d'une superficie d'environ 7 723,50 mètres carrés, à des fins de cour de services, pour inclure des travaux d'aménagement, d'un montant total de 494 400,32 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 août 2025 par sa résolution CE25 1257;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1 - d'approuver le projet de première convention de modification du bail par lequel la Ville de Montréal loue de Gestion Imog inc., pour une période de trois ans, à compter du 1^{er} juillet 2025, un terrain et des locaux situés au 435, rue Port-Royal Ouest, d'une superficie d'environ 7 723,50 mètres carrés, à des fins de cour de services, le tout selon les termes et conditions prévus à la modification du bail;

- 2 - d'autoriser une dépense de 494 400,32 \$, taxes incluses, pour les travaux d'aménagement et les contingences payables au locateur;
- 3 - d'autoriser une dépense de 20 600,01 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.25 1255372003

À 16 h 42,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.26 à 20.30 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM25 0978

Accorder un soutien financier totalisant 655 000 \$ et un soutien technique estimé à 360 000 \$, conditionnellement à la signature de la nouvelle entente Réflexe avec le gouvernement du Québec, à quatre organismes dans le cadre de la stratégie hivernale 2025 du Service de la culture / Approuver les projets de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 août 2025 par sa résolution CE25 1266;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1 - d'accorder un soutien financier totalisant 655 000 \$, conditionnellement à la signature de la nouvelle entente Réflexe avec le gouvernement du Québec, et un soutien technique de 360 000 \$ aux organismes ci-après désignés pour l'année 2025, pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux :

Organisme	Festival ou événement	Montant recommandé dans ce dossier
Festival Igloo	Igloo Nouvel An/Le Grand minuit de Montréal	160 000 \$
L'Auguste Théâtre	Noël dans le parc	150 000 \$
Îlot 84	SOUS ZÉRO	160 000 \$
La Lutinerie	Le Grand marché de Noël	185 000 \$

- 2 - d'approuver les projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier et de ce soutien technique;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.26 1255703011

CM25 0979

Autoriser le transfert de 31 174,62 \$, taxes incluses, des dépenses contingentes aux dépenses incidentes / Autoriser une dépense additionnelle de 109 377,96 \$, taxes incluses, pour les incidences du contrat de travaux de décarbonation de la chaufferie du Marché Atwater, dans le cadre du contrat accordé à Mécanique Northerm inc. (CM24 0158), majorant ainsi le montant total du contrat à 700 468,56 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 août 2025 par sa résolution CE25 1322;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'autoriser le transfert de 31 174,62 \$, taxes incluses, des dépenses contingentes aux dépenses incidentes;
- 2- d'autoriser une dépense additionnelle de 109 377,96 \$, taxes incluses, pour les incidences du contrat de travaux de décarbonation de la chaufferie du Marché Atwater, dans le cadre du contrat accordé à Mécanique Northerm inc. (CM24 0158);
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.27 1250088001

CM25 0980

Approuver le projet de convention de modification de bail par lequel la Ville loue à l'Agence de mobilité durable, pour un terme de 10 mois, rétroactivement au 1^{er} juillet 2025, un espace de bureau situé au 1500, rue des Carrières, et une partie du terrain portant le numéro de lot 2 537 833 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, ayant une superficie locative de 8 456,39 pieds carrés (785,62 mètres carrés) et 86 cases de stationnement dans le cadre des fonctions des agents de stationnement, moyennant un loyer total de 180 910 \$, excluant les taxes

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 août 2025 par sa résolution CE25 1344;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'approuver le projet de convention de modification de bail par lequel la Ville de Montréal loue à l'Agence de mobilité durable, pour un terme de 10 mois, rétroactivement au 1^{er} juillet 2025, un espace de bureau situé au 1500, rue des Carrières et une partie du terrain portant le numéro de lot 2 537 833 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, ayant une superficie locative de 8 456,39 pieds carrés (785,62 mètres carrés) et 86 cases de stationnement, dans le cadre des fonctions des agents de stationnement, moyennant un loyer total de 180 910 \$, excluant les taxes;
- 2- d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.28 1250515003

CM25 0981

Approuver l'addenda 1 à la convention de contribution financière conclue entre la Ville et la Maison de l'innovation sociale (CM24 1450) afin de prolonger la durée de ladite convention jusqu'au 30 mai 2026, pour le projet du « Laboratoire d'innovation civique pour l'expérimentation réglementaire » dans le cadre du programme municipal Montréal en commun, issu de la candidature gagnante de la Ville pour le Défi des villes intelligentes du Canada

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 août 2025 par sa résolution CE25 1349;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'approuver le projet d'addenda 1 à la convention de contribution financière intervenue entre la Ville de Montréal et la Maison de l'innovation sociale (CM24 1450) afin de prolonger la durée de ladite convention jusqu'au 30 mai 2026, pour le projet du « Laboratoire d'innovation civique pour l'expérimentation réglementaire (LICER) » dans le cadre du programme municipal Montréal en commun, issu de la candidature gagnante de la Ville de Montréal pour le Défi des villes intelligentes du Canada;
- 2- de modifier la date de terminaison de la convention de contribution financière au 30 mai 2026.

Adopté à l'unanimité.

20.29 1253612001

CM25 0982

Accorder un contrat de gré à gré à Canadian Pacific Kansas City, pour les services professionnels de signalisation ferroviaire et d'assistance technique pendant les travaux de réfection des structures du passage inférieur de l'avenue Papineau à l'intersection de la rue des Carrières dans les arrondissements de Rosemont–La Petite-Patrie et du Plateau-Mont-Royal, dans le cadre du contrat accordé à Loiselle inc. (CG25 0201) - Dépense totale de 566 157,07 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 août 2025 par sa résolution CE25 1330;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1 - d'accorder un contrat de gré à gré à Canadian Pacific Kansas City, pour les services professionnels de signalisation ferroviaire et d'assistance technique pendant les travaux de réfection des structures du passage inférieur de l'avenue Papineau et des Carrières dans les arrondissements de Rosemont–La Petite-Patrie et du Plateau Mont-Royal, dans le cadre du contrat accordé à Loiselle inc. (CG25 0201), aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 452 925,62 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service;
- 2 - d'autoriser une dépense de 67 938,85 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3 - d'autoriser une dépense de 45 292,60, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.30 1257231019

À 16 h 42,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.31 à 20.35 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM25 0983

Approuver un projet d'addenda à l'entente entre la Ville de Montréal et le Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeys relatif à la construction et l'entretien d'une infrastructure de rétention permettant la gestion mutualisée des eaux pluviales d'une école primaire dans le nouveau parc Irma-LeVasseur de l'arrondissement d'Outremont, dans le cadre de la mise en œuvre du grand projet MIL Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 août 2025 par sa résolution CE25 1342;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

d'approuver le projet d'addenda à l'entente intervenue entre la Ville de Montréal et le Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeys relatif à la construction et l'entretien d'une infrastructure de rétention permettant la gestion mutualisée des eaux pluviales d'une école primaire dans le nouveau parc Irma-LeVasseur de l'arrondissement d'Outremont, dans le cadre de la mise en œuvre du grand projet MIL Montréal (CM22 1235).

Adopté à l'unanimité.

20.31 1247596004

CM25 0984

Autoriser la cession du contrat accordé à Les Entreprises Canbec Construction inc. (CM21 0775), pour les services de déneigement des chaussées et des trottoirs dans l'arrondissement du Sud-Ouest, à 9055-0344 Québec inc. / Approuver le projet de convention à cet effet

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1 - d'autoriser la cession du contrat relatif aux services de déneigement des chaussées et des trottoirs dans l'arrondissement du Sud-Ouest, issu de l'appel d'offres 21-18734 et approuvé le 15 juin 2021 (CM21 0775), initialement attribué à Les Entreprises Canbec Construction inc., au bénéfice de l'entreprise 9055-0344 Québec inc.;
- 2 - d'approuver le projet de convention de cession à cette fin.

Adopté à l'unanimité.

20.32 1255382003

CM25 0985

Approuver le projet de modification du bail par lequel la Ville loue à la Société des marchés publics de Montréal, pour une période d'un an, à compter du 1^{er} novembre 2025, un local, d'une superficie de 207 pieds carrés, situé dans le Pavillon de service du Marché Atwater, à des fins de marché public, moyennant un loyer total de 1 777,98 \$, excluant les taxes

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 août 2025 par sa résolution CE25 1346;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'approuver le projet de modification du bail par lequel la Ville de Montréal loue à la Société des marchés publics de Montréal, pour une période d'un an, à compter du 1^{er} novembre 2025, un local, d'une superficie de 207 pieds carrés, situé dans le Pavillon de service du Marché Atwater, à des fins de marché public, moyennant un loyer total de 1 777,98 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de modification du bail;
- 2- d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.33 1258682009

CM25 0986

Accorder un contrat à Stageline scène mobile inc. pour l'acquisition d'une fourniture de scène mobile 20 pieds x 16 pieds avec équipements et accessoires - Dépense totale de 241 151, 72 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21026 (1 soum)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 août 2025 par sa résolution CE25 1311;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1 - d'accorder au seul soumissionnaire, Stageline scène mobile inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture d'une scène mobile 20 pieds x 16 pieds avec équipements et accessoires, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 209 697,15 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-21026;
- 2 - d'autoriser une dépense de 31 454,57 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.34 1256711001

CM25 0987

Accorder quatre contrats aux firmes 9519-4668 Québec inc., Remorquage NFR et Service remorquage déneigement (REM Groupe Extreme), pour le service de remorquage dans le cadre des opérations de déneigement pour les arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville, du Plateau-Mont-Royal et de Saint-Laurent, pour une période de trois saisons hivernales, avec l'option de prolongation d'une saison hivernale - Dépense totale de 2 935 863,64 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21098 (6 soum)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 août 2025 par sa résolution CE25 1313;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1 - d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes, pour une période de trois saisons hivernales, avec l'option de prolongation d'une saison hivernale, les contrats pour le service de remorquage dans le cadre des opérations de déneigement pour les arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville, du Plateau-Mont-Royal et Saint-Laurent, aux prix de leur soumission, soit pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-21098 :

Firmes	Lot (contrat)	Montant (taxes incluses - excluant contingences, variation de quantités, incidences)
Remorquage NFR	AHU-R011-2528	690 194,93 \$
Service remorquage déneigement (REM Groupe Extreme inc.)	PMR-R001-2528	610 172,33 \$
Service remorquage déneigement (REM Groupe Extreme inc.)	PMR-R003-2528	736 414,88 \$
9519-4668 Québec inc.	SLA-R014-2528	409 770,90 \$

- 2 - d'autoriser une dépense de 122 327,65 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

- 3 - d'autoriser une dépense de 366 982,95 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;

- 4 - de procéder à une évaluation du rendement de Remorquage NFR, Service remorquage déneigement (REM Groupe Extreme) et 9519-4668 Québec inc.;

- 5 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.35 1255382006

À 16 h 43,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.36 à 20.040 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM25 0988

Approuver le projet d'Addenda 1 au contrat de services professionnels intervenu de gré à gré entre la Ville et le Centre de Référence du Grand Montréal (CM24 0889) afin de bonifier les services de centrale d'appels, de triage et de répartition des demandes pour l'Équipe mobile de médiation et d'intervention sociale, en 2025, augmentant de 65 000 \$ le montant du contrat, taxes incluses, majorant ainsi le montant du contrat à 4 640 667 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 août 2025 par sa résolution CE25 1332;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'approuver le projet d'addenda 1 au contrat de services professionnels intervenu de gré à gré entre la Ville de Montréal et Centre de référence du Grand Montréal (CM24 0889), pour bonifier les services de centrale d'appels, de triage et de répartition des demandes pour l'Équipe mobile de médiation et d'intervention sociale (ÉMMIS), majorant ainsi le montant total du contrat à 4 640 667 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser une dépense additionnelle de 65 000 \$, taxes incluses, à cet effet;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.36 1254587001

CM25 0989

Approuver le projet de bail par lequel la Ville loue à Hydro-Québec, pour un terme de quatre ans, à compter du 1^{er} septembre 2025, une partie du terrain connue comme étant le lot 6 573 741 du cadastre du Québec, situé à l'intersection de la rue Pierre-de-Coubertin et le boulevard de l'Assomption, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, ayant une superficie de 14 400 mètres carrés, pour les fins d'une aire de chantier, moyennant une recette totale de 1 747 152 \$, excluant les taxes

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 août 2025 par sa résolution CE25 1347;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à Hydro-Québec, pour une période de quatre ans, à compter du 1^{er} septembre 2025, une partie du terrain constitué du lot 6 573 741 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie d'environ 14 400 mètres carrés, à des fins d'une aire de chantier, moyennant un loyer total de 1 747 152 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- 2- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.37 1255323011

CM25 0990

Accorder un contrat à Normandin Beaudry, Actuaire conseil inc., pour les services professionnels actuariels du Bureau des régimes de retraite de la Ville de Montréal, pour une période de cinq ans, incluant cinq options de prolongation de 12 mois - Dépense totale de 1 337 590,41 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 25-20988 (2 soum)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 août 2025 par sa résolution CE25 1334;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'accorder à Normandin Beaudry, Actuaire conseil inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, pour une période de cinq ans, le contrat pour les services professionnels actuariels destinés au Bureau des régimes de retraite de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 1 337 590,41 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-20988;
- 2- de procéder à une évaluation du rendement de Normandin Beaudry, Actuaire conseil inc.;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.38 1253376004

CM25 0991

Conclure une entente-cadre avec Tacel Itée., pour l'achat d'équipements de traitement de données et d'analyse de la sécurité et de la mobilité aux intersections du réseau routier de la Ville, d'une durée de 24 mois, incluant une option de prolongation de 12 mois - Montant estimé de l'entente : 2 438 206,42 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21046 (2 soum)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 août 2025 par sa résolution CE25 1316;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1 - de conclure une entente-cadre d'une durée de 24 mois, incluant une option de prolongation de 12 mois, par laquelle Tacel Itée, plus bas soumissionnaire conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des équipements de traitement de données et d'analyse de la sécurité et de la mobilité aux intersections du réseau routier de la Ville, pour une somme maximale de 2 216 551,29 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public no 25-21046;
- 2 - d'autoriser une dépense de 221 655,13 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3 - de procéder à une évaluation du rendement de Tacel Itée;
- 4 - d'imputer cette dépense de consommation à même les budgets des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.39 1258848023

CM25 0992

Accorder un contrat à la firme Ramcor Construction inc., pour la location de divers équipements avec opérateur pour les opérations de déneigement pour divers arrondissements, pour une période d'un an, avec une option de prolongation d'une saison hivernale - Dépense totale de 546 195,98 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21111 - (2 soum)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 août 2025 par sa résolution CE25 1318;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1 - d'accorder à la firme Ramcor Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme pour le lot 10, pour une période d'un an, le contrat pour la location de divers équipements avec opérateur pour les opérations de déneigement, aux prix de la soumission, soit pour la somme de 455 163,03 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-21111;
- 2 - d'autoriser une dépense de 22 758,15 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3 - d'autoriser une dépense de 68 274,45 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 4 - de procéder à une évaluation du rendement de Ramcor Construction inc.;
- 5 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.40 1258788002

À 16 h 44,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.41 à 20.45 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM25 0993

Approuver un projet d'acte par lequel la Société en commandite Le Sommet de la Rive cède à la Ville de Montréal, une servitude réelle et perpétuelle d'utilités publiques avec droit de maintenir, d'entretenir et de remplacer une conduite d'égout combinée (sanitaire et pluvial) secondaire et une conduite d'égout pluvial secondaire, affectant une partie du lot 3 943 627 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, située du côté nord du boulevard Gaétan-Laberge, à l'est de la rue Rhéaume, dans l'arrondissement de Verdun, et ce, sans contrepartie monétaire, lequel projet d'acte inclut l'annulation de la servitude publiée sous le numéro 16 398 549

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 août 2025 par sa résolution CE25 1348;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

d'approuver un projet d'acte par lequel la Société en commandite Le Sommet de la Rive cède à la Ville de Montréal, une servitude réelle et perpétuelle d'utilités publiques en autant que ses compétences soient concernées, c'est-à-dire :

L'acquisition par la Ville d'une servitude avec droit de maintenir, d'entretenir et de remplacer une conduite d'égout combinée (sanitaire et pluvial) secondaire et une conduite d'égout pluvial secondaire, sur une partie du lot 3 943 627 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, située sur le boulevard Gaétan-Laberge, à l'est de la rue Rhéaume, dans l'arrondissement de Verdun, sans considération monétaire, lequel projet d'acte inclut également l'annulation de la servitude publiée sous le numéro 16 398 549, le tout selon les termes et conditions mentionnées au projet d'acte.

Adopté à l'unanimité.

20.41 1244526002

CM25 0994

Accorder un contrat à Infrastructel inc., pour les services professionnels d'obtention de servitudes en faveur de la Ville lors de la construction de structures et de conduits souterrains, pour une période de 18 mois - Dépense totale de 111 019,86 \$, taxes incluses - Appel d'offres S-2338 (1 soum) / Approuver le projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 août 2025 par sa résolution CE25 1335;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire, Infrastructel inc., ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat de services professionnels pour l'obtention de servitudes en faveur de la Ville lors de la construction de structures et de conduits souterrains, pour une période de 18 mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 111 019,86 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation S-2338;
- 2- d'approuver le projet de convention de services entre la Ville de Montréal et Infrastructel inc., à cet effet;
- 3- d'autoriser le président de la Commission des services électriques de Montréal à signer le projet de convention pour et au nom de la Ville;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.42 1250649006

CM25 0995

Conclure une entente-cadre avec Groupe Civitas inc., pour les services professionnels de surveillance de travaux lors de modifications au réseau souterrain de la Commission des services électriques de Montréal pour une période de 36 mois - Dépense totale 1 193 699,18 \$, taxes incluses - Appel d'offres public S-2339 (3 soum) / Approuver le projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 août 2025 par sa résolution CE25 1336;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- de conclure une entente-cadre d'une durée de 36 mois par laquelle Groupe Civitas inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville de Montréal des services professionnels de surveillance de travaux lors de modifications au réseau souterrain de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM), pour une somme maximale de 1 193 699,18 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public S-2339;
- 2- d'approuver un projet de convention de services entre la Ville de Montréal et Groupe Civitas inc., à cet effet;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Groupe Civitas inc.;
- 4- d'autoriser le président de la CSEM à signer le projet de convention, pour et au nom de la Ville;

5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.43 1250649007

CM25 0996

Approuver un projet d'addenda à l'entente entre la Ville de Montréal et le Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys relatif à l'aménagement et à l'utilisation d'un parc-école dans le nouveau parc Irma-LeVasseur de l'arrondissement d'Outremont, dans le cadre de la mise en œuvre du grand projet MIL Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 août 2025 par sa résolution CE25 1341;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

d'approuver le projet d'addenda à l'entente intervenue entre la Ville de Montréal et le Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys relative à l'aménagement et à l'utilisation d'un parc-école dans le nouveau parc Irma-LeVasseur dans l'arrondissement d'Outremont, dans le cadre de la mise en œuvre du grand projet MIL Montréal (CM22 1234).

Adopté à l'unanimité.

20.44 1247596003

CM25 0997

Exercer l'option de prolongation de 12 mois, sans dépense additionnelle, pour l'entreposage des outils de collecte des matières recyclables, des matières organiques et des ordures ménagères dans le cadre du contrat accordé à USD Global inc. (CM22 1456)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 août 2025 par sa résolution CE25 1398;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

1- d'exercer l'option de prolongation de 12 mois, sans dépenses additionnelle, pour l'entreposage des outils de collecte des matières recyclables, des matières organiques et des ordures ménagères dans le cadre du contrat accordé à USD Global inc. (CM22 1456);

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.45 1259403004

À 16 h 44,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.46 à 20.50 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM25 0998

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder huit contrats aux firmes 9036-6626 Québec inc. (JMV Déneigement), Déneigement Moderne inc., Les Excavations Payette Itée, 9033-4020 Québec inc. et Déneigement Fontaine Gadbois inc., pour les services de déneigement clés en main pour les arrondissements de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve et de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, pour une période de quatre saisons hivernales - Dépense totale de 86 140 236,13 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 25-20996 (11 soum)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 août 2025 par sa résolution CE25 1403;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des lots, pour une période de quatre saisons hivernales, les contrats pour les services de déneigement clés en main pour les arrondissements de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve et de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-20996 :

Adjudicataire	Contrat	Montants sans contingences et variations de quantité (taxes incluses)
9036-6626 Québec inc. (JMV Déneigement)	Lot 1 : MHM-110-2529	8 262 402 \$
Déneigement Moderne inc.	Lot 2 : MHM-111-2529	8 599 024 \$
Les Excavations Payette Itée	Lot 4 : MHM-112-2529	7 982 645 \$
Les Excavations Payette Itée	Lot 5 : MHM-113-2529	7 275 411 \$
9033-4020 Québec inc.	Lot 7 : RDP-108-2529	7 580 474 \$
9036-6626 Québec inc. (JMV Déneigement)	Lot 8 : RDP-109-2529	11 143 998 \$
Déneigement Fontaine Gadbois inc.	Lot 10 : RDP-110-2529	9 864 216 \$
Déneigement Fontaine Gadbois inc.	Lot 11 : RDP-111-2529	11 075 360 \$

- 3- d'autoriser une dépense de 3 589 176,53 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 10 767 529,60 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 5- de procéder à une évaluation du rendement de 9036-6626 Québec inc. (JMV Déneigement), Déneigement Moderne inc., Les Excavations Payette Itée, 9033-4020 Québec inc. et Déneigement Fontaine Gadbois inc.;

6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.46 1258788001

CM25 0999

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder quatre contrats aux firmes Béluga services municipaux inc. (lots 1 à 3) et Contant inc. (lot 4), pour les services d'exploitation de lieux d'élimination de la neige, pour des périodes de quatre ans (lots 2 et 4) et cinq ans (lots 1 et 3), incluant deux options de prolongation d'une année - Dépense totale de 20 297 194,40 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21061 (2 soum)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 août 2025 par sa résolution CE25 1401;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder aux firmes ci-après désignées, au seul soumissionnaire conforme du lot 1 et au plus bas soumissionnaire conforme des lots 2, 3 et 4, pour une période de cinq ans pour les lots 1 et 3 et de quatre ans pour les lots 2 et 4, les contrats pour les services d'exploitation de lieux d'élimination de la neige, aux prix de leur soumission, soit pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-21061 :

Lot / contrat	Adjudicataire	Montant (taxes incluses - excluant contingences et variation de quantités)
Lot 1 - LAS-ANG-E-2530	Béluga services municipaux inc.	7 740 691,88 \$
Lot 2 - SLA-SAR-E-2529	Béluga services municipaux inc.	1 479 958,20 \$
Lot 3 - RDP-A-C-E-2530	Béluga services municipaux inc.	6 687 233,44 \$
Lot 4 - PRF-CHA-E-2529	Contant inc.	1 006 445,16 \$

3- d'autoriser une dépense de 845 716,43 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

4- d'autoriser une dépense de 2 537 149,30 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;

5- de procéder à une évaluation du rendement de Béluga services municipaux inc. et Contant inc.;

6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.47 1254922005

CM25 1000

Accorder un contrat à Construction N.R.C. inc., pour les travaux d'aménagement de feux de circulation et d'axes de mobilité - Dépense totale de 1 433 025,41 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 521907 (4 soum)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 août 2025 par sa résolution CE25 1407;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'accorder à Construction N.R.C. inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour des travaux d'aménagement de feux de circulation et d'axes de mobilité à diverses intersections de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 194 187,84 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 521907;
- 2- d'autoriser une dépense de 238 837,57 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Construction N.R.C. inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.48 1258848026

CM25 1001

Accorder un contrat de gré à gré à Hydro-Québec, pour les travaux de raccordement électrique de 100 stations BIXI d'une durée de 24 mois - Dépense totale de 3 125 000 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 août 2025 par sa résolution CE25 1409;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Hydro-Québec, d'une durée de 24 mois, pour des travaux de raccordement électrique de 100 stations BIXI, soit pour une somme maximale de 3 125 000 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.49 1258848029

CM25 1002

Modifier le premier alinéa de la clause relative à l'article 107.9 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) dans les conventions de contribution financière adoptées depuis 2024 par le conseil municipal, afin de porter le seuil à 250 000 \$ et plus

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 août 2025 par sa résolution CE25 1440;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de modifier le premier alinéa de la clause pertinente des conventions de contribution financière, pour toutes celles adoptées depuis l'année 2024, afin qu'il se lise désormais comme suit, conformément à l'article 107.9 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) : Dans la mesure où la contribution financière ou le cumul de toutes les contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de deux cent cinquante mille dollars (250 000 \$) et plus, et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif.

Adopté à l'unanimité.

20.50 1255996001

À 16 h 50,

Il est proposé par Mme Virginie Journeau

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.51 à 20.55 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM25 1003

Autoriser une dépense additionnelle de 131 792,46 \$, contingences et taxes incluses, pour des heures supplémentaires d'accompagnement pour les projets d'aménagement du pôle Gadbois secteurs 2 et 3, dans le cadre du contrat accordé à Nippaysage inc. - Artélia Canada inc. (anciennement Les Consultants S.M.) (CM17 1013), majorant la dépense totale du contrat de 3 109 437,56 \$ à 3 241 230,02 \$, taxes incluses / Autoriser le retrait des secteurs 4, 5 et 7 / Approuver l'avenant 1 au contrat

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 août 2025 par sa résolution CE25 1419;

Il est proposé par Mme Virginie Journeau

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 109 827,05 \$, pour des services professionnels d'accompagnement pour des projets d'aménagement du pôle Gadbois secteurs 2 et 3, dans le cadre du contrat accordé à Nippaysage inc. et Artélia Canada inc. (anciennement Les Consultants S.M.) (CM17 1013);
- 2- d'autoriser un budget de contingences additionnel de 21 965,41 \$, majorant ainsi le budget de contingences à 540 205 \$, taxes incluses;
- 3- d'autoriser le retrait des secteurs 4, 5 et 7 du contrat;
- 4- d'approuver un projet d'avenant 1 entre la Ville de Montréal, Nippaysage inc. et Artélia Canada inc. à cet effet;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.51 1257409002

CM25 1004

Autoriser une dépense maximale de 6 589 839,22 \$, toutes taxes incluses à être versée à l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM) pour divers travaux requis aux bâtiments municipaux localisés au 2775, 2785, 2800, 2805, 2810, 2815, 2825, 2845, 2855, 2940 et 295, avenue Barclay, 2685, 2800, 2810, 2835 et 3055, rue Goyer, 3165 et 3175, chemin de Bedford, 6690 chemin Hudson, 6580, 6650, 6675, 6725, et 6510, avenue Darlington

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 août 2025 par sa résolution CE25 1431;

Il est proposé par Mme Virginie Journeau

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense maximale de 6 589 839,22 \$, toutes taxes incluses, à être versée à l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM) pour divers travaux requis aux bâtiments municipaux localisés au 2775, 2785, 2800, 2805, 2810, 2815, 2825, 2845, 2855, 2940 et 295, avenue Barclay, 2685, 2800, 2810, 2835 et 3055, rue Goyer, 3165 et 3175, chemin de Bedford, 6690 chemin Hudson, 6580, 6650, 6675, 6725, et 6510, avenue Darlington;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.52 1255553002

CM25 1005

Approuver le projet de convention de résiliation du bail par lequel la Ville résilie le bail conclu avec Santé Québec, par l'entremise du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, en date du 30 novembre 2024, pour des locaux ayant une superficie de 10 907,25 mètres carrés, situés au 1301, rue Sherbrooke Est / Approuver la perte de revenu estimée de 3 047 821,90 \$

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 août 2025 par sa résolution CE25 1435;

Il est proposé par Mme Virginie Journeau

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1 - de résilier, à compter du 30 novembre 2024, le projet de convention du bail par lequel la Ville de Montréal résilie de Santé Québec agissant par l'entremise du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, pour des locaux ayant une superficie de 10 907,25 mètres carrés, situés au 1301, rue Sherbrooke Est, moyennant une perte de revenu non perçu de 3 047 821,90 \$, excluant les taxes;
- 2 - d'imputer cette perte de revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.53 1255323009

CM25 1006

Approuver le projet d'avenant 3 à la convention de contribution financière conclue entre la Ville et l'Office municipal d'habitation de Montréal afin d'accorder une contribution financière additionnelle de 1 384 664 \$, majorant ainsi la contribution totale à 4 930 630 \$, pour le remboursement des frais supplémentaires encourus pour l'année 2025

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 août 2025 par sa résolution CE25 1423;

Il est proposé par Mme Virginie Journeau

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1 - d'approuver l'avenant 3 à la convention de contribution financière conclue entre la Ville de Montréal et l'Office municipal d'habitation de Montréal;
- 2 - d'accorder une contribution financière additionnelle de 1 384 664 \$ pour le remboursement des frais supplémentaires encourus pour l'année 2025;
- 3 - d'autoriser la directrice du Service de l'habitation à signer ledit avenant pour et au nom de la Ville de Montréal;
- 4 - d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.54 1257087001

CM25 1007

Accorder un contrat à BIXI Montréal, pour les services de développement de l'application mobile pour l'intégration de la location et la fourniture de 50 remorques en libre-service sur le réseau BIXI pour la saison 2025, pour une période de 12 mois - Dépense totale de 546 688,77 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 août 2025 par sa résolution CE25 1451;

Il est proposé par Mme Virginie Journeau

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1 - d'accorder un contrat à BIXI Montréal, pour les services de développement de l'application mobile pour l'intégration de la location et la fourniture de 50 remorques en libre-service sur le réseau BIXI pour la saison 2025, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 496 989,79 \$, taxes incluses, conformément à son offre de prix en date du 7 mai 2025;
- 2 - d'autoriser une dépense de 49 698,98 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.55 1258848005

À 16 h 53,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.56 à 20.58 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM25 1008

Approuver un projet d'entente à intervenir entre la Ville de Montréal et l'Agence de mobilité durable établissant les responsabilités et obligations de chaque partie

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 21 août 2025 par sa résolution CE25 1500;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

d'approuver un projet d'entente à intervenir entre la Ville de Montréal et l'Agence de mobilité durable établissant les responsabilités et obligations de chaque partie.

Adopté à l'unanimité.

20.56 1255548005

CM25 1009

Ajout - Exercer l'option de la deuxième prolongation de 12 mois et autoriser une dépense additionnelle de 244 839,38 \$, taxes incluses, pour l'acquisition de chenilles en caoutchouc pour véhicules Prinoth, dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec Pneus Métro inc. (CM24 0738), majorant ainsi le montant total du contrat à 1 427 977,60 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 août 2025 par sa résolution CE25 1243;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'exercer l'option de la deuxième prolongation de 12 mois et d'autoriser une dépense additionnelle de 212 903,81 \$, taxes incluses, pour l'acquisition de chenilles en caoutchouc pour véhicules Prinoth, dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec Pneus Métro inc. (CM24 0738);
- 2- d'autoriser une dépense de 31 935,57 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.57 1257428013

CM25 1010

Ajout - Exercer l'option de la première prolongation de 12 mois et autoriser une dépense additionnelle totale de 1 093 815,12 \$, taxes incluses, pour la fourniture de pièces en aluminium coulées pour le mobilier urbain de la Ville de Montréal, dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec Monmet Itée (CM24 0049), majorant ainsi le montant total du contrat à 2 198 494 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 août 2025 par sa résolution CE25 1244;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1 - d'exercer l'option de la première prolongation de 12 mois et d'autoriser une dépense additionnelle de 1 093 815,12 \$, taxes incluses, pour la fourniture de pièces en aluminium coulées pour le mobilier urbain de la Ville de Montréal dans le cadre de l'entente-cadre accordée à Monmet Itée (CM24 0049);
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.58 1257428014

30 – Administration et finances

À 16 h 54, la présidente du conseil appelle la rubrique « Administration et finances ».

À 16 h 54,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 30.01 à 30.04 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM25 1011

Verser au domaine public, à des fins de parc, le lot 2 135 397 du cadastre du Québec, ainsi qu'un terrain non cadastré du domaine hydrique de l'État situé au sud des lots 2 135 379, 2 135 383 et 2 135 384 / Inclure, dans les limites du parc René-Lévesque, en vertu de l'article 94 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), les parties des lots 2 135 372, 2 135 374 et 4 399 804, un terrain non cadastré du domaine hydrique de l'État situé au sud des lots 2 135 379, 2 135 383 et 2 135 384 et les lots 2 135 379, 2 135 382, 2 135 383, 2 135 384 et 2 135 397 du cadastre du Québec - Dans le cadre du projet de transformation de l'ancien port de plaisance de Lachine et de l'agrandissement du parc René-Lévesque

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 août 2025 par sa résolution CE25 1291;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1 - de verser au domaine public, à des fins de parc, le lot 2 135 397 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, ainsi qu'un terrain non cadastré du domaine hydrique de l'État situé au sud des lots 2 135 379, 2 135 383 et 2 135 384, le tout décrit dans la description technique préparée par Gabriel Cadrin-Tourigny, arpenteur-géomètre, en date du 15 juillet 2025 sous le numéro 1209 de ses minutes au dossier 23571 du greffe commun des arpenteurs(es)-géomètres de la Ville de Montréal et telle que montrée au plan R-1 Lachine, dans le cadre du projet de transformation de l'ancien port de plaisance de Lachine et de l'agrandissement du parc René-Lévesque;
- 2 - d'inclure, dans les limites du parc René-Lévesque, en vertu de l'article 94 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), les parties des lots 2 135 372, 2 135 374 et 4 399 804, un terrain non cadastré du domaine hydrique de l'État situé au sud des lots 2 135 379, 2 135 383 et 2 135 384 et les lots 2 135 379, 2 135 382, 2 135 383, 2 135 384 et 2 135 397 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, le tout décrit dans la description technique préparée par Gabriel Cadrin-Tourigny, arpenteur-géomètre, en date du 15 juillet 2025 sous le numéro 1209 de ses minutes au dossier 23571 du greffe commun des arpenteurs(es)-géomètres de la Ville de Montréal et telle que montrée au plan R-1 Lachine.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1258168002

CM25 1012

Approuver, avec réserves, la Planification des besoins d'espace 2025 du Centre de services scolaire de Montréal

La conseillère Caroline Bourgeois déclare son intérêt et s'abstient de participer aux délibérations et de voter.

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 août 2025 par sa résolution CE25 1271;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'approuver les besoins en matière d'immeubles à acquérir aux fins de construction d'une école, tel que demandé dans le cadre de la Planification des besoins d'espace 2025 du Centre de services scolaire de Montréal, pour les secteurs scolaires suivants :
 - Secteur 3 - Ahuntsic-Bordeaux (niveau primaire);
 - Secteur 13 - Mercier (niveau primaire);
 - Secteur 16 - Ville-Marie (niveau primaire);
 - Secteur 18 - Pointe-Saint-Charles (niveau primaire);
 - Secteur 22 - Côte-des-Neiges-Ouest (niveau primaire);
 - Secteur 04 - Zone Ouest - Quartier-Namur-Hippodrome (niveau secondaire);
- 2- de refuser le besoin en matière d'immeubles à acquérir aux fins de construction d'une école, tel que demandé dans le cadre de la Planification des besoins d'espace 2025 du Centre de services scolaire de Montréal, pour le secteur scolaire suivant :
 - Secteur 8 - Parc-Extension (niveau primaire).

Un débat s'engage.

À 16 h 55, la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, suspend les travaux pour quelques instants.

À 16 h 59, le conseil reprend ses travaux.

Le débat se poursuit.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1259856003

CM25 1013

Autoriser un virement budgétaire de 1 300 \$ de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension vers le Service des technologies de l'information pour l'année 2025 afin d'acquérir deux licences Teams / Autoriser l'ajustement récurrent de ce même montant à la base budgétaire à compter de l'année 2026

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 août 2025 par sa résolution CE25 1281;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1 - d'autoriser un virement budgétaire de 1 300 \$, du budget de fonctionnement en provenance de la Division des parcs et horticulture de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension vers le Service des technologies de l'information, pour l'année 2025, afin d'acquérir deux licences Teams;
- 2 - d'autoriser l'ajustement récurrent de ce même montant à la base budgétaire à compter de l'année 2026;
- 3 - d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1258462002

CM25 1014

Autoriser un virement budgétaire de 1 300 \$ de l'arrondissement de Ville-Marie vers le Service des technologies de l'information, pour l'année 2025, afin d'acquérir deux licences logiciel Microsoft Teams Pro / Autoriser l'ajustement récurrent de ce même montant à la base budgétaire pour une période de trois ans, soit de 2026 à 2028

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 août 2025 par sa résolution CE25 1282;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1 - d'autoriser un virement budgétaire de 1 300 \$, du budget de fonctionnement, en provenance de l'arrondissement de Ville-Marie vers le Service des technologies de l'information, pour l'année 2025, afin d'acquérir deux licences logiciel Microsoft Teams Pro;
- 2 - d'autoriser l'ajustement récurrent de ce même montant à la base budgétaire pour une période de trois ans, soit de 2026 à 2028;
- 3 - d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.04 1256081002

À 17 h 06,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 30.06 à 30.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM25 1015

Autoriser le dépôt d'une demande de subvention au ministère des Transports et de la mobilité durable du Québec dans le cadre de l'appel à projets 2025-2026 du Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains pour l'achat de vélos mécaniques et à assistance électrique et de stations électriques du système de vélos en libre-service de la Ville

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 août 2025 par sa résolution CE25 1356;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'autoriser la présentation d'une demande d'aide financière au ministère des Transports et de la Mobilité durable dans le cadre de l'appel à projets 2025-2026 du Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains, pour l'achat de vélos mécaniques et à assistance électrique et de stations électriques du système de vélos en libre-service de la Ville de Montréal;
- 2- de confirmer son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée;
- 3- d'autoriser le chef de division, innovation et gestion des déplacements de la Direction des projets d'aménagement urbain à signer tout document relatif ou entente à cet effet, pour et au nom de la Ville de Montréal, avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable.

Adopté à l'unanimité.

30.06 1258848021

CM25 1016

Autoriser un virement budgétaire pour l'année 2025 de 80 000 \$ en provenance de l'arrondissement Saint-Léonard vers le Service de la concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne, dans le cadre de leur intégration au site de gestion des sols du Parc d'Entreprises de la Pointe-Saint-Charles (PEPSC)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 août 2025 par sa résolution CE25 1364;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'autoriser un virement budgétaire pour l'année 2025 de 80 000 \$ en provenance de l'arrondissement de Saint-Léonard vers le Service de la concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne, dans le cadre de son intégration au site de gestion de sol du parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles;

- 2 - d'autoriser l'ajustement de l'enveloppe budgétaire de l'arrondissement vers le Service de la concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne pour 2026 et les années subséquentes;
- 3 - d'imputer le tout conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.07 1259711001

CM25 1017

Accepter l'offre de services de l'arrondissement de Ville-Marie, visant à prendre en charge les travaux de resurfaçage sur la rue Sherbrooke, entre la rue Clark et l'avenue du Parc, le côté Est du boulevard Robert-Bourassa entre la rue Belmont et le boulevard René-Lévesque, le boulevard Saint-Laurent entre la rue Sainte-Catherine et le boulevard De Maisonneuve et la rue D'Iberville entre la rue Notre-Dame et le boulevard De Maisonneuve, faisant partie du réseau artériel administratif de la Ville, conformément au 2^e alinéa de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 août 2025 par sa résolution CE25 1358;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

d'accepter l'offre de services de l'arrondissement de Ville-Marie visant à prendre en charge les travaux de resurfaçage sur la rue Sherbrooke, entre la rue Clark et l'avenue du Parc, le côté Est du boulevard Robert-Bourassa, entre la rue Belmont et le boulevard René-Lévesque, le boulevard Saint-Laurent, entre la rue Sainte-Catherine et le boulevard De Maisonneuve et la rue D'Iberville, entre la rue Notre-Dame et le boulevard De Maisonneuve, faisant partie du réseau artériel administratif de la Ville, conformément au 2^e alinéa de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4).

Adopté à l'unanimité.

30.08 1257231061

CM25 1018

Accepter l'offre de services de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, visant à prendre en charge les travaux de reconstruction de la chaussée sur la rue Sherbrooke Est, entre le boulevard Pie-IX et la rue Viau, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, faisant partie du réseau artériel administratif de la Ville, conformément au 2^e alinéa de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 août 2025 par sa résolution CE25 1359;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

d'accepter l'offre de services de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve visant à prendre en charge les travaux de reconstruction de la chaussée sur la rue Sherbrooke Est, entre le boulevard Pie-IX et la rue Viau, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, faisant partie du réseau artériel administratif de la Ville, conformément au 2^e alinéa de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4).

Adopté à l'unanimité.

30.09 1257231066

CM25 1019

Adopter la Politique montréalaise du loisir public / Inviter tous les arrondissements à adopter cette Politique d'ici octobre 2025

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 août 2025 par sa résolution CE25 1454;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'adopter la Politique montréalaise du loisir public;
- 2- d'inviter tous les arrondissements à adopter cette Politique d'ici octobre 2025.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

30.10 1256418003

À 16 h 38,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 30.11 et 30.12 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM25 1020

Adopter une résolution visant à autoriser l'utilisation partielle des sommes accumulées à la réserve financière eau et égouts locale pouvant aller jusqu'à 3 700 000 \$, somme nécessaire pour permettre au Service de l'eau d'assumer les dépenses à venir d'ici la fin de l'année / Autoriser un virement, jusqu'à concurrence de 3 700 000 \$ du Service de l'eau vers les arrondissements

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 août 2025 par sa résolution CE25 1463;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'adopter une résolution visant à autoriser l'utilisation partielle des sommes accumulées à la réserve financière « eau et égouts » locale, destinée à combler le déficit des activités de fonctionnement, jusqu'à une hauteur de 3 700 000 \$, somme nécessaire pour permettre au Service de l'eau d'assumer les dépenses à venir d'ici la fin de l'année liées au bon déroulement des opérations;
- 2- d'autoriser un virement, jusqu'à concurrence de 3 700 000 \$ du Service de l'eau vers les arrondissements, dans le cadre de la réalisation d'activités d'entretien des réseaux secondaires d'aqueduc et d'égout.

Adopté à l'unanimité.

30.11 1250184001

CM25 1021

Adopter une résolution du conseil municipal désignant les immeubles sur lesquels le droit de préemption est exercé pour une durée de 10 ans et qui pourront être ainsi acquis aux fins d'habitation / Abroger la résolution CM25 0801 afin de retirer les lots 1 450 761 et 6 181 268 de la liste des immeubles assujettis au droit de préemption aux fins d'habitation / Abroger la résolution CM22 0366 afin de retirer le lot 2 648 744 de la liste des immeubles assujettis au droit de préemption aux fins d'habitation

Attendu le Règlement déterminant le territoire sur lequel le droit de préemption peut être exercé et sur lequel des immeubles peuvent être ainsi acquis aux fins d'habitation (22-014);

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 août 2025 par sa résolution CE25 1489;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1 - d'assujettir au droit de préemption aux fins d'habitation, pour une durée de dix ans, les immeubles suivants, identifiés au moyen de leur numéro de lot au cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal :

1 113 610	1 114 028	1 110 373	1 113 069	2 608 127	3 324 466
3 324 664	3 324 663	3 324 662	3 324 661	2 648 786	2 648 678
2 648 679	3 323 856	1 843 621	1 843 620	1 843 702	1 843 703
1 843 578	1 703 598	1 703 599	1 703 575	1 702 981	1 702 986
1 703 021	1 703 003	1 930 059	1 930 060	1 929 427	1 929 440
1 079 285	1 930 513	2 241 701	2 243 552	1 667 944	1 667 945
1 667 946	5 829 579	1 351 979	1 352 180	1 352 690	1 352 689
1 351 859	1 899 994	1 171 288	1 979 527	1 979 526	1 885 307
2 317 416	1 445 058	2 317 266	2 316 954	1 585 714	1 585 772
1 456 201	1 456 204	1 456 205	1 456 206	1 456 207	1 508 824
1 074 910	1 456 323	2 335 173	6 160 382	1 165 298	1 165 262
1 165 279	1 165 316	1 124 296	1 382 450	1 242 932	6 499 197
1 260 178	1 260 179	1 154 177	1 154 125	1 154 126	1 181 543
2 169 964	2 169 965	2 247 229	2 247 228	2 248 123	3 457 942
2 248 991	2 249 075	2 212 545	2 249 042	3 454 161	2 246 638

2334 612

- 2 - d'assujettir au droit de préemption aux fins d'habitation, jusqu'au 31 mai 2033, les immeubles suivants, identifiés au moyen de leur numéro de lot au cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal :

1 425 151

1 424 154

1 424 155

- 3 - de modifier la résolution CM25 0801 adoptée le 17 juin 2025 afin de supprimer de la liste des immeubles assujettis les lots 1 450 761 et 6 181 268 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;
- 4 - de modifier la résolution CM22 0366 adoptée le 21 mars 2022 afin de supprimer de la liste des immeubles assujettis le lot 2 648 744 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;
- 5 - de mandater le Service des affaires juridiques de la Ville pour entreprendre toutes les procédures requises à cet effet.

Adopté à l'unanimité.

30.12 1258276005

41 – Avis de motion et dépôt de projet de règlement

À 17 h 13, la présidente du conseil appelle la rubrique « Avis de motion et dépôt de projet de règlement ».

CM25 1022

Avis de motion et dépôt - Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au nord-est de la rue d'Iberville entre la rue Villeray et la rue L.-O.-David, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, aux fins de transfert aux propriétaires riverains

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une assemblée subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au nord-est de la rue D'Iberville entre la rue Villeray et la rue L.-O.-David, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, aux fins de transfert aux propriétaires riverains », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.01 1259081001

CM25 1023

Avis de motion et dépôt - Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au nord de la 15^e Avenue entre la rue Reeves et la rue René-Lévesque, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une assemblée subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au nord de la 15^e Avenue, entre la rue Reeves et la rue René-Lévesque, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.02 1254386001

CM25 1024

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement établissant le programme de soutien financier visant la consolidation des sociétés de développement commercial et l'amélioration des affaires pour les années 2025 à 2027 (24-049)

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une assemblée subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement établissant le programme de soutien financier visant la consolidation des sociétés de développement commercial et l'amélioration des affaires pour les années 2025 à 2027 (24-049) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.04 1257797002

CM25 1025

Avis de motion et dépôt - Règlement établissant le régime de retraite des cadres de la Ville de Montréal

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une assemblée subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement établissant le régime de retraite des cadres de la Ville de Montréal », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.05 1253376005

CM25 1026

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil sur la délégation de pouvoirs au comité exécutif (03-009)

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une assemblée subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil sur la délégation de pouvoirs au comité exécutif (03-009) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.06 1255548009

CM25 1027

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement sur les branchements aux réseaux d'aqueduc et d'égouts publics et sur la gestion des eaux pluviales

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une assemblée subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les branchements aux réseaux d'aqueduc et d'égout publics et sur la gestion des eaux pluviales (20-030) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.07 1256262001

CM25 1028

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 13 053 000 \$ afin de financer des travaux d'aménagement de l'espace public sécuritaires et universellement accessibles, à destination notamment des enfants, des personnes âgées et des personnes ayant une limitation fonctionnelle (22-031) afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 39 640 000 \$

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une assemblée subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 13 053 000 \$ afin de financer des travaux d'aménagement de l'espace public sécuritaires et universellement accessibles, à destination notamment des enfants, des personnes âgées et des personnes ayant une limitation fonctionnelle (22-031) afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 39 640 000 \$ », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.08 1251357001

CM25 1029

Avis de motion et dépôt - Règlement sur le programme d'habitation du conseil de ville visant à assurer l'amélioration des immeubles d'habitation acquis par la Ville et le maintien du caractère abordable des logements / Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil sur la délégation de pouvoirs au comité exécutif (03-009)

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une assemblée subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement sur le programme d'habitation du conseil de ville visant à assurer l'amélioration des immeubles d'habitation acquis par la Ville et le maintien du caractère abordable des logements », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une assemblée subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil sur la délégation de pouvoirs au comité exécutif (03-009) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.09 1253867009

CM25 1030

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement concernant les établissements d'hébergement touristiques (25-007)

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une assemblée subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement concernant les établissements d'hébergement touristique (25-007) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.10 1258798007

CM25 1031

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 712 500 000 \$ afin de financer les travaux prévus au programme d'aménagement des rues du réseau artériel de la Ville de Montréal afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 1 036 500 000 \$

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une assemblée subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 712 500 000 \$ afin de financer les travaux prévus au programme d'aménagement des rues du réseau artériel de la Ville de Montréal (19-023) afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 1 036 500 000 \$ », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.11 1258862001

15 – Déclaration / Proclamation

À 17 h 16, comme convenu en début d'assemblée, la présidente du conseil appelle la rubrique « Déclaration / Proclamation ».

CM25 1032**Déclaration pour la Journée internationale du souvenir de la traite transatlantique des Noirs et de son abolition**

Attendu que le 23 août a marqué la date anniversaire de l'insurrection de 1791, au cours de laquelle des personnes mises en esclavage sur la partie occidentale de l'île de Saint-Domingue ont revendiqué leur liberté;

Attendu que l'UNESCO a initié, en 1998, la Journée internationale du souvenir de la traite transatlantique des Noirs et de son abolition;

Attendu que cette journée constitue à la fois un devoir de mémoire et un appel à lutter contre toutes les formes de servitude, le racisme, les préjugés, les discriminations raciales et les injustices sociales;

Attendu que l'Assemblée générale des Nations Unies a proclamé la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine (2015-2024) dans l'espoir d'éradiquer les injustices sociales héritées de la traite des Noirs et de lutter contre le racisme et les discriminations raciales;

Attendu qu'en décembre 2024, les Nations Unies ont adopté une deuxième décennie reconnaissant que les personnes d'ascendance africaine représentent un groupe distinct dont les droits fondamentaux doivent être promus et protégés, qui s'étendra de janvier 2025 à décembre 2034;

Attendu que la Ville de Montréal s'est engagée à combattre toutes les formes de discrimination en adoptant la Déclaration de Montréal contre la discrimination raciale (1989), la Déclaration de Montréal pour la diversité culturelle et l'inclusion (2004), la Déclaration de Montréal sur le Vivre ensemble (2015) et la Déclaration visant à reconnaître le caractère systémique du racisme et de la discrimination et à s'engager à les combattre (2020);

Attendu qu'à la suite de la réception du rapport de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) sur le racisme et les discriminations systémiques, en juin 2020, l'administration de la Ville de Montréal a reconnu l'existence du problème et s'est engagée à agir pour le combattre;

Attendu que la Ville de Montréal a créé le poste de commissaire à la lutte au racisme et aux discriminations systémiques, relevant de la direction générale, afin de s'assurer que l'ensemble des unités de la Ville agissent fermement et de façon concertée pour combattre le racisme et les gestes discriminatoires qui en découlent;

Attendu que la Ville de Montréal agit avec détermination pour mettre en place une administration exempte de racisme et de discriminations systémiques, une sécurité publique exempte de profilage, une équité culturelle, une équité économique et territoriale et une participation citoyenne inclusive;

Attendu que la Ville de Montréal est fermement engagée à ce que les personnes noires soient mieux représentées à la Ville et soient incluses à tous les niveaux de la fonction publique montréalaise, qu'elles soient en sécurité et qu'elles puissent vivre dignement et s'épanouir pleinement dans la métropole;

Attendu que la Ville de Montréal a mis en place un guichet unique qui tient lieu de porte d'entrée pour tout signalement ou plainte en matière de discrimination, de racisme et de harcèlement et qui accompagne le personnel avec écoute et empathie tout en assurant le suivi auprès des instances appropriées;

Attendu que la diversité constitue une force vive qui enrichit Montréal à tous points de vue, qu'elle fait partie de son histoire, de son identité et de son développement, et qu'il faut la reconnaître et la chérir;

Il est proposé par Mme Valérie Plante

appuyé par Mme Gracia Kasoki Katahwa
Mme Dominique Ollivier
M. Benoit Dorais
Mme Caroline Bourgeois
Mme Ericka Alneus
M. Robert Beaudry
Mme Josefina Blanco
Mme Marie-Andrée Mauger
Mme Sophie Mauzerolle
Mme Magda Popeanu
M. Luc Rabouin
Mme Émilie Thuillier
M. Alain Vaillancourt
Mme Maja Vodanovic
M. Éric Alan Caldwell
Mme Alia Hassan-Cournol
Mme Marianne Giguère
Mme Despina Sourias
M. Alex Norris
M. François Limoges
Mme Laurence Lavigne Lalonde
M. Pierre Lessard-Blais
Mme Marie Plourde
M. Jocelyn Pausé
Mme Véronique Tremblay
M. Sterling Downey
Mme Vicki Grondin
M. Sylvain Ouellet
Mme Nathalie Goulet
M. Peter McQueen
Mme Lisa Christensen
M. Jérôme Normand
Mme Virginie Journeau
Mme Julie Roy
M. Aref Salem
Mme Chantal Rossi
Mme Alba Zuniga Ramos
M. Benoit Langevin
Mme Stephanie Valenzuela
M. Alan DeSousa
Mme Mary Deros
Mme Christine Black
M. Abdelhaq Sari
M. Julien Hénault-Ratelle
M. Dimitrios (Jim) Beis
M. Dominic Perri
M. Laurent Desbois
M. Sonny Moroz
M. Doug Hurley
Mme Effie Giannou
M. Giovanni Rapanà
M. Michel Bissonnet
M. Josué Corvil
Mme Vana Nazarian
Mme Nancy Blanchet
M. Richard Deschamps
Mme Laura Palestini
M. Luis Miranda
Mme Andrée Hénault
M. Serge Sasseville
M. Craig Sauvé

Et résolu :

que la Ville de Montréal :

- 1- soit solidaire avec les communautés noires et souligne la Journée internationale du souvenir de la traite transatlantique des Noirs et de son abolition;
- 2- réitère sa politique de tolérance zéro en matière de racisme et de discrimination et accélère ses efforts en matière de sensibilisation, d'inclusion, et de lutte contre le racisme et les discriminations systémiques par l'entremise de ses programmes, politiques et activités;
- 3- salue la Ligue des Noirs du Québec, qui a fait reconnaître la commémoration de la traite transatlantique des Noirs et de son abolition auprès des différents paliers de gouvernement.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, cède la parole à la conseillère Gracia Kasoki Katahwa pour la présentation de la Déclaration.

La conseillère Gracia Kasoki Katahwa débute en saluant les invités présents au balcon et se dit fière de prendre la parole pour souligner la Journée internationale du souvenir de la traite transatlantique des Noirs et de son abolition. Elle rappelle notamment que cette journée, instaurée par l'UNESCO en 1997, représente bien plus qu'une commémoration mais également un devoir de mémoire, un moment de reconnaissance envers les millions de femmes, d'hommes et d'enfants qui ont été arrachés à leur terre mère, déshumanisés et exploités dans l'un des chapitres les plus sombres de l'histoire humaine. La conseillère Kasoki Katahwa remémore également l'insurrection de 1791 à Saint-Domingue, aujourd'hui Haïti, qui a conduit à la création du premier État noir indépendant. Elle exprime son profond respect envers le peuple haïtien, symbole de résistance, de courage et de quête de liberté. Elle souligne l'importance de se souvenir et de reconnaître le rôle déterminant de ces luttes dans l'histoire de l'humanité.

La conseillère Kasoki Katahwa insiste sur la responsabilité de Montréal de faire vivre cette mémoire à travers des actions concrètes. Elle indique que le racisme et les discriminations systémiques ne relèvent pas seulement du passé, mais persistent encore aujourd'hui, souvent de manière subtile dans les parcours de vie, notamment dans l'accès aux opportunités dans les institutions. Elle démontre que l'Administration s'est engagée dans une approche transversale et structurée pour offrir à la population montréalaise une ville inclusive, accueillante et ouverte et que plusieurs mesures ont été mises en place, dont des formations, un soutien accru aux organismes communautaires, ainsi que la valorisation de l'histoire et des contributions des communautés noires. Enfin, elle réaffirme que ce travail à long terme vise à bâtir une société plus juste, respectueuse et humaine, où chaque personne peut vivre librement, en dignité et en sécurité. Mme Gracia Kasoki Katahwa termine en invitant les membres du conseil à voter en faveur de la Déclaration pour la Journée internationale du souvenir de la traite transatlantique des Noirs et de son abolition.

La présidente du conseil la remercie et cède la parole au conseiller Josué Corvil.

D'emblée, M. Josué Corvil admet que c'est avec beaucoup d'émotion qu'il s'exprime sur cette déclaration. Il rappelle entre autres que l'esclavage demeure l'une des pages les plus sombres de l'histoire de l'humanité. Pendant près de quatre siècles, 15 à 20 millions d'hommes, de femmes et d'enfants ont été arrachés à l'Afrique pour être réduits en esclavage et soumis à des traitements inhumains. Il raconte l'histoire des courageux esclaves de Saint-Domingue, connu de nos jours sous le nom d'Haïti, qui combattirent pour prendre leurs libertés et se soustraire de la domination des maîtres. Il indique que le 23 août 1997, l'UNESCO a d'ailleurs consacré cette journée, Journée internationale du souvenir de la traite négrière et de son abolition, afin d'honorer la lutte des esclaves contre la servitude et le racisme. Il souligne que Montréal commémore officiellement cette date depuis 2006 et que la Ville doit poursuivre ses efforts pour déraciner toutes les formes de discrimination. Il explique que le vivre-ensemble doit dépasser les discours pour devenir une pratique réelle et concrète et que c'est de notre devoir de renverser les barrières. Enfin, il affirme que l'égalité n'est pas une option mais un impératif et demande que son nom soit ajouté comme appuieur à la Déclaration.

La présidente du conseil le remercie pour son intervention, puis elle confirme les noms de tous les membres présents du conseil municipal à titre d'appuieurs-es à cette Déclaration.

Adopté à l'unanimité.

15.02

À 17 h 28, la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, suspend les travaux jusqu'à 19 h.

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 25 août 2025
13 h**

**Séance tenue le lundi 25 août 2025 – 19 h
salle du conseil de l'hôtel de ville**

PRÉSENCES :

(À moins d'indication autre, les personnes élues inscrites ci-dessous sont présentes physiquement dans la salle du conseil)

Mme Valérie Plante, Mme Ericka Alneus, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Michel Bissonnet, Mme Christine Black, Mme Nancy Blanchet, Mme Josefina Blanco, Mme Caroline Bourgeois, M. Éric Alan Caldwell, Mme Lisa Christensen, M. Josué Corvil, Mme Mary Deros, M. Laurent Desbois, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Effie Giannou, Mme Marianne Giguère, Mme Nathalie Goulet, Mme Vicki Grondin, Mme Alia Hassan-Cournol, Mme Andrée Hénault, M. Julien Hénault-Ratelle, M. Doug Hurley, Mme Virginie Journeau, Mme Gracia Kasoki Katahwa, M. Benoit Langevin, M. Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, Mme Marie-Andrée Mauger, Mme Sophie Mauzerolle, M. Peter McQueen, M. Luis Miranda, Mme Martine Musau Muele, Mme Vana Nazarian, M. Jérôme Normand, M. Alex Norris, Mme Dominique Ollivier (**par téléconférence**), M. Sylvain Ouellet, Mme Laura Palestini, M. Jocelyn Puzé, M. Dominic Perri, Mme Marie Plourde, Mme Magda Popeanu, M. Luc Rabouin, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, Mme Julie Roy, M. Aref Salem, M. Serge Sasseville, M. Craig Sauvé, Mme Despina Sourias, Mme Émilie Thuillier, Mme Véronique Tremblay, M. Alain Vaillancourt, Mme Stephanie Valenzuela, Mme Maja Vodanovic et Mme Alba Zuniga Ramos

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL :

Mme Catherine Clément-Talbot, Mme Angela Gentile, Mme Laurence Lavigne Lalonde et M. Sonny Moroz

AUTRES PRÉSENCES :

M^e Emmanuel Tani-Moore, Greffier de la Ville
Mme Gaëlle Dieudonné, Analyste-rédactrice
M. Simon Bélanger-Gagnon, Analyste-rédacteur

1 - Période de questions du public

À 19 h 02, la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, appelle la rubrique « Période de questions du public » et invite les personnes du public présentes à poser leurs questions.

1

Question de :

Mme Amanda D'Andrea

Réponse de :

Sylvain Ouellet /
Maja Vodanovic

Quelles mesures prendra la Ville de Montréal pour accélérer la réhabilitation du collecteur Langelier? / Est-ce que la ville centrale et l'arrondissement de Saint-Léonard se sont rencontrés pour discuter des solutions possibles concernant le collecteur Langelier?

<p>2</p> <p><u>Question de :</u></p> <p>M. Bernaby Quevedo</p> <p><u>Réponse de :</u></p> <p>Mme Marie Plourde / M. François Limoges</p>	<p>À la suite d'une contravention émise par l'arrondissement du Plateau Mont-Royal à une église située sur son territoire, est-il possible de recevoir une copie de cette contravention? / Est-ce que la Ville traite tous les groupes de citoyens de manière égale?</p>
<p>3</p> <p><u>Question de :</u></p> <p>Mme Tanya-Michelle Contente</p> <p>Marques</p> <p><u>Réponse de :</u></p> <p>M. Pierre Lessard-Blais</p>	<p>Commentaires / Pourquoi n'est-il pas possible de modifier les règlements de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve?</p>
<p>4</p> <p><u>Question de :</u></p> <p>M. Paul Nellis</p> <p><u>Réponse de :</u></p> <p>Mme Martine Musau Muele</p>	<p>Va-t-il y avoir un suivi auprès de l'employé qui a saisi mon appareil électronique lors de mon intervention au conseil municipal de juin 2025 ? / Est-ce que la Ville de Montréal respecte la liberté d'expression de tous?</p>
<p>5</p> <p><u>Question de :</u></p> <p>Mme Maria Contente</p> <p><u>Réponse de :</u></p> <p>Mme Christine Black / M. Pierre Lessard-Blais</p>	<p>Pourquoi me refuse-t-on ma demande de vignette pour la pancarte pour personnes à mobilité réduite dans l'arrondissement de Montréal-Nord ? / Commentaires</p>
<p>6</p> <p><u>Question de :</u></p> <p>M. Vincent Defeijt</p> <p><u>Réponse de :</u></p> <p>Mme Émilie Thuillier</p>	<p>Qu'entend faire l'administration de la Ville pour faire suite aux recommandations du rapport de la Commission sur les finances et l'administration pour enforcer le développement et les compétences internes? / Est-ce que la Ville peut prendre un engagement à ce que la Direction générale rencontre les professionnels scientifiques de la Ville pour discuter de l'expertise interne?</p>
<p>7</p> <p><u>Question de :</u></p> <p>M. François Arteau</p> <p><u>Réponse de :</u></p> <p>M. Alex Norris</p>	<p>Est-ce que le processus du plan directeur du parc Angrignon a été mis sur pause et si oui, pourquoi et quand la démarche reprendra-t-elle? / Quand est-ce que le plan sera déposé et y aura-t-il des consultations publiques?</p>
<p>8</p> <p><u>Question de :</u></p> <p>M. Simon Bedard-Goulet</p> <p><u>Réponse de :</u></p> <p>Mme Émilie Thuillier</p>	<p>Est-ce que la Ville de Montréal souhaite valoriser l'expertise interne de ses employés? / Quel message les membres de l'Association des scientifiques et ingénieurs de Montréal (ASIM) doivent-ils comprendre du peu de progrès qu'il y a eu jusqu'à maintenant à cet effet-là?</p>
<p>9</p> <p><u>Question de :</u></p> <p>Mme Gisella Guesale</p> <p><u>Réponse de :</u></p> <p>Mme Émilie Thuillier</p>	<p>Pourquoi les ententes-cadres qui représentaient une faible proportion dans les dernières années des contrats octroyés sont maintenant devenus la norme (80 %) lors d'octroi de contrats pour la dernière année ? / Quelles mesures peuvent être mise en place pour assurer une meilleure gestion des contrats publics?</p>
<p>10</p> <p><u>Question de :</u></p> <p>M. Simon Gignac</p> <p><u>Réponse de :</u></p> <p>Mme Émilie Thuillier</p>	<p>Est-ce que l'Administration est prête à investir dans son expertise interne pour réduire ses investissements aux firmes externes? / Est-ce que l'Administration est prête à accroître ses effectifs pour réduire sa dépendance aux firmes externes?</p>

<p>11</p> <p><u>Question de :</u></p> <p>Mme Piedad Sanchez</p> <p><u>Réponse de :</u></p> <p>M. François Limoges</p>	<p>Est-ce que tous les lieux de culte doivent avoir un permis pour effectuer un service religieux? / Est-ce qu'il est possible d'obtenir une liste des contraventions émises aux lieux de culte de la Ville?</p>
<p>12</p> <p><u>Question de :</u></p> <p>M. Alexandre Brodeur</p> <p><u>Réponse de :</u></p> <p>Mme Émilie Thuillier</p>	<p>Pourquoi avoir choisi d'écarter le PPU 2015 Henri-Bourassa en adoptant l'autorisation réglementaire pour le 800 Henri-Bourassa et pourquoi se retrancher derrière le PL31 pour justifier l'absence de dialogue citoyen au-delà de la consultation du 26 juin? / Commentaires</p>
<p>13</p> <p><u>Question de :</u></p> <p>M. Antonio Talarico</p> <p><u>Réponse de :</u></p> <p>M. François Limoges</p>	<p>Est-ce que tous les lieux de culte doivent avoir un permis pour effectuer un service religieux? / Quelle est la différence entre un spectacle et un culte?</p>

À 20 h 01, la présidente du conseil fait la lecture de 15 questions reçues via le formulaire disponible sur le site Internet de la Ville de Montréal. Toutes les questions reçues par écrit par le public sont déposées aux Archives, avec la liste des documents déposés de ce conseil.

Prendre note que toutes les questions du public reproduites ci-dessous à partir du formulaire disponible sur le site Internet de la Ville de Montréal apparaissent comme elles ont été reçues, sans révision, ni modification.

<p>1</p> <p><u>Question de :</u></p> <p>Annie Nepveu</p> <p><u>Réponse de :</u></p> <p>Mme Alia Hassan-Cournol</p>	<p>Toutes mes félicitations, Mme la mairesse et M. Beaudry, pour le Plan d'action 2025-2030 du Plan d'urbanisme et de mobilité 2050 déposé au printemps dernier — et particulièrement pour l'attention portée à l'habitation, ainsi que pour l'implication de représentantes et représentants des peuples autochtones dans son élaboration.</p> <p>L'action 3.2 prévoit une démarche collaborative visant à co-construire une stratégie en habitation par et pour les peuples autochtones. Pourriez-vous nous partager quelles actions concrètes ont été entreprises depuis les rencontres d'octobre 2024 avec 12 représentants des nations et peuples autochtones afin de faire avancer cette démarche, et comment celles-ci répondent aux besoins identifiés, notamment en lien avec la surreprésentation autochtone en situation d'itinérance?</p> <p>Annie Nepveu, une Mère au Front (MAF) pour Audrey, Alice, Gustave et Hector</p>
<p>2</p> <p><u>Question de :</u></p> <p>Simon Lemèle</p> <p><u>Réponse de :</u></p> <p>M. François Limoges</p>	<p>Bonjour.</p> <p>Ma famille et moi sommes des usagers de la Piscine St-Denis. Nous avons constaté que malgré des travaux effectués dans les dernières années, ce service publique était de nouveau fermé; il n'est plus opérationnel l'été depuis 3-4 ans et il est fermé depuis presque 2 ans... Pourriez-vous nous informer des raisons de cette nouvelle fermeture et du moment ou ce service sera de nouveau accessible?</p> <p>PVI, le service 311 et le site web de la ville de Montréal ne sont pas en mesure de fournir de réponses aux citoyens.</p> <p>Merci</p>

<p>3</p> <p><u>Question de :</u> Vincent Van Dongen</p> <p><u>Réponse de :</u> M. Alex Norris</p>	<p>La présence policière a été accrue dans Milton-Parc pour tenter d'éradiquer 2 gangs de rue qui y opèrent et continuent de contrôler la vente de drogue et la prostitution, menaçant la sécurité des résidents, des personnes vulnérables et des commerces. Pouvez-vous vous engager à poursuivre cette action, et ce au-delà du 31 août, et à intensifier les mesures, notamment par une présence 24 hrs sur 24 et des interventions ciblées ? Pouvez-vous aussi vous engager à présenter, dans les prochaines semaines, un plan d'action clair pour enrayer durablement cette criminalité ?</p>
<p>4</p> <p><u>Question de :</u> Pierre Fortin</p> <p><u>Réponse de :</u> M. Robert Beaudry</p>	<p>Bonjour, j'habite au 1841 rue st andré h2l 3t9 comment se fait-il que la fibre ne soit pas encore disponible dans ce quartier en plein centre-ville de Montréal ? Je devrais me contenter d'une vitesse absolument risible en 2025 alors que je suis un télétravailleur. C'est inacceptable. Mes amis qui habitent en région éloignée ont une meilleur connexion que moi.</p>
<p>5</p> <p><u>Question de :</u> Jimmy Kalafatidis</p> <p><u>Réponse de :</u> M. François Limoges</p>	<p>Will you be the party that will reduce Bike lanes? I will only vote for the party that will massively reduce Bike lanes in next election</p>
<p>6</p> <p><u>Question de :</u> Giacomo Vigna</p> <p><u>Réponse de :</u> Mme Maja Vodanovic</p>	<p>Bonjour Madame la Mairesse, Les inondations à Montréal suite à des fortes pluies est un problème recurrent. Saint-Léonard a été particulièrement affecté, soit le coin de rue de Belmont et boulevard Couture a été inondé à répétition au fil des ans. En 2022, il y a même eue un recours collectif. Cela fait deux fois en moins d'un an, soit en août 2024 et a nouveau le 13 mars dernier que ce secteur a été inondé. Les résidents de ce secteur sont exaspérés.. Des citoyens ont dépensés de montants faramineux pour prévenir les inondations mais le problème persiste. Il y a évidemment un problème sérieux des collecteurs d'eau dans ce secteur inondé régulièrement. Il y a eu deux études sur le sujet mais aucune action n'a eu lieu. L'arrondissement renvoi la balle à la Ville centre. La Ville va-t-elle dédommager les citoyens pour son défaut d'offrir des collecteurs d'eau fonctionnel dans ce secteur? Si on ne peut régler le problème, va-t-on envisager l'expropriation? Une solution s'impose!</p>
<p>7</p> <p><u>Question de :</u> Maxime Blanchard</p> <p><u>Réponse de :</u> Virginie Journeau</p>	<p>Entre le 8 août et le 14 septembre, il y aura eu CINQ tournois de balle/baseball au parc Daniel-Johnson (RDP-PAT). Quatre de ces tournois se seront déroulés quatre fins de semaine de suite. Chacun de ces tournois durent environ QUARANTE heures, du vendredi soir au dimanche soir. Est-ce équitable de faire subir aux seuls riverains de Daniel-Johnson ce vacarme infernal alors que l'arrondissement dispose de neuf autres terrains de balle ?</p>
<p>8</p> <p><u>Question de :</u> Emilie Champagne</p> <p><u>Réponse de :</u> Robert Beaudry</p>	<p>Madame, Monsieur, Au nom des copropriétaires de l'immeuble iQuartier (annexé à l'Hôtel 10), nous souhaitons poser la question suivante : Le conseil municipal peut-il accorder une exemption (clause grand-père) permettant la location à court terme toute l'année aux propriétaires résidents d'iQuartier détenant un numéro CITQ et le nouveau permis de la Ville de Montréal? Lancé en 2016, iQuartier visait une clientèle d'affaires mobile, avec un modèle hybride alliant condo urbain et services hôteliers. Sa localisation en zone mixte, ses unités souvent sous 500 pi² et son intégration à l'Hôtel 10 démontrent cette vocation. L'interdiction actuelle compromet un projet légal, conforme à sa promesse initiale. Emilie Champagne Pour les copropriétaires de l'immeuble iQuartier</p>

<p>9</p> <p><u>Question de :</u> Natalie Lafortune</p> <p><u>Réponse de :</u> Robert Beaudry</p>	<p>À l'instar d'Héritage Montréal, de l'ordre des urbanistes du Québec, on peut exprimer de vives préoccupations face aux nouveaux pouvoirs conférés par la loi 31 jusqu'en 2027 voire 2029 aux villes. En regard de ceux-ci, le service d'urbanisme et son CCU prévoient-ils actualiser et rendre public leurs critères d'approbation? L'expérience récente du 2187 Larivière nous fait douter que des critères comme l'intégration urbaine en termes de caractéristiques physiques (implantation, volumétrie, densité), la compatibilité avec le milieu (impacts pour l'ensoleillement, la canopée d'arbres, circulation, vues, paysages, bruit, stationnement de rue); les stratégies de mitigation de ceux-ci; les qualités architecturales (intimité des voisins, traitement des étages supérieurs); la mise en valeur du patrimoine bâti voisin existant (hauteur de l'usine Grover et de l'ancien stage des Royaux) et des composantes identitaires du secteur (historique, culturelle, paysagère, PPU) ont été pris en compte.</p>
<p>10</p> <p><u>Question de :</u> Seth Fischer</p> <p><u>Réponse de :</u> Robert Beaudry</p>	<p>La Ville allègue que "Vos clients allèguent également qu'il n'y aurait eu aucune étude d'intégration pour évaluer l'opportunité d'implanter ce projet dans ce quartier. En réalité, des besoins en logements sociaux et communautaires ont été identifiés par le Centre intégré universitaire en santé et services sociaux du Centre-Sud-de-l'île-de-Montréal pour ce secteur de l'arrondissement Ville-Marie de la Ville de Montréal. Ce projet-là Corporation Maison Lucien-L'Allier vise justement à répondre à un besoin existant présentement dans ce quartier.</p> <p>En réalité, aucune étude n'a été réalisée pour évaluer les aspects néfastes et/ou bénéfiques de ce projet sur les personnes vivant et travaillant dans ce quartier. Une étude d'intégration n'a pas pour but de déterminer la nécessité d'un projet ; son intention est d'étudier comment le projet affecterait le quartier qui l'entoure. Pour le projet en question, pourquoi aucun projet n'a été réalisé?</p>
<p>11</p> <p><u>Question de :</u> Mathieu Blouin</p> <p><u>Réponse de :</u> Émilie Thuillier</p>	<p>Considérant que :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la planification des écoles est du ressort de la CSSDM, mais l'autorisation réglementaire est de la juridiction du conseil d'arrondissement - les écoles du quartier sont à pleine capacité et ne répondent pas aux besoins actuels de la population avec sa densité d'aujourd'hui - aucune école n'est prévue dans la présente autorisation réglementaire <p>Quelles discussions avez-vous eu à ce jour avec la CSSDM, ou quelles sont les discussions planifiées, visant à trouver une solution pour que cette dérogation au PPU2015 puisse être absorbée par les écoles de quartier?</p>
<p>12</p> <p><u>Question de :</u> Maxime Moise</p> <p><u>Réponse de :</u> Marianne Giguère</p>	<p>Bonjour, la Ville promouvoit beaucoup le transport actif en implantant des pistes cyclables. Or, vu l'obligation des arrêts à presque chaque coin de rue, l'efficacité de ce mode se veut limitée ou bien il faut être illégal en « brûlant les stops ». J'aimerais mettre de l'avant ce point pour que les élus votent une résolution pour demander au SPVM de tolérer des « infractions » et peut-être entamer des démarches auprès des différentes instance pour changer le cadre législatif.</p> <p>Merci</p>
<p>13</p> <p><u>Question de :</u> Diane Harcourt</p> <p><u>Réponse de :</u> Robert Beaudry</p>	<p>Vous connaissez déjà les enjeux de criminalité de Milton Parc qui durent depuis 7 ans depuis l'ouverture de Open door et qui augmentent de jours en jours. On sait très bien que la cohabitation ne fonctionne pas. A quand la fin des subventions de Montréal dans ce concept de gestion et surtout les citoyens s'attendent à une relocalisation dans les plus bref délai. Les citoyens veulent revivent en toute sécurité comme dans le passé avant qu'on leur impose OPEN DOOR! Ça suffit!</p>
<p>14</p> <p><u>Question de :</u> Caroline Reignier</p> <p><u>Réponse de :</u> Dimitrios (Jim) Beis</p>	<p>Why must I constantly contact the city to have our recycling and garbage picked up? We live in Pierrefonds (H9H 5M6). It has been over 2 weeks since our recycling has been picked up and our parking lot is starting to look like a dump. I've emailed and spoken with employees and yet nothing is being done to remedy the issue.</p>

<p>15</p> <p><u>Question de :</u></p> <p>Seeta Ramdass</p> <p><u>Réponse de :</u></p> <p>Alain Vaillancourt</p>	<p>Quels mécanismes la ville met-elle en place pour suivre, signaler publiquement et prévenir les crimes haineux dans le cadre de son plan d'action contre le racisme, en particulier compte tenu de l'escalade et du manque de données désagrégées sur les crimes haineux qui visent directement et violemment les communautés noires, autochtones, musulmanes, juives, 2SLGBTQ+ et autres communautés marginalisées et vulnérables?</p> <p>Merci</p>
---	--

À l'expiration du délai imparti pour la Période de questions du public par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil* (06-051), la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, déclare la Période de questions du public close à 20 h 30. Elle remercie toutes les personnes qui ont soumis leurs questions soit en se déplaçant à l'hôtel de ville soit par écrit afin de faire état de leurs préoccupations aux membres du conseil.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, cède la parole au leader de la majorité, M. François Limoges, pour la suite de l'ordre du jour.

51 – Nomination / Désignation

À 20 h 30, la présidente du conseil appelle la rubrique « Nomination / Désignation ».

CM25 1033

Nommer Jessica Olivier-Nault, Gabrielle Perras St-Jean, Meryem Benslimane et Anabelle Caron à titre de membres du Conseil des Montréalaises (CM) pour un premier et second mandat de trois ans, à compter d'août 2025 / Nommer Nelly Dennene et France Leblanc, respectivement à titre de présidente et vice-présidente du CM pour un mandat de deux ans, à compter de septembre et octobre 2025

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 août 2025 par sa résolution CE25 1459;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- de nommer Jessica Olivier-Nault à titre de membre du Conseil des Montréalaises pour un premier mandat de trois ans se terminant en août 2028, en remplacement de Sylvie Cajelait;
- 2- de nommer Gabrielle Perras St-Jean à titre de membre du Conseil des Montréalaises pour un premier mandat de trois ans se terminant en août 2028, en remplacement de Fyscillia Ream;
- 3- de renouveler le mandat de Meryem Benslimane à titre de membre du Conseil des Montréalaises pour un second mandat de trois ans, à compter d'août 2025;
- 4- de renouveler le mandat d'Anabelle Caron à titre de membre du Conseil des Montréalaises pour un second mandat de trois ans, à compter d'août 2025;
- 5- de nommer Nelly Dennene à titre de présidente du Conseil des Montréalaises pour un second mandat de deux ans, à compter de septembre 2025;
- 6- de nommer France Leblanc à titre de vice-présidente du Conseil des Montréalaises pour un second mandat de deux ans, à compter d'octobre 2025;
- 7- de remercier les membres sortants pour leur contribution au Conseil des Montréalaises.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

42 – Adoption de règlements

À 20 h 37, la présidente du conseil appelle la rubrique « Adoption de règlements ».

À 20 h 37,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 42.01 à 42.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM25 1034**Adoption - Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au nord de la 16^e Avenue entre la rue De Montigny et la rue Sainte-Catherine Est, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains**

Vu l'avis de motion donné du projet de règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au nord de la 16^e Avenue entre la rue De Montigny et la rue Sainte-Catherine Est, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains » à l'assemblée du conseil municipal du 16 juin 2025 par sa résolution CM25 0803;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au nord de la 16^e Avenue entre la rue De Montigny et la rue Sainte-Catherine Est, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains » à l'assemblée du conseil municipal du 16 juin 2025 par sa résolution CM25 0803;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 28 mai 2025 par sa résolution CE25 0854;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'adopter le règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au nord de la 16^e Avenue entre la rue De Montigny et la rue Sainte-Catherine Est, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains ».
- 2- de créer une servitude d'utilités publiques à des fins de télécommunications et de distribution d'énergie sur une partie du lot 6 665 379, sur les lots 6 665 380 à 6 665 382 inclusivement, sur une partie du lot 6 665 383 et sur les lots 6 665 384 à 6 665 386 inclusivement, tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

42.01 1259081002

Règlement 25-017

CM25 1035

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 45 000 000 \$ afin de financer l'achat et l'installation d'équipements pour le maintien et l'amélioration des feux de circulation et de la gestion de la circulation

Vu l'avis de motion donné du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 45 000 000 \$ afin de financer l'achat et l'installation d'équipements pour le maintien et l'amélioration des feux de circulation et de la gestion de la circulation » à l'assemblée du conseil municipal du 16 juin 2025 par sa résolution CM25 0804;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 45 000 000 \$ afin de financer l'achat et l'installation d'équipements pour le maintien et l'amélioration des feux de circulation et de la gestion de la circulation » à l'assemblée du conseil municipal du 16 juin 2025 par sa résolution CM25 0804;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant l'assemblée;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 juin 2025 par sa résolution CE25 0951;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 45 000 000 \$ afin de financer l'achat et l'installation d'équipements pour le maintien et l'amélioration des feux de circulation et de la gestion de la circulation », sujet à son approbation par la ministre des Affaires municipales.

Adopté à l'unanimité.

42.02 1258848011

Règlement 25-018

CM25 1036

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur la construction et la transformation de bâtiments (11-018)

Vu l'avis de motion donné du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la construction et la transformation de bâtiments (11-018) » à l'assemblée du conseil municipal du 16 juin 2025 par sa résolution CM25 0805;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la construction et la transformation de bâtiments (11-018) » à l'assemblée du conseil municipal du 16 juin 2025 par sa résolution CM25 0805;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 juin 2025, par sa résolution CE25 0950;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la construction et la transformation de bâtiments (11-018) ».

Adopté à l'unanimité.

42.03 1252703001

Règlement 11-018-5

CM25 1037

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 66 500 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement du domaine public ainsi que l'acquisition d'immeubles à des fins de rues et de parcs dans le secteur Griffintown

Vu l'avis de motion donné du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 66 500 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement du domaine public ainsi que l'acquisition d'immeubles à des fins de rues et de parcs dans le secteur Griffintown » à l'assemblée du conseil municipal du 16 juin 2025 par sa résolution CM25 0806;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 66 500 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement du domaine public ainsi que l'acquisition d'immeubles à des fins de rues et de parcs dans le secteur Griffintown » à l'assemblée du conseil municipal du 16 juin 2025 par sa résolution CM25 0806;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant l'assemblée;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 juin 2025 par sa résolution CE25 1065;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 66 500 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement du domaine public ainsi que l'acquisition d'immeubles à des fins de rues et de parcs dans le secteur Griffintown », sujet à son approbation par la ministre des Affaires municipales.

Adopté à l'unanimité.

42.04 1259299001

Règlement 25-019

CM25 1038

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 263 138 000 \$ afin de financer le remplacement de véhicules et d'équipements mécaniques et spécialisés

Vu l'avis de motion donné du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 263 138 000 \$ afin de financer le remplacement de véhicules et d'équipements mécaniques et spécialisés » à l'assemblée du conseil municipal du 16 juin 2025 par sa résolution CM25 0807;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 263 138 000 \$ afin de financer le remplacement de véhicules et d'équipements mécaniques et spécialisés » à l'assemblée du conseil municipal du 16 juin 2025 par sa résolution CM25 0807;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant l'assemblée;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 juin 2025 par sa résolution CE25 1064;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 263 138 000 \$ afin de financer le remplacement de véhicules et d'équipements mécaniques et spécialisés », sujet à son approbation par la ministre des Affaires municipales.

Adopté à l'unanimité.

42.05 1257428011

Règlement 25-020

À 20 h 38,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 43.01 et 43.02 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM25 1039

Avis de motion, dépôt et adoption d'un projet de règlement intitulé « Règlement autorisant la transformation et l'occupation d'un bâtiment situé sur le lot 1 867 998 du cadastre du Québec à des fins principalement commerciales, la démolition du bâtiment situé sur le lot 2 135 975 du cadastre du Québec afin d'y construire un bâtiment commercial de quatre étages ainsi que l'aménagement des espaces extérieurs » / Mandater l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) afin qu'il tienne les assemblées publiques de consultation requises

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant la transformation et l'occupation d'un bâtiment situé sur le lot 1 867 998 du cadastre du Québec à des fins principalement commerciales, la démolition du bâtiment situé sur le lot 2 135 975 du cadastre du Québec afin d'y construire un bâtiment commercial de quatre étages ainsi que l'aménagement des espaces extérieurs », lequel est déposé avec le dossier décisionnel;

ADOPTION DE PROJET DE RÈGLEMENT

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

- 1 - d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant la transformation et l'occupation d'un bâtiment situé sur le lot 1 867 998 du cadastre du Québec à des fins principalement commerciales, la démolition du bâtiment situé sur le lot 2 135 975 du cadastre du Québec afin d'y construire un bâtiment commercial de quatre étages ainsi que l'aménagement des espaces extérieurs »;
- 2 - de soumettre le dossier à l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) pour qu'il tienne l'assemblée publique de consultation prévue conformément à la loi.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

43.01 1258398007

Règlement P-25-021

CM25 1040

Avis de motion, dépôt et adoption d'un projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme et de mobilité 2050 de la Ville de Montréal (24-017) relativement au parc Anderson », lequel est exempté d'une assemblée publique de consultation, conformément à l'article 83 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4)

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une assemblée ultérieure du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le plan d'urbanisme et de mobilité 2050 de la Ville de Montréal (24-017) relativement au parc Anderson », lequel est exempté d'une assemblée publique de consultation, conformément à l'article 83 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4) et lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

ADOPTION DE PROJET DE RÈGLEMENT

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le plan d'urbanisme et de mobilité 2050 de la Ville de Montréal (24-017) relativement au parc Anderson » lequel est exempté d'une assemblée publique de consultation, conformément à l'article 83 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4).

Adopté à l'unanimité.

43.02 1258707008

Règlement P-24-017-1

À 20 h 43,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 44.01 à 44.04 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM25 1041

Adoption de la résolution autorisant la réalisation d'un projet de redéveloppement pour l'immeuble situé au 2187, rue Larivière, sur le lot 1 423 723 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, conformément à l'article 93 de la *Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation* (L.Q. 2024, ch. 2) (Projet L'Hirondelle)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'adopter une résolution pour la réalisation d'un projet de redéveloppement pour l'immeuble situé au 2187, rue Larivière, sur le lot 1 423 723 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, conformément à l'article 93 de la *Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation* (L.Q. 2024, ch. 2) (Projet L'Hirondelle), accordant l'autorisation de :
 - a. déroger notamment aux articles 9, 43, 81 et 207.1 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie* (01-282) relativement à la hauteur maximale, à la densité maximale, aux marges latérales et à l'interdiction d'un usage résidentiel dans la catégorie d'usage M.4;
 - b. démolir le bâtiment existant de 1 à 2 étages et construire un bâtiment résidentiel de manière substantiellement conforme aux plans numérotés A120, 24 à 28, 30 à 32 et 37, réalisés par la firme Neuf architectes et estampillés par l'arrondissement de Ville-Marie le 12 mai 2025;
- 2- d'assortir cette autorisation des conditions suivantes :
 - a. assurer le respect des paramètres suivants :
 - i. une proportion de 100 % de la superficie résidentielle du projet vise la réalisation de logements sociaux ou de logements abordables, tels que définis à l'article 1 du *Règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial* (20-041);
 - ii. l'implantation et la hauteur maximale du bâtiment doivent être substantiellement conformes aux plans numérotés A120, 24 à 28, 30 à 32 et 37, par la firme Neuf architectes et estampillés par l'arrondissement de Ville-Marie le 12 mai 2025;
 - b. fournir, lors du dépôt de la demande de permis de construction, en plus des documents requis par la réglementation, un plan de gestion des matières résiduelles;
 - c. soumettre la demande de permis de construction relative à ce projet à une révision de projet conformément au titre VIII du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie* (01-282), en ajoutant les critères suivants, afin d'assurer l'intégration du bâtiment et de favoriser la réduction des îlots de chaleur :
 - i. la composition architecturale doit tendre à respecter les caractéristiques présentées aux plans numérotés 24 à 28 et 30 à 32, réalisés par la firme Neuf architectes et estampillés par l'arrondissement de Ville-Marie le 12 mai 2025, notamment :
 - a) les loggias, les balcons Juliette et les grandes ouvertures au rez-de-chaussée, sur la façade sud donnant sur la rue Larivière;
 - b) les balcons Juliette et les grandes ouvertures au rez-de-chaussée, sur la façade est donnant sur la rue Parthenais;
 - c) le morcellement de la façade adjacente à la rue Parthenais, créant deux volumes;
 - d) le traitement en courbe du coin du bâtiment incluant l'entrée au rez-de-chaussée, à l'intersection des rues Parthenais et Larivière;
 - e) le revêtement de briques pour l'ensemble des façades;
 - f) le couronnement du bâtiment créé par un jeu de briques;
 - ii. les aménagements paysagers doivent tendre à respecter les caractéristiques présentées aux plans numérotés A120, 27 et 37 réalisés par la firme Neuf architectes et estampillés par l'arrondissement de Ville-Marie le 12 mai 2025, notamment l'écran végétal au rez-de-chaussée de la façade nord et le toit vert au-dessus du 4^e étage du petit volume au nord;
 - iii. le projet doit favoriser les aménagements et constructions qui permettront une gestion optimale des eaux pluviales sur le site, en particulier dans la cour intérieure végétalisée et la marge latérale adjacente au parc;
 - iv. les constructions hors toit devront être intégrées à l'architecture du bâtiment;
- 3- de fixer un délai maximal de 60 mois à compter de la date d'adoption de la présente autorisation pour débiter les travaux visés par celle-ci, à défaut de quoi, elle sera nulle et sans effet.

Adopté à l'unanimité.

CM25 1042**Adoption de la résolution autorisant la réalisation d'un projet de développement sur les lots 1 424 948 et 1 424 952, conformément à l'article 93 de la *Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation* (L.Q. 2024, ch. 2) (Projet Havre Frontenac)**

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'adopter la résolution pour la réalisation d'un projet de développement sur les lots 1 424 948 et 1 424 952, conformément à l'article 93 de la *Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation* (L.Q. 2024, chapitre 2) (Projet Havre Frontenac), accordant l'autorisation de :
 - a. déroger notamment à la disposition 5.1.1 du document complémentaire et à la carte 3.1.2 intitulée « la densité de construction » du chapitre 3 de la Partie I du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) relativement à la hauteur et à la densité maximales prescrites, ainsi qu'aux articles 9, 43, 81, 582 et 583 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie* (01-282) relativement à la hauteur maximale, à la densité maximale, aux marges latérales et à l'exigence d'aménagement d'un quai de chargement;
 - b. construire un ensemble immobilier de manière substantiellement conforme aux plans numérotés 20, 24 à 29, 32 à 43, 59 et 60, réalisés par la firme Lemay et modifiés et estampillés par l'arrondissement de Ville-Marie le 15 avril 2025;
- 2- d'assortir cette autorisation des conditions suivantes :
 - a. assurer le respect des paramètres suivants :
 - i. l'implantation, l'alignement de construction, les retraits des façades et la volumétrie des bâtiments doivent être substantiellement conformes aux plans numérotés 20, 25 à 29, réalisés par la firme Lemay et modifiés et estampillés par l'arrondissement de Ville-Marie le 15 avril 2025;
 - ii. seul un bâtiment composé uniquement de logements sociaux, tels que définis à l'article 1 du *Règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial* (20-041), peut occuper l'emplacement identifié « Bâtiment social » à la page numérotée 20 de ces plans;
 - b. fournir, lors du dépôt de la demande de permis de construction, en plus des documents requis par la réglementation, une étude d'impact éolien démontrant que le projet est conforme aux dispositions applicables à une surhauteur de la sous-section 4 de la section VI-Secteurs de surhauteur, intitulée « impacts éoliens » du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie* (01-282);
 - c. fournir, lors du dépôt de la demande de permis de construction, en plus des documents requis par la réglementation, un plan de gestion des matières résiduelles;
 - d. soumettre la demande de permis de construction relative à ce projet à une révision de projet conformément au titre VIII du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie* (01-282), en ajoutant les critères suivants, afin d'atténuer l'effet massif du volume de 20 étages et de favoriser son intégration, et de réduire les îlots de chaleur :
 - i. la composition architecturale doit tendre à permettre la réduction des effets d'horizontalité et de massivité du volume de la tour;
 - ii. les constructions hors toit doivent tendre à respecter les caractéristiques d'intégration présentées aux plans numérotés 59 et 60, réalisés par la firme Lemay et modifiés et estampillés par l'arrondissement de Ville-Marie le 15 avril 2025;
 - iii. les aménagements paysagers doivent tendre à respecter les caractéristiques présentées aux plans numérotés 32 à 34, réalisés par la firme Lemay et modifiés et estampillés par l'arrondissement de Ville-Marie le 15 avril 2025;
 - iv. le projet doit tendre à réduire les impacts éoliens et prévoir si nécessaire des mesures de mitigations;

- 3- d'assujettir la délivrance d'un permis de construction au dépôt préalable d'une entente en vertu du *Règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial (20-041)*. L'entente doit prévoir la réalisation, aux meilleurs efforts du promoteur, de la totalité des engagements en matière de logement social sur le site identifié « Bâtiment social » au plan numéroté 20 réalisé par la firme Lemay et modifiés et estampillés par l'arrondissement de Ville-Marie le 15 avril 2025;

En plus des contributions exigibles en vertu du Règlement 20-041, l'entente doit prévoir une contribution au volet abordable répondant aux exigences d'une zone abordable 1. Aux fins de l'application de l'article 27 du Règlement 20-041, le pourcentage minimal requis en vertu de ce règlement est celui exigé pour la zone abordable 1;

- 4- de fixer un délai maximal de 36 mois à compter de la date d'adoption de la présente autorisation pour débiter les travaux visés par celle-ci, à défaut de quoi, elle sera nulle et sans effet.

Adopté à l'unanimité.

44.02 1255289001

CM25 1043

Adoption, avec changements, d'une résolution autorisant la construction d'un complexe immobilier incluant une phase de logements sociaux au 800, boulevard Henri-Bourassa Ouest, sur le lot 1 487 395 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, conformément à l'article 93 de la *Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation (L.Q. 2024, ch. 2)*

Vu l'adoption du projet de résolution par le conseil municipal à sa séance du 16 juin 2025, par sa résolution CM25 0813;

Attendu qu'une assemblée publique de consultation sur le projet de résolution a été tenue le 26 juin 2025, à la salle du conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, sise au 555, rue Chabanel Ouest, 6^e étage, et annoncée au préalable par un avis public en date du 18 juin 2025;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 août 2025 par sa résolution CE25 1486;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

d'adopter, avec changements, en vertu de l'article 93 de la *Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation (L.Q. 2024, ch. 2)*, la résolution autorisant la construction d'un complexe immobilier incluant une phase destinée au logement social, situé sur le lot portant le numéro 1 487 395 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, aux conditions suivantes :

CHAPITRE I

TERRITOIRE D'APPLICATION

1. La présente résolution s'applique au territoire formé par le lot portant le numéro 1 487 395 du cadastre du Québec.

CHAPITRE II

AUTORISATIONS

2. Les dispositions du règlement de plan d'ensemble no. 00-017 : **RÈGLEMENT SUR LA CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT COMMERCIAL SITUÉ SUR UN EMPLACEMENT FORMÉ PAR LES PARTIES DE LOTS 278, 279, 280, 279-65 ET LE LOT 278-149 DU CADASTRE DE LA PAROISSE SAULT-AU-RÉCOLLET, LOCALISÉ AU SUD DU BOULEVARD HENRI-BOURASSA, À L'OUEST DE LA RUE MEILLEUR, DANS LE DISTRICT ÉLECTORAL DE AHUNTSIC ET SUR LA DÉMOLITION DES HUIT BÂTIMENTS SITUÉS SUR L'EMPLACEMENT** ne s'appliquent pas.
3. La démolition du bâtiment existant situé au 800, boulevard Henri-Bourassa Ouest est autorisée, malgré le *Règlement sur la démolition d'immeubles RCA11 09009*.

4. Malgré le *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville 01-274* applicable au territoire décrit au point 1, la construction d'un complexe immobilier est autorisée aux conditions prévues à la présente résolution.
5. À ces fins, il est notamment permis de déroger aux articles 12.1 (hauteur en étages), 12.3 (hauteur en mètres), 21.1 (dépassements autorisés), 23 (construction hors toit), 34.1 (coefficient d'occupation du sol maximal), 40.1 (taux d'implantation au sol maximal), 46.1 (mode d'implantation), 50.1 (marges avant, latérale et arrière), 198.1 (local de coin dans la catégorie C.2), 132.2 (usages autorisés) et 566 (nombre minimal d'unités de stationnement pour véhicule automobile), du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville 01-274* ainsi qu'aux grilles de zonage pour les zones 1224, 1228, 1234, 1242, et 1246 incluses à l'annexe L du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville 01-274*.
6. À ces fins, il est permis de déroger au *Programme particulier d'urbanisme du secteur Henri-Bourassa Ouest* et au *Plan d'urbanisme de Montréal (04-047)*.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec celles prévues à la résolution continue de s'appliquer.

CHAPITRE III CONDITIONS GÉNÉRALES

SECTION 1

7. La hauteur minimale et maximale en mètres des bâtiments doit être conforme au plan de l'ANNEXE A de la présente résolution.
8. Une *construction* hors toit abritant un *équipement mécanique*, une cage d'escalier ou une cage d'ascenseur, un écran, une construction sur un toit ne faisant pas partie du couronnement architectural notamment un bassin d'eau ou une structure à des fins d'agriculture urbaine, ou un *équipement mécanique* hors toit, qui dérogent à la hauteur maximale prescrite au plan de l'ANNEXE A de la présente résolution, doit respecter les conditions mentionnées au tableau de l'article 87.2 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville 01-274*.
9. Aucune partie de bâtiment d'une hauteur supérieure à 12 mètres n'est autorisée depuis la limite Est du territoire d'application mentionné au point 1, tel qu'illustré à l'ANNEXE A joint à la présente résolution.
10. La densité minimale (coefficient d'occupation du sol) des bâtiments doit être conforme au plan de l'ANNEXE B de la présente résolution.

SECTION 2 STATIONNEMENT ET MOBILITÉ

SOUS-SECTION 1 NOMBRE D'UNITÉS DE STATIONNEMENT ET EMPLACEMENT

11. Le nombre maximal d'unités de stationnement pour véhicule automobile autorisé est de 0,75 unité par logement pour un usage résidentiel et de 0,75 unité par 100 m² de superficie de plancher pour un usage autre que résidentiel.
12. Un minimum de 70 % de l'aire de stationnement doit être situé à l'intérieur du bâtiment principal, en souterrain ou étagé.
13. Aucune unité de stationnement pour véhicule automobile n'est requise pour un bâtiment situé dans le secteur 2 montré à l'ANNEXE A.
14. Le nombre minimum d'unités de stationnement pour vélo exigé par bâtiment est de 1 unité pour chaque 35 m² de superficie de plancher de logement, et ce, jusqu'à concurrence de 200 unités.
15. Le nombre minimum d'unités de stationnement pour vélo exigé par bâtiment est de 5 unités de stationnement pour une superficie de plancher supérieure à 100 m² occupé à des fins autres que du logement, à laquelle s'ajoutent 5 unités pour chaque tranche de superficie de plancher de 200 m² supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 200 unités.
16. Un minimum de 50 % des unités de stationnement pour vélo soit aménagé à l'intérieur du bâtiment.

SOUS-SECTION 2**PARC DE STATIONNEMENT PARTAGÉ**

17. Pour l'ensemble du territoire d'application, un parc de stationnement privé ou commercial sur une propriété privée est permis pour la fourniture pour un tiers d'une ou de plusieurs unités de stationnement pour véhicule automobile pour la période durant laquelle elles sont non occupées aux fins d'un établissement ou d'un logement de ce territoire. Ce parc de stationnement ne peut comporter plus de 40 unités. Ces unités n'étant pas comptabilisées dans le nombre maximal d'unités autorisé.

SOUS-SECTION 3**AUTOPARTAGE ET MUTUALISATION**

18. Pour un usage de la famille habitation, un minimum de 1 unité de stationnement sur 20 unités de stationnement pour véhicule automobile fournie doit être réservé à l'utilisation exclusive de l'autopartage ou de la mutualisation. Ces unités pouvant se retrouver dans un parc de stationnement mentionné au point 17.

SOUS-SECTION 4**CORRIDOR DE MOBILITÉ**

19. Aucune entrée charretière ne doit être aménagée dans le corridor de mobilité durable situé sur le boulevard Henri-Bourassa Ouest, excluant la voie de retournement de ce boulevard.

SOUS-SECTION 5**BORNES DE RECHARGE**

20. Lors de la construction ou de l'agrandissement d'un bâtiment, un minimum d'une (1) unité de stationnement sur 20 unités de stationnement fournie doit être munie de bornes de recharge minimalement de niveau 2. Ces unités pouvant se retrouver dans un parc de stationnement mentionné au point 17.

SOUS-SECTION 6**PERSONNES A MOBILITÉ RÉDUITE**

21. Lors de la construction ou de l'agrandissement d'un bâtiment, et lorsque le bâtiment prévoit 10 unités de logement et plus, au moins une (1) unité de stationnement doit être réservée aux personnes à mobilité réduite.

SECTION 2**VERDISSEMENT D'UN TERRAIN**

22. La bande végétalisée existante le long des limites est et sud du territoire d'application, sur une profondeur minimale de 10 et 17 mètres respectivement doit être conservée.

SECTION 3**ESPACE VERT**

23. Un espace vert commun axé principalement sur la détente doit être prévu sur le territoire d'application de l'autorisation. La localisation de ce dernier, tout en étant centrale, doit permettre d'offrir une accessibilité depuis le boulevard Henri-Bourassa.

24. L'aménagement d'espaces communs devra être prévu entre les immeubles de la partie ouest du territoire d'application et être en lien avec l'espace vert commun mentionné au point 23.

SECTION 4**GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

25. Toute demande de permis de construction ou d'agrandissement d'un bâtiment devra être accompagnée d'une étude et d'un plan de gestion des matières résiduelles préparés par une firme spécialisée en la matière et validés par l'arrondissement préalablement à la délivrance du permis.

SECTION 5**CERTIFICAT D'AUTORISATION POUR AMÉNAGEMENT DE TERRAIN**

26. Un certificat d'autorisation est requis pour le réaménagement d'un terrain. La demande de certificat exigé doit être accompagnée d'un plan d'aménagement préparé par un spécialiste en la matière.

SECTION 6**OBJECTIFS ET CRITÈRES D'AMÉNAGEMENT, D'ARCHITECTURE ET DE DESIGN**

27. Toute demande de permis ou de certificat visant la construction ou l'agrandissement d'un bâtiment, ou l'aménagement d'un terrain ou l'installation d'une enseigne doit être assujettie à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale par le conseil d'arrondissement conformément au *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville 01-274*, selon les objectifs et critères applicables suivants:

A) Objectifs et critères applicables à une nouvelle construction ou à l'agrandissement d'un bâtiment, ou à l'aménagement d'un terrain:

Objectif :

Favoriser une amélioration de l'image et du paysage urbain.

Critères :

Adopter une expression architecturale urbaine et contemporaine de qualité, en utilisant des matériaux durables et esthétiques;

Moduler les formes, les façades et les hauteurs afin de créer un cadre bâti de qualité et d'éviter la monotonie;

Aménager les espaces intérieurs et prévoir des ouvertures généreuses des établissements au rez-de-chaussée des bâtiments afin d'établir des liens de complémentarité avec les espaces extérieurs;

Privilégier l'enfouissement et la localisation à l'intérieur des bâtiments des réseaux d'utilités publiques et des équipements associés;

Concevoir des bâtiments aptes à supporter des structures vertes sur toit, loggias ou balcons pouvant notamment servir à l'agriculture urbaine.

Objectif :

Proposer des aires de verdissement suffisantes et des mesures pour atténuer l'impact des îlots de chaleur urbains et des pluies abondantes.

Critères :

Intégrer, pour les bâtiments et les terrains, des revêtements qui favorisent la réduction des îlots de chaleur;

Établir des marges de recul suffisantes pour permettre le verdissement des cours avant et des liens conviviaux avec l'espace public;

Préconiser le verdissement par le biais d'aires de plantation en pleine terre, au niveau du sol;

Limiter ou organiser l'implantation des structures souterraines dans les cours afin de permettre les plantations en pleine terre et l'infiltration des eaux de pluie.

Objectif :

Assurer la perméabilité et la sécurité des déplacements actifs et atténuer la présence des véhicules, des aires de stationnement et des unités de chargement extérieures;

Critères :

Prévoir un réseau de parcours et de lieux sécuritaires favorisant les déplacements actifs sur le site, parcours devant être relié au réseau actif de la Ville de Montréal;

Minimiser les voies d'accès et de circulation véhiculaire à l'intérieur du site;

Privilégier l'aménagement des aires de stationnement à l'intérieur des bâtiments;

Planter des stationnements pour vélos accessibles et sécuritaires pour l'ensemble des personnes usagères du site;

S'assurer que les aires et les quais de chargement soient sécuritaires pour l'ensemble des déplacements sur le site et ses abords.

Objectif :

Prévoir un cadre bâti à échelle humaine et ouvert sur l'espace public.

Critères :

Intégrer des formes bâties, tels que des basiliaires, des retraits et autres, afin d'établir une relation d'échelle humaine avec l'espace public;

Aménager les espaces intérieurs et des ouvertures nombreuses au rez-de-chaussée des bâtiments afin d'établir des liens de complémentarité avec les espaces extérieurs.

Objectif :

Préserver la bande boisée existante.

Critère :

Diminuer les travaux impactant le réseau racinaire des arbres existants afin d'en assurer leur conservation;

Objectif :

Favoriser un aménagement pour les espaces de stationnement extérieur de façon à réduire les impacts négatifs des îlots de chaleur urbains.

Critères :

Privilégier l'utilisation de revêtements de sol perméables;

Privilégier la plantation d'arbres à proximité ou à même l'aire de stationnement de façon à créer de l'ombrage sur les portions minéralisées;

Favoriser les noues drainantes et les jardins de pluie à même les espaces de plantation afin de capter l'eau de pluie.

Objectif :

Prévoir des marges de recul des bâtiments adaptées au milieu d'insertion.

Critères :

Préserver les caractéristiques de la morphologie des lieux et de la végétation existante;

Respecter le caractère de l'ensemble des bâtiments du milieu d'insertion;

Contribuer à l'encadrement de la rue de façon à permettre des aménagements extérieurs;

Privilégier des marges permettant l'aménagement d'espaces communs qui favorisent les rencontres entre résidents.

Objectif :

Viser la performance environnementale des bâtiments.

Critères :

Viser une approche environnementale en favorisant une efficacité énergétique de l'enveloppe du bâtiment (notamment dans le choix des revêtements du cadre bâti);

Valoriser les ressources et savoir-faire locaux dans le choix des matériaux et des méthodes de construction;

Favoriser des matériaux réutilisés, bas carbone ou écologiques, ayant des émissions opérationnelles minimales sur le cycle de vie.

Objectif :

Viser une conception de bâtiments résilients.

Critères :

Éviter que les entrées et les accès aux bâtiments soient en dépression;

Éviter l'aménagement de logements en sous-sol.

B) Objectif et critères applicables à l'affichage:

Objectif :

Favoriser un affichage qui contribue à la mise en valeur du site.

Critères :

Traiter les enseignes quant au nombre, aux dimensions, aux couleurs et à la localisation, avec sobriété en s'harmonisant avec l'architecture des bâtiments et le milieu d'insertion;

Concevoir les enseignes sur vitrage afin qu'elles n'obstruent pas la vue à l'intérieur du bâtiment.

28. Les objectifs et critères de l'article 671., 15^e paragraphe, et de l'ANNEXE J ne s'appliquent pas au territoire d'application mentionné au point 1.

SECTION 7

LOGEMENTS SOCIAUX

29. Une entente en vertu du *Règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial (20-041)* devra être signée avant l'émission du premier permis de construction, qui prévoit la réalisation, aux meilleurs efforts du promoteur, de la totalité des engagements en matière de logement social sur le site du projet de l'une des façons suivantes, aux conditions prévues à l'entente :

- construction d'un immeuble de logements sociaux en mode clé en main;
- construction d'un immeuble de logements sociaux en mode design-construction;
- cession d'un terrain à la Ville ou à un organisme désigné par la Ville.

Si l'engagement prend la forme de la construction d'un immeuble en mode design-construction, il est autorisé de déroger aux articles 10 et 14 du Règlement 20-041.

SECTION 8

DÉLAI

30. Les travaux autorisés par la présente résolution doivent débuter dans les 48 mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution. Si ce délai n'est pas respecté, l'autorisation qui fait l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet.

ANNEXE APlan intitulé « HAUTEURS »

ANNEXE B

Plan intitulé « COEFFICIENT D'OCCUPATION DU SOL »

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

44.03 1251066008

-----**CM25 1044**

Adoption, avec changements, du Règlement modifiant le Règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial (20-041), le Règlement relatif à la cession d'un terrain ou au versement d'une somme aux fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs et de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels ou destinés à un centre de service scolaire, sur le territoire de la Ville de Montréal (17-055) et le Règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux (08-013)

Vu l'avis de motion donné du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial (20-041), le Règlement relatif à la cession d'un terrain ou au versement d'une somme aux fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs et de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels ou destinés à un centre de service scolaire, sur le territoire de la Ville de Montréal (17-055) et le Règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux (08-013) » à l'assemblée du conseil municipal du 16 juin 2025 par sa résolution CM25 0816 et le dépôt du projet de règlement avec le dossier décisionnel lors de cette séance;

Vu la résolution CM25 0816 du conseil municipal à sa séance du 16 juin 2025, adoptant ledit projet de règlement;

Attendu qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 26 juin 2025 à la salle des Armoiries de l'hôtel de ville de Montréal, au 275, rue Notre-Dame Est, à Montréal, et annoncée au préalable par un avis public paru le 18 juin 2025, sur ce projet de règlement;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu les recommandations du comité exécutif en date du 11 juin et du 20 août 2025, par ses résolutions CE25 1076 et CE25 1474;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

d'adopter, avec changements, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial (20-041), le Règlement relatif à la cession d'un terrain ou au versement d'une somme aux fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs et de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels ou destinés à un centre de service scolaire, sur le territoire de la Ville de Montréal (17-055) et le Règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux (08-013) ».

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. Dimitrios (Jim) Beis
M. Michel Bissonnet
Mme Christine Black
M. Josué Corvil
Mme Mary Deros
M. Laurent Desbois
M. Alan DeSousa
Mme Effie Giannou
M. Julien Hénault-Ratelle
M. Doug Hurley
M. Benoit Langevin
Mme Vana Nazarian
M. Dominic Perri
M. Giovanni Rapanà
Mme Chantal Rossi
M. Aref Salem
Mme Stephanie Valenzuela
Mme Alba Zuniga Ramos

44.04 1257252001

Règlement 25-016

À 20 h 50,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 46.01 à 46.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM25 1045

Nommer « bibliothèque Caroline-Dawson » la nouvelle bibliothèque qui sera construite pour remplacer l'actuelle bibliothèque Le Prévost, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 juillet 2025 par sa résolution CE25 1184;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de nommer « bibliothèque Caroline-Dawson » la nouvelle bibliothèque qui sera construite pour remplacer l'actuelle bibliothèque Le Prévost, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

46.01 1254521005

CM25 1046

Nommer « aréna André-Laperrière » l'aréna du Centre communautaire intergénérationnel d'Outremont, dans l'arrondissement d'Outremont

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 août 2025 par sa résolution CE25 1373;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de nommer « aréna André-Laperrière » l'aréna du Centre communautaire intergénérationnel (CCI) d'Outremont, situé au 999, avenue McEachran, dans l'arrondissement d'Outremont.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

46.02 1254521009

CM25 1047

Nommer « place Balconville » la place délimitée par la rue Wellington, la rue Argyle, le boulevard LaSalle et la rue Woodland, dans l'arrondissement de Verdun

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 août 2025 par sa résolution CE25 1374;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de nommer « place Balconville » la place délimitée par la rue Wellington, la rue Argyle, le boulevard LaSalle et la rue Woodland et constituée des lots numéros 1 438 043 et 1 938 567 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Verdun, comme illustré sur le plan joint au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

46.03 1254521013

CM25 1048

Nommer le parc des Méandres, dans l'arrondissement d'Anjou

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 août 2025 par sa résolution CE25 1375;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de nommer « parc des Méandres » le parc situé à l'angle nord-est de l'impasse de l'Eau-Vive et du boulevard des Galeries-d'Anjou et constitué du lot numéro 2 056 746 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement d'Anjou, comme illustré sur le plan joint au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

46.04 1254521014

CM25 1049

Nommer le parc de la Rivière-Disparue, dans l'arrondissement du Sud-Ouest

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 août 2025 par sa résolution CE25 1376;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de nommer « parc de la Rivière-Disparue » le parc situé entre la rue Saint-Patrick et le canal de Lachine, à l'est de la rue Pitt et constitué du lot numéro 6 114 743 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, comme indiqué sur le plan joint au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

46.05 1254521017

À 20 h 57,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 46.06 à 46.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM25 1050

Nommer la place des Commerçantes dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 août 2025 par sa résolution CE25 1377;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de nommer « place des Commerçantes » la place située à l'intersection des rues Hochelaga et Des Ormeaux et constituée du lot numéro 1 710 356 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, comme indiqué sur le plan joint au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

46.06 1254521007

CM25 1051

Nommer le parc des Minoteries, dans l'arrondissement du Sud-Ouest

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 août 2025 par sa résolution CE25 1378;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de nommer « parc des Minoteries » le parc actuellement connu sous l'appellation usuelle « parc de la Pointe-des-Seigneurs », situé à l'est de la rue des Seigneurs sur une pointe s'avancant dans le canal de Lachine et constitué des lots numéros 1 852 740 et 2 296 173 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, comme indiqué sur le plan joint au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

46.07 1254521018

CM25 1052

Nommer la place Jean-Guy-Dutil et le parc lonkwataro:ron dans l'arrondissement du Sud-Ouest

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 août 2025 par sa résolution CE25 1379;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de nommer « place Jean-Guy-Dutil » l'espace constitué des lots 5 722 703, 6 190 512 et 6 190 513 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal et « parc lonkwataro:ron » l'espace constitué des lots 5 207 745, 5 207 750 et 5 207 746 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, comme illustré sur le plan joint au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

46.08 1254521012

CM25 1053

Nommer la place Emily-Coonan, dans l'arrondissement du Sud-Ouest

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 août 2025 par sa résolution CE25 1380;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de nommer « place Emily-Coonan » la nouvelle place publique située au nord de la rue Saint-Patrick dans l'emprise de la rue Island sur une partie du lot 2 160 179 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, comme illustré sur le plan joint au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

46.09 1254521016

CM25 1054

Renommer « espace du Cœur-Nomade » l'équipement culturel actuellement nommé « bibliothèque et espace culturel du Cœur-Nomade »

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 août 2025 par sa résolution CE25 1381;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de renommer « espace du Cœur-Nomade » l'équipement culturel portant le nom de « bibliothèque et espace culturel du Cœur-Nomade » et situé à l'intérieur du quadrilatère formé par le boulevard Henri-Bourassa, l'avenue Oscar et la rue J.-J.-Gagnier, à la limite des arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville et de Montréal-Nord.

Adopté à l'unanimité.

46.10 1254521020

À 20 h 58,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 46.11 à 46.14 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM25 1055

Nommer « maison Félix-Pepin » l'édifice municipal situé au 7110, boulevard Gouin Est, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 août 2025 par sa résolution CE25 1382;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de nommer « maison Félix-Pepin » l'édifice municipal situé au 7110, boulevard Gouin Est, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

46.11 1254521006

CM25 1056

Renommer « rue des Fileuses » la partie de la rue De Roberval située entre la rue Hadley et l'avenue de l'Église, renommer « parc des Ferronniers » la partie ouest du parc des Écluses-de-la-Côte-Saint-Paul et renommer « rue De Roberval » la partie de la rue Laurendeau située au nord de l'avenue de l'Église, dans l'arrondissement du Sud-Ouest

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 août 2025 par sa résolution CE25 1383;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- de renommer « rue des Fileuses » la partie de la rue De Roberval située entre la rue Hadley et l'avenue de l'Église et constituée des lots 1 573 348 et 1 574 000 (partie) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, comme illustré sur le plan joint au dossier décisionnel;
- 2- de renommer « parc des Ferronniers » la partie ouest du parc des Écluses-de-la-Côte-Saint-Paul, constituée du lot 1 573 676 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, comme illustré sur le plan joint au dossier décisionnel;
- 3- de renommer « rue De Roberval » la partie de la rue Laurendeau qui se trouve au nord de l'avenue de l'Église et constituée du lot 1 573 654 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, comme illustré sur le plan joint au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

46.12 1244521003

CM25 1057

Nommer la rue Vermandère, le parc du Bombardier-d'Eau et les prolongements des rues Elsie-MacGill, William-Longhurst, Kenneth-Patrick, des Équinoxes et des Pyrénées, dans l'arrondissement de Saint-Laurent

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 août 2025 par sa résolution CE25 1384;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- de nommer « rue Vermandère » la nouvelle rue dont l'aménagement est prévu entre le boulevard Henri-Bourassa et la rue des Outardes, dans l'axe de la place Vermandère, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, comme illustré sur le plan joint au dossier décisionnel. Le nom de la rue Vermandère prendra effet lorsque son emprise sera versée au domaine public de la Ville;
- 2- de nommer « parc du Bombardier-d'Eau » le parc situé entre les rues Harry-Halton et des Pyrénées, au sud-est de la rue des Équinoxes, et constitué du lot 6 449 369 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, comme illustré sur le plan joint au dossier décisionnel;
- 3- de nommer les prolongements des rues Elsie-MacGill (partie du lot 5 820 458 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal), William-Longhurst (lot 6 271 235 et partie du lot 5 820 458 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal), Kenneth-Patrick (partie du lot 5 820 458 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal), des Équinoxes (lot 6 447 672 et partie du lot 6 424 029 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal) et des Pyrénées (lot 6 447 673 et partie du lot 6 424 029 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal), dans l'arrondissement de Saint-Laurent, comme illustré sur le plan joint au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

46.13 1254521010

CM25 1058

Nommer « esplanade Jean-Doré » les espaces publics situés au centre du boulevard Robert-Bourassa entre les rues Wellington et Notre-Dame Ouest, dans les arrondissements du Sud-Ouest et de Ville-Marie

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 août 2025 par sa résolution CE25 1484;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de nommer « esplanade Jean-Doré » les espaces publics situés au centre du boulevard Robert-Bourassa entre les rues Wellington et Notre-Dame Ouest et constitués des lots 5 523 489, 5 521 983, 5 521 980 et 5 521 956, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, et des lots 5 521 965, 5 521 962, 5 521 959 et 5 521 957, dans l'arrondissement de Ville-Marie.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

46.14 1254521015

À 21 h 07,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 51.01 à 51.05 de l'ordre du jour en retirant le point 51.03.

Adopté à l'unanimité.

CM25 1059

Renouveler le mandat de Micheline Van-Erum à titre de vice-présidente de la Commission de la fonction publique de Montréal pour une durée de quatre ans

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 25 juin 2025 par sa résolution CE25 1141;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de renouveler le mandat de Mme Micheline Van-Erum à titre de vice-présidente de la Commission de la fonction publique de Montréal pour un mandat de quatre ans, et ce, rétroactivement au 13 juin 2025.

Adopté à l'unanimité.

51.01 1257606008

CM25 1060**Nominations aux commissions permanentes**

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de nommer Mme Angela Gentile à titre de membre de la Commission sur l'inspecteur général, en remplacement de Mme Suzanne De Larochellière.

Adopté à l'unanimité.

51.04

CM25 1061**Approuver le renouvellement des commissaires de l'Office de consultation publique de Montréal**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 août 2025 par sa résolution CE25 1464;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- de reconduire le mandat des personnes suivantes à titre de commissaires de l'Office de consultation publique de Montréal, pour la période indiquée en regard de chacune d'elles, à compter d'août 2025 :

Nom	Période
Bruno Bergeron, Urbaniste	2 ans
Lorène Christini, Stratège et gestionnaire, spécialisée en transition écologique juste	2 ans
Pierre Gauthier, Professeur agrégé	2 ans
David Hanna	2 ans
Coumba Ngom, Entrepreneur	2 ans
Francine Simard, Chercheure	2 ans
Habib El-Hage, Sociologue et spécialiste en relations interculturelles	2 ans
Helen Finn, Médiatrice	2 ans
Denis Leclerc, Psychoéducateur	4 ans
Éric Cardinal, Consultant en relation publiques	4 ans
Christian Giguère, Consultant	4 ans
Jacques Internoscia, Stratège et gestionnaire	4 ans
Marie-Claude Massicotte, Architecte paysagiste sénior AAPQ AAPC	4 ans
Luba Serge, Urbaniste	4 ans
Nathalie Zinger, Gestionnaire d'organisme	4 ans
Danielle Casara, Syndicaliste	4 ans

- 2- de fixer leur rémunération à 100 \$/h pour les commissaires et à 130 \$/h pour le commissaires désigné comme président d'une consultation pour les deux premières années (2025-2026), et à 105 \$/h pour les commissaires et à 135 \$/h pour le commissaire désigné comme président d'une consultation pour les deux dernières années (2027-2028), sous réserve de l'adoption, le cas échéant, d'un règlement adopté en vertu de l'article 79 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4).

Adopté à l'unanimité.

51.05 1257010007

65 – Motion des conseillers

À 21 h 08, la présidente du conseil appelle la rubrique « Motion des conseillers ».

CM25 1062**Motion non partisane concernant l'application du Règlement relatif à la circulation dans les limites de l'arrondissement d'Anjou (1333)**

Attendu qu'avant le rapatriement de la compétence, les arrondissements disposaient de leurs propres agents de stationnement;

Attendu que lors de la création de l'Agence de mobilité durable (ci-après « AMD »), des ressources ont été promises à chaque arrondissement afin de faire respecter leur réglementation locale;

Attendu que l'arrondissement d'Anjou s'est doté du Règlement relatif à la circulation dans les limites de l'arrondissement d'Anjou (1333);

Attendu l'augmentation substantielle du nombre de véhicules hors normes (ci-après « véhicules ») restreignant les places de stationnement pour les résidents d'Anjou;

Attendu que ces véhicules utilisent les bornes de recharge électriques du domaine public sans respecter les durées de recharge et en outrepassant les espaces physiques prévus à cet effet;

Attendu que l'arrondissement d'Anjou constate qu'une multitude de véhicules non autorisés sont stationnés sur son territoire de façon illégale sans obtenir de constat d'infraction;

Attendu que l'arrondissement a fait plusieurs démarches auprès de l'AMD demandant l'augmentation de la fréquence des patrouilles visant à faire respecter la réglementation de l'arrondissement;

Attendu que les patrouilleurs de l'AMD n'interviennent pas même à la suite d'un signalement ou d'une plainte et ne font pas de surveillance préventive;

Attendu que l'arrondissement d'Anjou est en droit de s'attendre à un niveau de service équivalent en matière de stationnement à celui effectué sur le territoire des autres arrondissements pour la vérification des vignettes;

Attendu que l'AMD compte au-dessus de 500 employés, dont plus de 200 préposés au stationnement qui sont affectés à l'application des règlements respectifs des 19 arrondissements, soit une moyenne de 10 par arrondissement;

Attendu que les arrondissements seraient mieux desservis s'ils avaient les ressources directement sous leur autorité;

Il est proposé par M. Luis Miranda

appuyé par Mme Andrée Hénault

de demander au conseil municipal :

d'accepter l'offre de l'arrondissement d'Anjou (résolution CA25 12050), conformément à l'article 85(2) de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), relativement à la prise en charge de l'application du Règlement relatif à la circulation dans les limites de l'arrondissement d'Anjou (1333), aux frais de l'AMD, afin de répondre adéquatement au besoin;

ou

de demander au conseil municipal :

- 1 - de dédier à l'arrondissement d'Anjou au moins quatre ressources des effectifs de l'AMD pour l'application du Règlement 1333;
- 2 - de modifier la réglementation applicable afin de permettre aux inspecteurs de l'arrondissement d'Anjou d'émettre également des constats d'infractions aux abords des chantiers de construction et en matière de circulation locale.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, cède la parole au maire de l'arrondissement d'Anjou, M. Luis Miranda, pour la présentation de la motion.

M. Miranda débute son intervention et met en contexte une problématique vécue par les citoyens de l'arrondissement d'Anjou avec une entreprise affectée au transport de colis qui monopolise les bornes de recharge installées dans l'arrondissement privant ainsi les citoyens de ce service. Il rappelle que depuis la création de l'Agence de mobilité durable (AMD), les arrondissements ne disposent plus du personnel nécessaire affecté au respect de la réglementation locale en matière de circulation, de stationnement et de surveillance. M. Miranda souhaite avec cette motion, que l'on puisse mettre de l'avant un processus visant à redonner à l'arrondissement, les postes d'agents de stationnement et que cette responsabilité puisse relever directement de l'arrondissement.

La présidente du conseil le remercie et cède ensuite la parole à la conseillère Sophie Mauzerolle.

D'entrée de jeu, Mme Mauzerolle indique que l'Agence est toujours disposée à aider les arrondissements et elle fait mention du bilan déposé le printemps dernier par l'Agence et plus particulièrement pour l'arrondissement d'Anjou. Mme Mauzerolle poursuit et indique que le véritable enjeu est que l'arrondissement d'Anjou a, sans préavis, apporté des modifications au Règlement 1366 et que l'Agence n'est pas en mesure de le faire appliquer.

La présidente du conseil la remercie et cède ensuite la parole à la mairesse de l'arrondissement de Montréal-Nord, Mme Christine Black.

Mme Black prend la parole au nom de l'Opposition officielle et indique que cette motion soulève un enjeu fondamental, le respect des compétences et des décisions démocratiques des 19 arrondissements. L'arrondissement d'Anjou est confronté à des problématiques particulières et pour y répondre, l'arrondissement a adopté une réglementation adaptée à sa réalité, comme c'est le cas pour plusieurs autres arrondissements et qu'il est possible d'agir localement tout en respectant les cadres municipaux. Pour terminer, Mme Black souhaite que les arrondissements puissent appliquer le règlement dans le meilleur intérêt des citoyens.

La présidente du conseil la remercie et cède ensuite la parole à M. Luis Miranda, afin qu'il exerce son droit de réplique.

Enfin, la présidente du conseil cède la parole au leader de la majorité, M. François Limoges, qui indique que l'Administration n'est pas en faveur de cette motion. Puis, la leader de l'Opposition officielle, Mme Chantal Rossi ainsi que Mme Nancy Blanchet, d'Équipe LaSalle, indiquent que leur formation respective est en faveur du point à l'étude.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, déclare le point 65.01 rejeté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.01

30 – Administration et finances

À 21 h 24, la présidente du conseil appelle la rubrique « Administration et finances ».

CM25 1063

Adopter la Politique équité, diversité, inclusion (EDI) et antiracisme de la Ville de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 août 2025 par sa résolution CE25 1355;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

d'adopter la Politique équité, diversité, inclusion (EDI) et antiracisme de la Ville de Montréal.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, cède la parole à la conseillère Alba Zuniga Ramos

Il est proposé par Mme Alba Zuniga Ramos

appuyé par M. Aref Salem

d'apporter l'amendement suivant au point 30.05 :

d'amender la Politique équité, diversité, inclusion (EDI) et antiracisme de la Ville de Montréal afin de modifier et de préciser le deuxième alinéa des "Principes directeurs", qui se lirait comme suit :

- 2- La Ville s'est engagée à favoriser la représentation des femmes de toutes les origines, des autochtones, des minorités visibles, des membres des communautés ethnoculturelles, des membres de la diversité sexuelle et de genre, des jeunes au sein des instances décisionnelles et consultatives et à soutenir l'égalité entre les femmes et les hommes. Elle s'est aussi engagée à combattre toute forme de discrimination, incluant les profilages racial et social ainsi que les autres profilages discriminatoires; la pauvreté; l'exclusion sociale; le sexisme; le racisme; l'antisémitisme; l'islamophobie; toute discrimination en raison de la religion; l'âgisme; le capacitisme; l'homophobie; la lesbophobie; la transphobie et la xénophobie, lesquels peuvent être de nature directe, indirecte, systémique et intersectionnelle, et qui ont pour conséquence de miner les fondements d'une société libre, juste et démocratique;

d'amender la Politique équité, diversité, inclusion (EDI) et antiracisme de la Ville de Montréal afin de modifier et de préciser le titre et le corps du deuxième paragraphe des "Axes prioritaires de la Ville en EDI", qui se liraient comme suit :

- 2- Sécurité urbaine sans profilage et sans haine

La qualité des relations entre les membres du personnel et la population montréalaise est au cœur de la vision de la Ville de Montréal. Elle engage ses services, notamment ceux responsables de la sécurité publique et urbaine, à lutter contre les profilages racial et social, les crimes et incidents haineux, et à accélérer les changements systémiques afin d'intervenir équitablement, sans racisme et sans discrimination auprès de toutes les Montréalaises et tous les Montréalais.

Un débat s'engage sur la proposition d'amendement.

La présidente du conseil cède la parole à la conseillère Gracia Kasoki Katahwa qui indique que l'Administration est en faveur de cette proposition d'amendement.

Le débat se poursuit sur l'amendement.

La présidente du conseil remercie les conseillères pour leurs interventions et déclare l'amendement adopté.

Puis, la présidente du conseil met aux voix le point 30.05, tel qu'amendé, et le déclare adopté à l'unanimité, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

30.05 1251295002

À 21 h 35, la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, ajourne les travaux jusqu'au lendemain, le mardi 26 août 2025, à 9 h 30.

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 25 août 2025
13 h**

**Séance tenue le mardi 26 août 2025 – 9 h 30
salle du conseil de l'hôtel de ville**

PRÉSENCES :

(À moins d'indication autre, les personnes élues inscrites ci-dessous sont présentes physiquement dans la salle du conseil)

Mme Valérie Plante, Mme Ericka Alneus, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Michel Bissonnet, Mme Christine Black, Mme Nancy Blanchet, Mme Josefina Blanco, Mme Caroline Bourgeois, M. Éric Alan Caldwell, Mme Lisa Christensen, Mme Catherine Clément-Talbot (**par téléconférence**), M. Josué Corvil, Mme Mary Deros, M. Laurent Desbois, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Effie Giannou, Mme Marianne Giguère, Mme Nathalie Goulet, Mme Vicki Grondin, Mme Alia Hassan-Cournol, Mme Andrée Hénault, M. Julien Hénault-Ratelle, M. Doug Hurley, Mme Virginie Journeau, Mme Gracia Kasoki Katahwa, M. Benoit Langevin, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, Mme Marie-Andrée Mauger, Mme Sophie Mauzerolle, M. Peter McQueen, M. Luis Miranda, M. Sonny Moroz, Mme Martine Musau Muele, Mme Vana Nazarian, M. Jérôme Normand, M. Alex Norris, Mme Dominique Ollivier (**par téléconférence**), M. Sylvain Ouellet, Mme Laura Palestini, M. Jocelyn Puzé, M. Dominic Perri, Mme Marie Plourde, Mme Magda Popeanu, M. Luc Rabouin, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, Mme Julie Roy, M. Aref Salem, M. Serge Sasseville, M. Craig Sauvé, Mme Despina Sourias, Mme Émilie Thuillier, Mme Véronique Tremblay, M. Alain Vaillancourt, Mme Stephanie Valenzuela, Mme Maja Vodanovic et Mme Alba Zuniga Ramos

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL :

Mme Angela Gentile

AUTRES PRÉSENCES :

M. Benoit Dagenais, Directeur général
M^e Emmanuel Tani-Moore, Greffier de la Ville
Mme Gaëlle Dieudonné, Analyste-rédactrice

En ouverture, la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, souhaite la bienvenue à toutes et à tous et fait la déclaration suivante :

« Nous reconnaissons que nous sommes sur un territoire autochtone millénaire, lieu de rencontres et de diplomatie entre les peuples ainsi que du traité de la Grande paix. Nous remercions la nation Kanien'keha:ka (Mohawk) de son hospitalité en territoire non cédé ».

Puis, Mme Musau Muele souligne les récents exploits sportifs de Victoria Mboko et Luguentz Dort, deux jeunes canadiens qui rendent Montréal fière. Elle déclare notamment que la joueuse de tennis Victoria Mboko a remporté fin juillet dernier au Parc Jarry, le tournoi Omnium Banque Nationale et est la toute première à réaliser cet exploit à Montréal. Classée au 333^e rang mondial au début de l'année, ses performances montréalaises la ramènent désormais à la 24^e place des meilleures joueuses de tennis au monde. De plus, Elle indique que le nord-montréalais Luguentz Dort a rendu toute notre Métropole fière lorsqu'il est devenu fin juin dernier champion de la NBA avec son équipe, le Thunder d'Oklahoma City. Elle dit que Luguentz Dort a confirmé son statut d'étoile parmi les meilleurs joueurs de basketball au monde. Elle félicite ces deux athlètes qui confirment, par leur talent et leur détermination, que le dynamisme et le rayonnement sportif de Montréal n'a pas de limite.

Par la suite, elle demande d'observer une minute de silence.

La présidente souligne également le départ de M. Claude Poissant, auteur comédien et surtout metteur en scène réputé, décédé le 6 juin dernier. Elle dit notamment que M. Poissant a été nommé à la direction artistique du théâtre Denise-Pelletier au printemps 2014, co-directeur artistique et l'un des fondateurs en 1978 du théâtre Petit à Petit, une compagnie de création vouée à la dramaturgie contemporaine. Elle décrit M. Poissant comme un défenseur de parole et rappelle de ces nombreuses réalisations comme *Le traitement de Martin Crimp*, *Je voudrais me déposer la tête*, de Jonathan Ardois et plusieurs autres œuvres. Finalement, elle adresse en son nom et au nom des membres du conseil municipal, de sincères condoléances à la famille et aux proches de M. Claude Poissant.

La présidente du conseil remercie les membres pour ce moment de recueillement et déclare la séance ouverte.

1 - Période de questions du public

À 9 h 49, la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, appelle la rubrique « Période de questions du public » et invite les personnes du public présentes à poser leurs questions.

<p>1</p> <p><u>Question de :</u></p> <p>M. Robert Edgar</p> <p><u>Réponse de :</u></p> <p>M. Alain Vaillancourt</p>	<p>Qu'est-ce que la Ville fera pour s'assurer que les agents du Service de police de la Ville de Montréal agissent avec diligence lors de leurs interventions pendant des manifestations? / Commentaires</p>
<p>2</p> <p><u>Question de :</u></p> <p>M. Marc Poulin</p> <p><u>Réponse de :</u></p> <p>M. François Limoges</p>	<p>Est-ce que la candidate de Projet Montréal est résidente de l'arrondissement d'Outremont ? / Commentaires</p>
<p>3</p> <p><u>Question de :</u></p> <p>M. Emmanuel Laflamme</p> <p><u>Réponse de :</u></p> <p>M. Robert Beaudry</p>	<p>Comment la Ville peut-elle justifier l'adoption d'un projet qui contrevient au PPU Sainte-Marie et n'est-il pas urgent d'engager un dialogue avec les acteurs de ce secteur pour ne pas nuire à cet écosystème et assurer une implantation réussie? / Quels pouvoirs de négociations concrètes pourrait-on avoir avec le projet d'Hirondelle pour introduire des fonctions culturelles significatives?</p>
<p>4</p> <p><u>Question de :</u></p> <p>Mme Geneviève Chicoine</p> <p><u>Réponse de :</u></p> <p>Mme Sophie Mauzerolle</p>	<p>Comment on peut encore espérer un développement culturel du secteur alors que la zone d'emploi protégée se transforme en résidentiel sans compensation et comment entendez-vous protéger les ateliers d'artistes plus spécifiquement? / Reformule sa question</p>
<p>5</p> <p><u>Question de :</u></p> <p>Mme Dominique Boulanger</p> <p><u>Réponse de :</u></p> <p>Mme Maja Vodanovic</p>	<p>Comment peut-on justifier l'utilisation de telles méthodes de falsification documentaire concernant mes animaux domestiques? / Est-ce qu'une investigation est en place ?</p>

À 10 h 12, la présidente du conseil fait la lecture de 12 questions reçues via le formulaire disponible sur le site Internet de la Ville de Montréal. Toutes les questions reçues par écrit par le public sont déposées aux Archives, avec la liste des documents déposés de ce conseil.

Prendre note que toutes les questions du public reproduites ci-dessous à partir du formulaire disponible sur le site Internet de la Ville de Montréal apparaissent comme elles ont été reçues, sans révision, ni modification.

<p>16</p> <p><u>Question de :</u> Francisco Javier Alvarez</p> <p><u>Réponse de :</u> M. Michel Bissonnet</p>	<p>A l'attention de l'occupant du logement 5530 rue Jean Talon Est :</p> <p>Bonjour, Les sacs poubelles sont régulièrement jetés depuis le balcon de ma voisine , au lieu d'être descendus et déposés dans les bacs prévus à cet effet. Malheureusement, ces sacs se déchirent parfois, ce qui salit les parties communes.</p> <p>De plus, lorsqu'ils sont lancés depuis le balcon, ils tombent juste devant l'entrée des escaliers du bas. Cela bloque le passage, et nous sommes obligés de déplacer les sacs pour pouvoir passer. Ce comportement est non seulement irrespectueux pour les résidents, mais aussi hygiénique. (Les sacs de poubelles éclats)</p> <p>Nous avons averti le propriétaire, mais il n'y a pas eu de changement et aussi nous avons envoyé une lettre de mise de demeure.</p> <p>On aimerait savoir si c'est la ville de Saint-Léonard pourrait intervenir ?</p>
<p>17</p> <p><u>Question de :</u> Farida Mohamed</p> <p><u>Réponse de :</u> Mme Gracia Kasoki Katahwa</p>	<p>Pourquoi est-ce que les termes islamophobie et anti-sémitisme ont été exclus de l'article 2 des Principes Directeurs, vu que plusieurs crimes haineux sont commis envers ces deux communautés religieuses et comment établir un environnement de travail axé sur l'équité, la diversité et l'inclusion, comme stipulé en article 9 des Principes Directeurs, lorsque les lois sont mises en place au Québec pour interdire aux femmes musulmanes voilées de travailler dans certains domaines?</p>
<p>18</p> <p><u>Question de :</u> Melissa Iannacci</p> <p><u>Réponse de :</u> Mme Maja Vodanovic</p>	<p>This year marks the 4th time we have been flood. We continue to come and send questions to city hall about the langelier collector. The answer from the city is to protect our own homes ourselves. We have now spent 400000\$ on repairs 60000\$ adding stuff to protect our homes from two pump that remove 300 litres a minute, water valves on the main and all other outlet, we have raise are pave, ect. Two different city engineers have came to tell us how to protect our homes. We have done everything possible and still we are flooded. How do you stand behind not fixing the collector for another 5 years? We need action now!!! we cannot continue to live this way. We are not protect our homes again the rain we are try to protect our homes again a collector that is broken and 2 times to small for the area. We are tax payer and you the city cannot continue to deny the work necessary to help us protect our homes. We are 3000 tax payer effect and who need the work done now.</p>
<p>19</p> <p><u>Question de :</u> hugues sapin</p> <p><u>Réponse de :</u> Mme Marianne Giguère</p>	<p>Bonjour. Dans Mercier-Est en arrivant de l'Est, la piste cyclable protégée dans le prolongement de l'avenue Souigny ne mène nul part. On se retrouve alors sur la rue Dickson incapable de poursuivre de manière sécurisée son chemin vers le centre ville. Rouler et croiser d'autres cyclistes sur le trottoir pour rejoindre Notre Dame est dangereux et inadéquat. Rouler sur la rue Hochelaga est encore plus dangereux comme chemin. Quels sont les actions et projets en cours pour améliorer la situation ? Merci.</p>
<p>20</p> <p><u>Question de :</u> Mariana Heady</p> <p><u>Réponse de :</u> Mme Virginie Journeau</p>	<p>Why is Mr Machado making comments online against Venezuelan citizens and calling them racist slurs using words as "indigenous" in a derogatory way, meaning uneducated, is this the Venezuelan image he wants to show?</p>
<p>21</p> <p><u>Question de :</u> Marie-Laurence Gendron</p> <p><u>Réponse de :</u> M. François Limoges</p>	<p>Je me permets de vous écrire en tant que résidente de l'arrondissement Rosemont–La Petite-Patrie depuis plusieurs années. Sur les 19 arrondissements de Montréal, 15 offrent actuellement une subvention pour l'utilisation de produits menstruels durables, tels que les sous-vêtements menstruels et les serviettes hygiéniques réutilisables. Malheureusement, notre arrondissement n'offre pas de programme similaire.</p> <p>Serait-il possible d'offrir une telle subvention aux personnes menstruées de Rosemont–La Petite-Patrie, afin de contribuer à la justice menstruelle et à la réduction des déchets.</p>

<p>22</p> <p><u>Question de :</u> Claudette Lemay</p> <p><u>Réponse de :</u> M. Robert Beaudry</p>	<p>J'habite à la coopérative d'habitation Lezarts, immeuble voisin immédiat du futur projet l'Hirondelle. Compte tenu du caractère architectural particulier du secteur (qui comprend l'école Pierre-Dupuy, la Grover, le Chat des artistes, la coopérative Lezarts et bientôt le parc éponge Larivière) est-ce que la proposition d'Hirondelle peut être encore bonifiée, surtout en regard de sa volumétrie?</p>
<p>23</p> <p><u>Question de :</u> Daniel Brongo</p> <p><u>Réponse de :</u> Mme Émilie Thuillier</p>	<p>Lors de la consultation publique menant au PPU 2015, il avait été relevé une question de sécurité en lien de la hauteur des édifices et la proximité de la prison Bordeaux. La hauteur des édifices avait été limitée à six étages pour éviter que les groupes criminalisés ne s'emparent les étages supérieurs pour faire du trafic de drogue avec la clientèle de la prison. Avec l'arrivée de la nouvelle prison Tanguay, il sera encore plus important de limiter la hauteur des édifices du secteur qui amèneront des problèmes sociaux et de sécurité dans un secteur qui est déjà très chaud (demander à la police de Montréal). Plusieurs logement du quartier fait déjà la livraison de drogue par drone ou des services de prostitution. Considérant ses enjeux de sécurité majeur pour ce secteur sensible, est-ce que la mairesse de l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville va limiter les hauteurs de tous les édifices du secteur à moins de 6 étages?</p>
<p>24</p> <p><u>Question de :</u> Sofia Saavedra</p> <p><u>Réponse de :</u> Mme Virginie Journeau</p>	<p>I wish to report a public comment made by Enrique Machado, an elected mayor in Quebec. Under a viral video of mine (2M+ views), he wrote: “Seriously? Venezuelans are like indigenous people—give them mirrors and shiny things and they’ll be amazed.” As a Venezuelan woman with over 1M followers across platforms, I find this deeply offensive. His statement promotes racist and endophobic stereotypes and disrespects both Venezuelan and Indigenous communities. It is unacceptable for a public official to use such language. Elected leaders are held to higher standards and should not demean the people they represent. I ask that this behavior be reviewed and that appropriate measures be taken. Sincerely, Sofia Saavedra (@sognis)</p>
<p>25</p> <p><u>Question de :</u> Mark Raymond</p> <p><u>Réponse de :</u> M. Robert Beaudry</p>	<p>I tripped in stairs at a restaurant, those stairs are not meeting the building code. I broke a hip and a shoulder. I fell on the city sidewalk. I'm currently at the hospital. I went through a surgery for my broken hip and my shoulder was fractured. Who should I contact to have this restaurant comply with the building code? I called the SPVM to report the incident, however the call centre agent said I needed to physically go to station 20 to make the report. I can't walk, I'm still in the hospital since the incident July 3rd 2025.</p>
<p>26</p> <p><u>Question de :</u> Denzel Thompson</p> <p><u>Réponse de :</u> M. François Limoges</p>	<p>Hydro Quebec is doing construction and there's barely enough parking for the residents and now they're taking up a whole street with "no parking" signs with no indication of the time that we can park at on each sign. They start work at 8am and finish around 3pm, it would be nice if they put the time 7am-4pm so that ppl know when they can or can't park.</p>
<p>27</p> <p><u>Question de :</u> Philippa Dott</p> <p><u>Réponse de :</u> M. Alex Norris</p>	<p>Merci, Mme la mairesse et M. Beaudry, pour l'ambition portée par le Plan d'action 2025-2030 du Plan d'urbanisme et de mobilité 2050, notamment en ce qui concerne la nature et la biodiversité urbaine. L'action 8.1, qui vise la planification de projets de création et de restauration de milieux humides et hydriques, représente un levier essentiel en ce sens. Dans le contexte préoccupant des récents événements liés à Stalex à Blainville, pourriez-vous nous partager quelles initiatives concrètes la Ville met de l'avant de façon proactive pour protéger, restaurer ou créer des milieux humides sur son territoire?</p>

À l'expiration du délai imparti pour la Période de questions du public par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil* (06-051), la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, déclare la Période de questions du public close à 10 h 30. Elle remercie toutes les personnes qui ont soumis leurs questions soit en se déplaçant à l'hôtel de ville soit par écrit afin de faire état de leurs préoccupations aux membres du conseil.

2 - Période de questions des membres du conseil

À 10 h 30, la présidente du conseil appelle la rubrique « Période de questions des membres du conseil ».

Les personnes élues ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

Question de : Quelle est l'opinion de la mairesse de Montréal face aux positions du prochain chef de Projet Montréal? / Commentaires

M. Aref Salem

Réponse de :

Mme Valérie Plante

Question de : Qu'est-ce qui sera fait par l'Administration pour s'assurer que les pompiers du Service de sécurité incendie de Montréal soient équipés avec des équipements conformes pour accomplir leur travail? / Reformule sa question

Mme Chantal Rossi

Réponse de :

M. Alain Vaillancourt

Question de : Est-ce que l'Administration considère que le réseau de la Société de transport de Montréal est sécuritaire pour les usagers?

Mme Alba Zuniga Ramos

Réponse de :

M. Éric Alan Caldwell

À 10 h 45,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Chantal Rossi

de prolonger la Période de questions des membres du conseil de 7,5 minutes, conformément à l'article 57 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051).

La proposition est agréée.

Question de : Que compte faire l'Administration pour contrer l'insécurité au sens large dans le réseau de la Société de transport de Montréal?

Mme Alba Zuniga Ramos

Réponse de :

M. Éric Alan Caldwell

Question de : Est-ce que l'Administration considère que le Règlement pour une métropole mixte est toujours une bonne politique? / Réitère sa question

M. Julien Hénault-Ratelle

Réponse de :

Luc Rabouin

À l'expiration du délai imparti pour la Période de questions des membres du conseil par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051), la présidente du conseil déclare la Période de questions des membres du conseil close à 10 h 53.

À 10 h 57, la présidente du conseil appelle la rubrique « Ordre du jour et procès-verbal » et cède la parole au leader de la majorité, M. François Limoges, pour la suite de l'ordre du jour.

07 – Dépôt

À 10 h 57, la présidente du conseil appelle la rubrique « Dépôt ».

CM25 0836 (suite)

Point 7.08 – Tenue d'un comité plénier

Dépôt du rapport annuel 2024 de la vérificatrice générale de la Ville

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le rapport annuel 2024 de la vérificatrice générale de la Ville, et le conseil en prend acte.

À 14 h 15, le lundi 25 août 2025, le leader de la majorité, M. François Limoges, informe les membres du conseil que l'étude du point 7.08 est suspendu, conformément à la résolution CM11 0184 adoptée lors de l'assemblée du conseil municipal du 21 mars 2011, qui prévoit la tenue d'un comité plénier, le mardi matin suivant le dépôt du rapport, soit dans ce cas-ci le 26 août 2025, tout de suite après les périodes de questions du public et des membres du conseil.

À 10 h 57, le mardi 26 août 2025, le conseil reprend ses travaux sur le point 7.08 sous la présidence de Mme Martine Musau Muele.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

que le conseil se transforme en comité plénier pour l'étude du rapport annuel de la vérificatrice générale pour une période de 90 minutes, et qu'il désigne Mme Nancy Blanchet pour agir à titre de présidente du comité plénier. La vérificatrice générale disposera d'une durée de 30 minutes pour présenter son rapport annuel, les membres du conseil bénéficieront d'une période de 60 minutes pour poser des questions et ce temps de parole sera réparti comme suit :

- Projet Montréal : 33 minutes
- Ensemble Montréal : 20 minutes
- Autres élus-es : 7 minutes

À 10 h 57, la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, suspend les travaux pour permettre au conseil de se transformer en comité plénier.

À 11 h 02, la présidente du comité plénier, Mme Nancy Blanchet, déclare la séance ouverte et souhaite la bienvenue à la vérificatrice générale, Mme Andrée Cossette, à ses collaboratrices, Mmes Khadija Chaya et Kim Tardif et à son collaborateur, M. François Arbez.

Mme Blanchet invite la vérificatrice générale à débiter sa présentation.

À 12 h 33, la présidente du comité plénier, Mme Nancy Blanchet, indique la levée du comité plénier et suspend les travaux pour quelques minutes.

À 12 h 37, le conseil reprend ses travaux et, en vertu de l'article 119 du Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051), la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, invite la présidente du comité plénier, Mme Nancy Blanchet, à faire son rapport. Mme Blanchet indique que le comité plénier a siégé durant 90 minutes, 13 membres ont pris la parole pour un total de 29 questions. Elle ajoute que les travaux du comité plénier se sont déroulés correctement et elle remercie tous les membres du conseil qui sont intervenus, de même que la vérificatrice générale et son équipe.

La présidente du conseil remercie Mme Nancy Blanchet d'avoir présidé ce comité.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil déclare le point 7.08 déposé.

À 12 h 50, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, la présidente du conseil déclare l'assemblée levée et donne rendez-vous à la prochaine assemblée du conseil municipal du mois de septembre.

Martine Musau Muele
PRÉSIDENTE DU CONSEIL

Emmanuel Tani-Moore
GREFFIER DE LA VILLE

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

Valérie Plante
MAIRESSE